

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

Salle du Conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

M. Axel DUGUA, **Maire** ;

M. Régis CADEGROS, M. Benoît FABRE, M. Gilles GRECO,
Mme Sandrine FRANÇON, M. Jérôme JULVE, Mme Catherine CHAPARD,
M. Bruno CHANGEAT, Mme Abila CIPRIANI, Mme Michèle FREDIÈRE,
M. Victor PEREIRA, **adjoints.**

Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, M. Philippe QUOY, Mme Catherine MOIROUD,
M. Erick SCHAEFFER, M. Luc CHEVALLIER, Mme Sylvie REBAUD, Mme Florence VANELLE,
Mme Patricia VIALON, M. Mathieu VIALLATTE, M. Raphaël BERNOU, Mme Djamila SAIDANI,
M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA, M. Jean-
Marc LAVAL, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN (jusqu'à
00h10), Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA,
M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, **conseillers
municipaux.**

Absents représentés :

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD.

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Stéphane PARRIN a donné procuration à Mme Estelle LARCA (à partir de 00h10) ;

Quorum : 35 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Mme Catherine CHAPARD.

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

- 1- Exercice budgétaire 2026 – Budget primitif.

VIE ASSOCIATIVE

- 2- Subventions aux associations – Attribution 2026

FINANCES

- 3- Catalogue tarifaire 2026 – Complément.
- 4- Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Actualisation au Budget Primitif
- 5- Fiscalité directe locale – Vote des taux d'imposition 2026
- 6- Demande de garantie d'emprunt par Habitat et Métropole pour un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), destiné au financement de la réhabilitation thermique de 24 logements rue Alsace Lorraine à Saint-Chamond
- 7- Demande de garantie d'emprunt par Habitat et Métropole pour un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), destiné au financement de la réhabilitation thermique de 19 logements rue Alsace Lorraine à Saint-Chamond
- 8- Approbation du plan de financement de la requalification de l'école Chavanne de Saint-Chamond
- 9- Approbation du plan de financement de la réfection de la toiture de la Nef de l'église Saint-Ennemond de Saint-Chamond
- 10- Approbation du plan de financement de la refonte du site internet de Saint-Chamond
- 11- Approbation du plan de financement de la réhabilitation du Centre Technique Municipal de Saint-Chamond

RESSOURCES HUMAINES

- 12- Composition des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire de la Ville de Saint-Chamond
- 13- Composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail de la Ville de Saint-Chamond
- 14- Modification du tableau des effectifs

15- Convention de partenariat avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG42) pour l'organisation du forum de l'emploi public territorial et de l'apprentissage

16 -CREATION D'EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET ET DETERMINATION DU PLAFOND DES CREDITS AFFECTES A CES EMPLOIS.

17- Elus municipaux – Actes relatifs aux mandats spéciaux et frais de représentation des élus – Remboursement des frais de mission et de déplacement

18- Formation des élus municipaux

SPORTS

19- Aérodrome de Saint-Chamond – l'Horme – Délégation de service public – Approbation du principe de délégation et lancement de la procédure

20- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Saint Chamond Pays du Gier Badminton

21- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Saint Chamond Gym

22- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Spéléo club les Oreillards »

23- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Cyclos randonneurs Saint Chamond »

VIE ASSOCIATIVE

24- Centre social de Saint-Julien – Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Aristide Briand

25- Association du Championnat de France des Elèves Conducteurs Routiers – Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Roger Planchon

26- Convention relative à la capture des chats errants non identifiés en partenariat avec l'ADA-Association de Défense des Animaux

CULTURE

27- Convention de partenariat entre la commune de Saint-Chamond et le musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole à l'occasion du projet « Merveilles du musée »

28- Convention de partenariat pour le spectacle « Love » dans le cadre du Matières Vives Festival

29- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du « Festival des cannes » – Edition 2027

30- Convention de partenariat avec l'association Atout monde dans le cadre de la Fête de la musique 2026 – Programmation commune avec le Festival « La rue des artistes »

POLITIQUE DE LA VILLE – LOGEMENT – HABITAT

31- Subventions politique de la ville et programme « ville vie vacances » – soutien des projets

INTERCOMMUNALITE

32- Projet Partenarial d'Aménagement Vallées en partage – (PPA GOSE) – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

URBANISME – OPERATIONS FONCIERES.

33- Acquisition de l'ilot sis 10 rue de Saint Etienne à EPORA dans le cadre de l'opération des abords Nord de Novaciéries

34- Cession d'un terrain sis Rue Maurice Bonneville à la société KNDS CBRN

35- Acquisition d'un terrain sis 8 route de la Chabure

PATRIMOINE COMMUNAL

36- Bail rural portant sur la mise à disposition d'une parcelle de terrain agricole au profit de Monsieur Steve Compigne

TRAVAUX – BATIMENT – VOIRIE – RESEAUX

37- SIEL-Territoire d'énergie Loire (SIEL-TE 42) – Travaux d'éclairage public – remplacement des sources les plus énergivores – Tranche 3

38- SIEL Territoire d'Énergie Loire (SIEL-TE 42) – Travaux d'éclairage public – Renouvellement LED à la Chabure – tronçon Bois Jarret à Ocharra

39- SIEL-Territoire d'énergie Loire (SIEL-TE 42) – Petits travaux d'éclairage public – 3^{ème} trimestre 2026

40- SIEL-Territoire d'énergie Loire (SIEL-TE 42) – Petits travaux d'éclairage public – 4^{ème} trimestre 2026

ADMINISTRATION GENERALE

41- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

42- Commission communale des impôts directs – Liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants

43- Charte informatique de la ville

INSTITUTION VIE POLITIQUE

44- Approbation de la convention de coopération relative à la création et au fonctionnement du centre francophone de Kajaran (Arménie)

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Si chacun veut bien prendre sa place, s'il vous plaît, et faire un petit peu de silence, le Conseil municipal va débiter. Je vous remercie, mes chers collègues. Si l'on peut accélérer un tout petit peu le mouvement pour prendre place. Nous ne sommes pas dans le quart d'heure saint-chamondais, mais le début est à 18h30, donc nous commençons à 18h30.

Pour commencer, je vais demander à Patrice MONTES, le directeur général des services, de faire l'appel.

M. MONTES : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous.

M. MONTES procède à l'appel.

M. le Maire : Très bien. Merci à Patrice MONTES.

Y a-t-il un ou une candidate pour être secrétaire de séance ? Comme d'habitude, c'est Catherine CHAPARD. Merci à Catherine CHAPARD d'être la secrétaire de séance.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, j'aimerais avoir une pensée et un mot, et puis je vous demanderai de respecter une minute de silence, pour des personnes qui ont marqué Saint-Chamond ces dernières années et qui nous ont quittés ces dernières semaines.

Tout d'abord, avoir une pensée pour Monique DUTOUR qui est décédée le 1^{er} mars 2026 à l'âge de 88 ans. Aux côtés de son mari, Gérard, elle était une figure bien connue du Saint-Chamond Basket Vallée du Gier. Elle formait un binôme discret, mais profondément engagé. Pendant de nombreuses années, avec Monique, ils ont partagé bien plus qu'un investissement bénévole, mais une fidélité, une présence et une attention constante à la vie du club. Mme DUTOUR a contribué avec simplicité et dévouement à cette aventure collective qui fait la richesse de notre tissu associatif.

J'aimerais aussi avoir une pensée pour Jeannine CLOT qui nous a quittés à l'âge de 85 ans le 13 janvier dernier, qui était présidente de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, plus connue sous le nom de FNACA. D'ailleurs, le 18 juin 2025, elle s'est vue remettre avec Gaby DUPLOMB et quatre autres bénévoles la médaille de la ville pour son engagement exemplaire au service du devoir de mémoire et nous avons eu l'occasion, avec Alexandre CIGNA, de lui remettre cette médaille.

Une pensée aussi avec pour Gaby DUPLOMB, on a appris avec émotion son décès le 5 avril dernier à l'âge de 86 ans. Ancien d'Algérie, il était profondément attaché au devoir de mémoire et participait fidèlement aux cérémonies patriotiques de notre commune. Il organisait d'ailleurs à l'église Saint-André d'Izieux la messe des anciens combattants avant les commémorations fidèlement. Discret, mais engagé, il a contribué à faire vivre ces moments de recueillement qui rassemblent notre communauté. Aussi, il était notre maître de cérémonie à la stèle Lamartine, mais aussi au cimetière d'Izieux et il codirigeait les ACVG d'Izieux.

Une pensée aussi pour Marcel BERNAUD qui est décédé le 4 avril dernier à l'âge de 90 ans. Marcel a été président des Prud'hommes de Saint-Chamond, médaillé de la Légion d'honneur. Il a aussi ses deux enfants qui travaillent dans la collectivité ici à Saint-Chamond, et j'ai et nous avons une pensée pour son épouse et pour toute sa famille.

Enfin, j'aimerais avoir une pensée particulière aujourd'hui pour Olivier GURRET qui est décédé le 14 mars dernier, apprécié au sein de la collectivité pour son investissement dans ses missions de policier municipal au contact des ASVP. Dans ces moments-là, au-delà des fonctions, c'est une famille que nous accompagnons et des collègues que nous soutenons, et au nom du Conseil municipal, j'adresse nos condoléances les plus sincères et tout notre soutien à sa famille et puis à tous ses collègues de travail.

Je remercie aussi la Direction générale d'avoir mis en place de nombreuses choses ces dernières semaines pour prémunir tous nos collègues.

Je vais vous demander à toutes et à tous de respecter une minute de silence. Je vous remercie.

Une minute de silence

M. le Maire : Je vous remercie.

Très bien. Après ces hommages, Madame SURPLY et après nous attaquerons l'ordre du jour du Conseil municipal.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, vous avez tenu des propos qui ne peuvent rester sans réponse. Vous avez affirmé que j'avais été mise en examen, mais vous vous êtes bien gardé de dire pourquoi, combien de fois et surtout, comment. J'ai reçu non pas une, mais trois mises en examen pour diffamation publique suite à vos cinq plaintes. En effet, vous avez saisi la justice parce que vous n'aimez pas ce que je dis, et comme à votre habitude, vous avez tronqué et déformé la vérité.

D'abord, vous vous êtes bien gardé de préciser qu'en matière de diffamation publique, la mise en examen est automatique et ne signifie nullement que l'infraction est constituée. Ensuite, vous évitez soigneusement de révéler que vous avez déposé plainte en réaction à mon travail d'élue d'opposition qui évoque votre mauvaise gestion financière.

Je le rappelle, j'ai soupçonné un certain nombre d'irrégularités dans la gestion des dépenses publiques que j'ai déposées dans les mains de la justice : détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêts et favoritisme, concernant des dîners privés, des frais de restaurant, de déplacement, d'achat de véhicules communaux et bien d'autres dépenses. Vous vous êtes également bien gardé de dire que suite à cela, plusieurs enquêtes ont été ouvertes, que certains élus de la majorité, ici présents, ont été entendus par la police nationale. Pire, vous le niez et c'est très grave. Dois-je également vous rappeler que la Cour régionale des comptes s'est saisie de l'article 40 du Code de procédure pénale et a fait procéder à non pas une, mais deux perquisitions dans les locaux de la Mairie ?

La vérité, Monsieur le Maire, c'est que vous n'avez jamais eu d'opposition municipale efficace et sérieuse dans ce Conseil et notre travail vous dérange. Si vous n'aviez rien à vous reprocher, vous n'accorderiez aucune importance à ce que je dis et à ce que je fais. Or là, vous tentez de me faire taire, vous tentez vainement de m'impressionner et vous tentez de massifier financièrement par une tonne de plaintes avec l'argent du contribuable parce que, oui, vous n'avez pas tout dit. Mais il faut le dire aux Couramiaux, vous financez en catimini votre vendetta personnelle contre moi avec les impôts des Couramiaux. C'est la fameuse protection fonctionnelle que vous vous êtes octroyée lors d'un certain Conseil municipal en refusant de dire

pour quelles raisons. Vous utilisez donc la justice à des fins manifestement politiques, et peut-être personnelles, et c'est un problème.

Votre tentative d'intimidation est non seulement une immense perte de temps, mais aussi d'argent, mais c'est un scandale politique. Si j'avais dû déposer plainte à chaque fois qu'un propos m'avait déplu ici et a été tenu dans cette enceinte, je pense que j'aurais engorgé le tribunal de Saint-Étienne à moi toute seule. Mais vous le savez, je gagnerai ces trois nouveaux procès, comme j'ai gagné tous les précédents, et cela aussi, vous évitez soigneusement de le dire. C'est cela la démocratie.

En fait, vous avez perdu cinq sièges dans la majorité. Nous avons doublé les nôtres. Vous avez été élu, et je vous la rappelle, avec un peu plus de 4 000 voix sur 24 000 électeurs, soit avec plus de 56 % d'abstentions. Cette abstention, elle en dit long parce que c'est le fruit des méthodes des précédents exécutifs, et le vôtre y compris, qui ont tous dégouté les gens et les ont découragés d'aller voter.

Alors, je vous demanderai de rester modeste quant à votre statut, de rester calme lorsque notre groupe et mes élus vous mettent le nez dedans, dans vos erreurs. Et je vous demanderai de n'utiliser l'argent du contribuable que pour assurer aux Couramiaux la sécurité, la propreté de la commune, et faire venir et revenir l'attractivité commerciale que la ville mérite.

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien, Madame SURPLY. Il y a une dame qui disait : « Quand on n'a rien à se reprocher, on n'accorde aucune importance à ce qui est dit ou ce qui est fait. » Si Madame SURPLY, vous n'aviez rien à vous reprocher, vous n'auriez donc pas réagi ce soir à ce que je constate. En plus, vous savez, le mensonge a une jambe, la vérité, généralement, en a deux. Toutes les plaintes que vous avez déposées jusqu'à présent ont été classées sans suite. Il n'y a pas eu deux perquisitions, mais une perquisition, Madame SURPLY, vous le savez très bien. Vous savez, un mensonge même répété ne devient jamais une vérité.

Et je n'ai pas perdu d'élus, j'étais candidat aux élections, j'en ai gagné 28. C'est une chance. Finalement, je suis la personne qui a gagné le plus d'élus, Madame SURPLY, ici autour du Conseil municipal. Je pense que la personne qui engorge les tribunaux, qui ment à longueur de journée, Madame SURPLY, c'est vous et on le voit bien, vos pseudo-affaires ont toutes échoué. Cela vous permet d'avoir un article dans la presse, de faire une pleine page. Vous aviez porté plainte contre notre collègue Gilles GRÉCO, une pleine page dans le quotidien local, plainte qui a d'ailleurs été classée sans suite comme par hasard. Et puis, vous allez voir, cela va continuer à suivre, les plaintes vont être classées sans suite. Ne vous inquiétez pas, je ne suis pas inquiet, la justice fera son travail.

En tout cas, Madame SURPLY, la seule chose que je constate ici dans cet hémicycle municipal, la seule personne qui est mise en examen, c'est vous.

Nous avons un ordre du jour dense avec un point important. Restez zen, Madame SURPLY, tout va bien se passer. Je vous propose que nous attaquions l'ordre du jour avec les finances et le budget primitif qui va nous être présenté par Benoît FABRE.

DL20260058. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2026 – BUDGET PRIMITIF

M. FABRE : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous et à toutes.

Voici un moment important de notre vie communale avec le vote du budget 2026 qui a été préparé par l'ancienne équipe municipale et qui est porté par la nouvelle. Vous le verrez, il s'inscrit en parfaite cohérence avec le débat d'orientations budgétaires que nous avons eu lors du Conseil municipal du 7 avril dernier. Ce budget a été présenté en détail à la commission des finances du 20 avril dernier au cours de laquelle les réponses ont été apportées à toutes les questions posées.

Dans le contexte économique national et international que chacun d'entre nous connaît, ce budget s'inscrit dans une quadruple volonté de maîtrise de la fiscalité, de maîtrise des dépenses, de poursuite de l'investissement pour l'entretien pour le développement de l'attractivité de notre commune et le maintien de notre accompagnement à nos concitoyens.

Je remercie particulièrement Patrice MONTES, DGS, et toutes ses équipes pour le travail fourni pour l'élaboration de ce budget. Vous me permettrez une mention particulière pour les équipes de la direction financière qui ont fait preuve d'un grand professionnalisme et d'un attachement fort à notre commune, en apportant tous les éléments nécessaires à la présentation qui va vous être faite dans une période de changement d'adjoint aux finances et de mobilité professionnelle.

Merci tout particulier à Christelle ROND, à laquelle nous souhaitons une brillante carrière au sein du Département – et nous n'en doutons pas – et à Christine VACHER qui a repris le relais pour nous aider.

Ceci étant dit, nous allons commencer par les grands équilibres budgétaires.

Pour ce qui est de la section de fonctionnement, le total du budget de fonctionnement s'élèvera à 51 494 000 €, soit une augmentation de 0,60 % par rapport au budget primitif de 2025, dans un contexte où les prévisions nationales sur l'inflation sont de 1,3 % et des prévisions du passage de la diminution du déficit public national de 5,4 % à 5 % du PIB pour 2026.

En ce qui concerne le budget de la section d'investissement, la section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 13,5 millions d'euros, grâce à un excédent de fonctionnement et l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel estimé à 3,5 millions d'euros qui permettront de financer les dépenses nouvelles d'équipement pour 2026 à hauteur de 8,9 millions d'euros.

Le virement à la section d'investissement sera de 4 698 000 €, soit une hausse de 276 000 € par rapport au budget prévisionnel de 2025.

Pour rappel, SEM réalisera à la hauteur de 1,3 million d'euros de travaux de voirie sur les voiries dont elle a récupéré la compétence, portant ainsi le montant total des dépenses d'équipement à 10,2 millions d'euros.

Si nous examinons maintenant les recettes de fonctionnement, les impôts et taxes représenteront 59,4 % du budget pour un montant global de 30 425 000 €.

Les dotations et participations représenteront un montant de 15 675 000 €, soit 30,6 % de notre budget.

Les produits des services et du domaine représenteront presque 4 millions d'euros, précisément 3 919 000 €, soit 7,7 % du budget, et les autres recettes, 1,176 million d'euros, soit 2,3 % du budget.

En ce qui concerne les impôts et taxes, l'estimation de 30 425 000 € a été bâtie sur des hypothèses de fiscalité directe de 19 897 000 € issus uniquement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Je rappelle que les taux retenus dans l'hypothèse budgétaire sont :

- sur le foncier bâti, de 39,09 % ;
- sur le non bâti, de 49,33 % ;
- sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, de 12,87 %.

Il n'y a donc pas dans le budget 2026 de prévision d'augmentation des taux bien que par rapport à la strate, les taux de la Commune de Saint-Chamond sont inférieurs en moyenne, sur la taxe foncière, de 1 % par rapport à toutes les communes de notre taille.

Je rappelle que l'État a revalorisé la base fiscale à hauteur de 0,8 % et que nous avons une augmentation du nombre de foyers propriétaires, ce qui veut dire que notre base de taxe foncière s'est élargie et que sur un périmètre à isotaux, nous avons donc un effet de volume de rentrée fiscale.

En ce qui concerne la fiscalité reversée, pour un total de 8 760 000 €, vous voyez qu'elle est en matière d'attribution de compétence de 6 650 000 €, en matière de dotation de solidarité communautaire de 1,5 million d'euros et en matière de fonds de péréquation de ressources intercommunales versé par l'État de 610 000 €.

En ce qui concerne les 1 767 000 € « autres taxes », ils correspondent aux droits de mutation à hauteur de 800 000 € – nous ferons un zoom dessus –, 816 000 € de taxe sur la consommation finale d'électricité, de taxe sur les pylônes électriques, de droit de place, de taxe locale sur la publicité extérieure et enfin d'occupation du domaine public.

L'attractivité de notre commune montre à travers les droits de mutation une augmentation des droits, ce qui est la démonstration de l'attractivité de notre commune, de gens qui viennent s'installer et qui viennent donc investir chez nous.

En matière de dotations et de participations, le budget est à hauteur de 15 675 000 €, avec une dotation globale de fonctionnement de l'État à hauteur de 11 949 000 €.

En ce qui concerne les participations, notamment la Caisse d'allocations familiales, le retour de TVA et les participations de SEM et du Département sur diverses activités sportives et culturelles nous donnent un montant de participations de 2 677 000 €, la CAF représentant à elle seule plus de 2 288 000 €.

Les attributions de péréquation et de compensation entre communes sont à hauteur, comme l'an dernier, de 1 051 000 €.

En ce qui concerne la dotation de l'État, pour rappel, nous sommes toujours en 2026 sous une dotation inférieure à 2013 en euro constant et vous avez sous les yeux ce que cela devrait être si l'État indexait la dotation sur l'inflation. Vous voyez que sur la dotation indexée sur l'inflation, nous

avons aujourd'hui une diminution du budget significative par rapport au fonctionnement d'il y a plusieurs années puisqu'elle s'élève à plus de 3 millions d'écart de ce que nous devrions avoir.

En ce qui concerne les produits des services, l'estimation 2026 sera de 3 919 000 €, avec pour ce qui est des droits d'utilisation du service et du domaine public de 2 010 000 € qui correspondent aux prestations facturées par la restauration scolaire, les crèches, le périscolaire, le sport, la culture, le centre social, les centres de loisirs, les concessions, les ventes de plantes et de chenils.

En ce qui concerne le remboursement de mise à disposition de personnel, la plus grosse participation est celle du CCAS à hauteur de 1 million d'euros, la participation du Syndicat du Pays du Gier et enfin les mises à disposition dans les différentes associations.

En ce qui concerne les remboursements de frais à hauteur de 397 000 €, il y a un reversement de taxe foncière de la part de SEM sur les barrages et pour tout ce qui est traitement de l'eau en matière d'assainissement et de stations d'épuration, nous avons un reversement de Citeo sur la gestion des déchets, et enfin, un reversement de la fourrière dans le cadre de sa délégation de service public.

Enfin, en ce qui concerne les autres recettes, il y a :

- une recette sur autres produits de gestion courante de 834 000 € qui sont les prévisions sur les assurances dans les remboursements de sinistres et les loyers perçus ;
- des produits financiers à hauteur de 19 000 € qui correspondent aux intérêts des différentes annuités que les collectivités autres nous doivent ;
- des produits exceptionnels à hauteur de 20 000 € ;
- enfin, un remboursement de charges qui est à la baisse par rapport à l'an prochain, puisque nous prévoyons une baisse de l'absentéisme, donc une diminution aussi des IJ.

En ce qui concerne le budget des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 10 501 000 €, soit 22,41 % de nos charges de fonctionnement.

Les charges de personnel représentent 29 450 000 €, soit presque 63 % des charges de fonctionnement.

Quant aux charges de gestion courante, elles représentent 6 170 000 €, soit 13,2 % des charges de fonctionnement, les charges financières étant de 534 000 € et les autres charges de 136 300 €. Nous reviendrons sur ce que sont les autres charges.

En matière de charges à caractère général, nous prévoyons, grâce au travail qui a été réalisé par les équipes sur différents postes de fonctionnement, une baisse par rapport au budget primitif de 2025 de 354 000 €, soit une économie de 3,26 % par rapport au BP 2025 dans un contexte inflationniste – je vous rappelle – aux alentours de 2 % l'an dernier. Ce qui porte le montant des charges à 22,44 % en 2026 contre un montant de 23,21 % en 2025.

En diminution, il est à noter :

- la diminution des coûts énergétiques ;
- la diminution du carburant avec l'électrification d'une partie de la flotte ;
- le résultat du changement en passage LED d'une partie de l'éclairage public dont vous verrez que la poursuite est inscrite en matière d'investissement sur l'année ;
- la diminution des dépenses d'entretien et de maintenance ;

- la diminution des frais locatifs et de copropriété ;
- enfin, la baisse d'un certain nombre de frais de communication avec une réintégration de prestations par les services internes de la Mairie.

En matière d'augmentation, nous avons :

- des augmentations au niveau de la restauration et de la crèche ;
- une augmentation, encore une fois, de notre assurance multirisque de 22 000 €, le poste « Assurances » ayant complètement explosé depuis ces dernières années puisqu'il a pratiquement triplé sur sept ans ;
- des frais de location mobilière de 128 000 € pour la mise en place d'hébergement modulaire à l'école de Chavanne, la location de matériel pour spectacle et des frais de tribune pour des événements sportifs ;
- des frais de vétérinaire en augmentation ;
- et des frais de visite médicale et de soutien psychologique aux agents.

En matière de perspectives, 2026 sera une année du renforcement de mise en concurrence, de la mutualisation d'un certain nombre de commandes et d'optimisations des achats.

En ce qui concerne la masse salariale, les charges de personnel sont au total de 29 454 000 € :

- 28 748 000 € de rémunérations de personnel ;
- 573 000 € d'impôts et de taxes qui correspondent au versement de transport, aux cotisations FNAL et aux cotisations du centre national et du centre de gestion pour la formation de nos agents, avec une contribution de 0,5 % de la masse salariale ;
- enfin, le recours à certains personnels extérieurs lors d'un certain nombre de manifestations.

Il est à noter que dans notre budget, nous avons bien intégré une évolution de 2,06 % de la masse salariale due à l'impact du GVT et la hausse de la CNRACL, qui est encore prévue pour les trois années à venir, impact imposé – vous le savez – par l'État aux collectivités territoriales dans le cadre de la gestion des points d'indice qui n'est pas de notre ressort et que nous devons affecter dans nos budgets dans le cadre du respect de la loi.

En ce qui concerne les charges de gestion courante à hauteur de 6 170 000 € :

Les subventions aux associations que vous voterez tout à l'heure sont à hauteur de 2 288 000 €, en maintien par rapport aux dotations des années précédentes.

La subvention du Centre communal d'action sociale est à hauteur de 1 million d'euros.

La contribution du Service départemental d'incendie et de secours est à hauteur de 1 572 000 €.

Enfin, les contributions aux écoles privées sont à hauteur de 786 000 €. Il faut rajouter à cela le total des indemnités aux élus de 413 000 €, en stabilité avec le BP 2025.

Le service informatique d'infogérance dans le cloud, 30 000 €.

Nous repayons l'état civil à Saint-Priest du fait que l'hôpital Nord fait les actes d'état civil sur les naissances pour nous et que Saint-Priest étant une commune de moins de 10 000 habitants, elle a le droit de refacturer les actes d'état civil, ce qu'elle fait. Nous donnons une aide au permis au BAFA de 15 000 €, la formation des élus est à hauteur de 8 000 € – nous en reparlerons dans la

soirée – et pour toutes les manifestations et opérations faites au sein de la mairie, nous avons des frais SACEM à hauteur de 45 000 €, soit un total de 108 000 €. Si vous l'ajoutez aux quatre cases qui sont affichées, vous retrouvez bien le total de 6 170 000 € de gestion courante.

En ce qui concerne les charges financières, elles sont estimées en 2026 à 534 000 €, sachant que le montant actuel des intérêts est de 529 000 €, calculé sur la base même des logiciels suite aux différentes entrées qui ont été faites.

En ce qui concerne les autres charges, elles sont estimées à 136 000 €, dont la plus grosse partie est de 116 000 €, qui est un reversement de taxe foncière sur Stelytec puisque nous avons sur Stelytec une convention de 30 ans avec Saint-Étienne et Lyon, convention qui s'arrêtera dans les années à venir, dans quatre ou cinq ans, et qui fera que nous n'aurons plus à reverser ces 116 000 €.

En matière de charges exceptionnelles, nous avons une provision de 20 000 €. Quant aux provisions pour risques de 300 €, elles sont là à titre anecdotique.

Ceci dit, cela nous laisse présager que l'épargne prévisionnelle sera en hausse de 276 000 €, soit 6,7 % du budget, et qu'elle sera reversée à hauteur de la section d'investissement, +300 000 € de section d'ordre qui vient se rajouter pour avoir un abondement total de notre résultat de 4 698 000 €.

Au niveau du budget d'investissement et des recettes, l'épargne réinjectée représentera les 4,6 millions d'euros dont nous venons de parler.

Nous avons :

- une prévision de subventions à hauteur de 16 % des budgets d'investissement ;
- une récupération des taxes de TVA et des taxes d'aménagement de 14 % ;
- un emprunt prévisionnel à hauteur de 3,5 millions d'euros ;
- et des recettes diverses à hauteur de 4 %.

En ce qui concerne l'emprunt, le stock de dettes au 31 décembre 2025 était de 30,2 millions d'euros. Il y a une prévision d'emprunt inscrite au BP de 3,5 millions d'euros. Il y a aussi un remboursement du capital de la dette 2026 qui sera de 2 millions d'euros. Ce qui veut dire que le stock de dettes en prévisionnel passera de 30,2 millions à 31,7 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, nous aurons une prévision d'engagement de 8 961 000 €, avec – je rappelle – pour 2026, en intégrant les travaux de SEM à hauteur de 1 300 000 €, un total de 10 254 000 € qui sont répartis, conformément aux règles de gestion dans la Mairie, en dépenses d'équipement de bloc 1 et dépenses d'équipement de bloc 2.

Le bloc 1 correspond aux équipements courants d'entretien. Le bloc 2 correspond aux investissements d'amélioration de la cité.

Le bloc 1 – vous avez les montants devant –, nous avons :

- en grosse partie les travaux d'entretien des bâtiments et du patrimoine à hauteur de 787 000 € ;
- le matériel et le mobilier à hauteur de 300 000 € ;
- le domaine public à hauteur de 140 000 € ;
- le numérique pour 226 000 € ;

- l'urbanisme pour 86 400 € ;
- la sécurité pour 110 000 € ;
- et divers pour 11 000 €.

En ce qui concerne les équipements et projets, ils s'élèvent à 6 845 000 €, dont :

- la culture et le patrimoine représentent 2 549 000 € ;
- l'urbanisme et le domaine public, 2 494 000 € ;
- le fonds de concours, 676 000 € ;
- l'associatif et l'administratif, 500 000 € ;
- l'enfance et la jeunesse, 470 000 € ;
- et des actions diverses pour 155 000 €.

Les grands projets prévus, sur le pôle enfance et jeunesse, sont :

- les travaux dans les écoles ;
- la restructuration de l'école de Chavanne.

Sur le sport :

- le complexe sportif Vincendon ;
- et le centre nautique Roger Couderc.

Sur la culture et le patrimoine :

- la poursuite des travaux de rénovation de l'Hôtel-Dieu ;
- l'aqueduc du Gier.

Sur l'associatif et l'administratif :

- les études et sûrement une première tranche de travaux au niveau du CTM.

En matière d'urbanisme et de domaine public :

- la fin des travaux de la place de l'Île-de-France ;
- et la continuité et la fin aussi des abords nord de Novaciéries.

En matière d'optimisation énergétique et de développement durable :

- la continuité des travaux de relamping ;
- et les travaux d'optimisation énergétique des différents bâtiments.

En matière d'actions diverses :

- l'extension du réseau de vidéoprotection telle que nous l'avons prévue et expliquée ;
- et les différents éléments d'éclairage public pour continuer les gains que nous avons vus sur le poste « Électricité » ;
- enfin, nous avons les différentes opérations sur les fonds de concours en territoire d'énergie, Cap Métropole, Saint-Étienne Métropole, sur les abords et les restructurations immobilières de Novaciéries : la restructuration des places, le traitement de l'habitat ancien, la participation à l'éclairage public, les défenses extérieures contre l'incendie. Les opérations de restauration immobilière sont donc menées avec ses différents partenaires

auxquels chaque année, nous remboursons les avances d'investissement qu'ils nous ont fait.

En conclusion, malgré un contexte financier contraint, le projet de budget 2026 est un budget ambitieux pour les Saint-Chamonais qui met 9 millions d'euros de dépenses d'équipement prévues, toujours sans augmentation d'impôts, en poursuivant les efforts de maîtrise de dépenses de fonctionnement et avec une augmentation de la dette qui fait que nous sommes toujours avec un niveau de dette maîtrisé.

Voilà, Monsieur le Maire, les principaux éléments de ce BP 2026.

M. le Maire : Très bien. Merci à Benoît FABRE pour ce premier budget prévisionnel présenté. Remercier aussi Régis CADEGROS, premier adjoint anciennement en charge des finances, qui a accompagné ces dernières semaines Monsieur FABRE qui, dès maintenant, va voler de ses propres ailes sur les finances. Merci aussi à Régis CADEGROS.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Comment vous voulez que l'on procède ? On fait avant les amendements ou on défend d'abord le dossier ?

M. le Maire : Peut-être, on parle du dossier. Une fois que tout le monde aura parlé du dossier, on présentera les amendements.

Mme SURPLY : Très bien.

Monsieur le Maire, une commune, ce n'est pas une entreprise. Oui, Monsieur FABRE, nous ne sommes pas d'accord là-dessus, on se l'est souvent dit. Une commune, c'est un mini état dans l'état.

Ce budget primitif 2026, il dit beaucoup sur vos méthodes : beaucoup d'annonces, mais beaucoup trop peu de transparence dans votre gestion. Notre rôle à nous, dans l'opposition, ce n'est pas d'accompagner vos slogans, mais c'est de regarder des chiffres, de vérifier vos choix et de dire aux Couramiaux ce qui est solide, ce qui est fragile et ce qui relève du simple affichage.

Vous devez rendre des comptes aux gens et non pas vous servir dans les comptes. Donc, comme il est l'habitude chaque année, nous allons parler des dépenses de fonctionnement, des recettes de fonctionnement puis des dépenses d'investissement et des recettes d'investissement avant de conclure.

Les dépenses de fonctionnement, ces charges de personnel représentent 63 % du budget de fonctionnement, cela veut dire les deux tiers et c'est énorme.

Je vais revenir sur ce qu'a dit Monsieur FABRE qui prévoit une baisse de l'absentéisme. Cela veut dire que l'absentéisme, c'est un sujet et qu'il est conséquent, contrairement à ce que vous m'avez dit au dernier Conseil que vous avez un souci de ressources humaines, et ma première question est la suivante : de quelle manière comptez-vous le faire baisser ?

La deuxième problématique des charges de personnel, c'est cette hausse de 594 000 €. Alors, vous essayez de l'expliquer par la hausse du GVT. Ici, Monsieur FABRE, nous sommes acronymophobes, donc nous expliquons aux gens parce que c'est déjà assez indigeste comme

cela. Le GVT, c'est le glissement-vieillesse-technicité. C'est ce que nous impose l'État chaque année et qui représente plus à 1 %, voire 5 %, de la masse salariale.

On nous a expliqué cette hausse de presque 600 000 € par la hausse du point d'indice des SEM ATSEM. Cela aurait valu le coup s'il y en avait eu 500 ou 1 000, mais vous avez 32 SEM ATSEM. Donc, les calculs ne sont vraiment pas bons puisque vous expliquez la hausse de 600 000 € avec le GVT et la hausse du point d'indice de SEM ATSEM sauf que cela ne fait que 300 000 €. Ma deuxième question est la suivante : à quoi correspond cette hausse de 300 000 € parce que ce n'est pas possible, vu comme vous l'expliquez ? C'est bien, il y a des réponses.

M. le Maire : Est-ce que vous voulez que nous vous répondions tout de suite sur cela parce que vous êtes perdue, Madame SURPLY, là ?

Mme SURPLY : Non, je ne suis pas perdue, j'entends « elle ne comprend rien, elle est perdue ». Vous êtes extrêmement méprisant, donc je vais continuer parce que vous ne pouvez pas expliquer la hausse de 600 000 € autrement que par des primes en interne.

La hausse de l'assurance multirisque est de 500 000 € n-2. 600 000 € l'année prochaine, c'est bien, cela vous fait réagir. Cela veut dire qu'on n'est pas trop loin et donc bientôt 700 000 €. C'est une dépense pourtant que vous aviez prévu de réduire, mais que vous ne pouvez pas. Ma question est la suivante : quel est le cahier des charges imposé par l'assureur pour que cette dépense ne cesse d'augmenter ?

Et vous soufflez encore, dépenses d'achat de véhicules communaux, vous allez engager 200 000 € pour une laveuse, une fourgonnette électrique et une débroussailleuse. Nous ne sommes pas là pour remettre en question...

Je vous ennuie ?

M. le Maire : Allez, Madame SURPLY, continuez.

Mme SURPLY : Tenez vos élus parce que je vous fais un rappel au règlement, une suspension de séance.

M. le Maire : Très bien. Suspension de séance accordée. Deux minutes.

Restez zen et calme. Ce n'est pas parce que vous vous trompez dans les chiffres, Madame SURPLY, qu'il faut vous énerver.

Suspension – Reprise de séance

M. le Maire : Très bien. La suspension de séance est levée. Je propose de donner la parole à Jean-Marc LAVAL.

Hors micro

M. le Maire : Vous avez perdu la parole. La parole est à Jean-Marc LAVAL. Vous la retrouverez après. Ne vous inquiétez pas, Madame SURPLY.

Monsieur LAVAL, c'est à vous.

M. LAVAL : Non, je pense qu'il faut laisser Madame SURPLY finir parce que sinon on va se confondre. Je pense que nous avons chacun nos éléments à dire et je pense aussi quand même mieux que l'on finisse d'un côté.

M. le Maire : Monsieur LAVAL laisse la parole à Madame SURPLY. Allez, Madame SURPLY, continuez.

Mme SURPLY : Parce qu'il y en a qui sont éduqués. Merci, Monsieur LAVAL.

Nous ne remettons pas en cause ce que vous allez acheter, mais puisque la dernière fois, vous vous êtes vanté que la Commune de Roanne mutualisait justement les dépenses concernant le parc automobile, ma question c'est : pourquoi ne mutualisez-vous pas le parc auto de la Commune ?

Ensuite, une autre hausse de dépenses qui est toujours aussi étonnante de votre part, puisque la ligne « Fêtes, réceptions et cérémonies » augmente de 42 000 à 45 000 €, alors même que vous expliquez à tout le monde que vous pleurnichez que nous sommes dans le temps des vaches maigres et que nos compatriotes et les habitants ont plus les peines du monde à remplir leurs caddies et leurs réservoirs. Question : quelles sont les raisons de cette hausse des dépenses de frais de bouche ? Ne venez pas nous dire que c'est l'inflation, parce que vous êtes à +7 %.

Je ne vais pas tout lister puisque vous êtes extrêmement impatient et très peu calme. Mais nous pouvons également constater la hausse des frais de télécommunications, la hausse des frais par deux des déplacements des élus alors même qu'on nous explique qu'il faut arrêter, il faut réduire les coûts, il faut protéger la planète, il faut économiser.

La hausse des taxes à la naissance, c'est étonnant que vous le souleviez parce que la hausse de la taxe à la naissance chez les Couramiaux, cela veut dire qu'on naît de moins en moins à Saint-Chamond ou en tout cas, on le veut moins, on ne le veut plus. Quel est le problème avec la maternité de Saint-Chamond ?

Pendant ce temps-là – le « en même temps » de MACRON, votre chef d'État préféré – en recettes de fonctionnement, vous justifiez chaque année la hausse des tarifs communaux par l'inflation nationale. Ce n'est que votre seule et unique réponse alors que – vous le dites – les charges à caractère général baissent. Pour quelle raison augmentez-vous les tarifs communaux ? Quelle est la véritable raison ?

Une nouvelle ligne apparaît pour la toute première fois cette année, nous en avons parlé en commission Finances, c'est cette fameuse recette sur les amendes de police et des radars automatiques de 300 000 € supposés revenir dans les caisses des collectivités. J'aimerais bien que vous puissiez expliquer cela, à ceux qui ont la patience de nous regarder et ceux qui ont eu l'audace de venir, parce que franchement, je ne sais pas si les gens vont comprendre vu que vous-même, vous n'aviez pas compris.

En dépenses d'investissement – puisque nous allons passer à l'investissement – la Commune n'est pas là pour faire du profit, mais elle doit dépenser avec un prévisionnel de retour sur investissement. Vous prévoyez fièrement un emprunt supplémentaire de 3,5 millions d'euros, mais vous ne nous dites pas quelles sont les priorités. Vous ne nous dites pas ce qui est le plus important. Il y a vaguement des projets. Vous augmentez le niveau des études, passant de 177 000 € à plus de 400 000 €, mais on sait vaguement pour quel secteur c'est.

Les recettes d'investissement et de fonctionnement, elles ne sont pas à leur maximum. Oui, c'est sûr et je vais remettre sur le tapis le CA2I. J'avais déjà posé la question, je n'ai pas eu la réponse. On a un CA2I occupé à un taux d'occupation de seulement 29 %. Qu'allez-vous faire concernant ce CA2I et concernant les halles 14, 36, etc. ?

Dépenses d'investissement, vous ouvrez un marché public pour l'étude de faisabilité de l'installation et de l'extension du réseau de caméras de vidéoprotection. Je vais vous lire – je dis – l'offre parce qu'il faudra nous expliquer ce que vous voulez faire : « *La présente consultation porte sur la passation d'un marché de type accord-cadre à bons de commande ayant pour objet de confier au fur et à mesure de la survenance des besoins à un bureau d'études techniques spécialisé la réalisation des études de faisabilité et programmation et le cas échéant des missions de maîtrise d'œuvre partielle ou complète pour la réalisation des opérations d'extension du système de vidéoprotection de la Commune de Saint-Chamond.* » Ce dispositif, il coûte déjà 374 000 € à la Commune. Expliquez-nous ce que vous souhaitez faire avec cette offre.

Enfin, je vous repose la question puisqu'il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis : quand est-ce que vous déciderez à signer – nous parlons de sécurité – une convention avec la police nationale qui leur permettrait directement de récupérer dans notre CSU, notre centre de supervision urbain, les images qui les intéressent pour les enquêtes et remettre ainsi nos policiers municipaux sur le terrain, parce que vous pouvez économiser jusqu'à un temps plein et demi.

Vous allez commenter tout ce que je dis en *off* ou vous allez tenir vos élus parce que j'ai une question ?

M. le Maire : Madame SURPLY, le problème, c'est que – je vous prends un exemple simple – vous dites : « Il faut une convention avec la police municipale », nous avons déjà une convention avec la police nationale.

Mme SURPLY : Pour la récupération des images.

M. le Maire : Nos images partent déjà la nuit au centre à Fauriel.

Mme SURPLY : Non.

M. le Maire : Si, c'est vrai. Il y a une commission d'ailleurs, le DIPN adjoint était venu à l'époque.

Mme SURPLY : Pourquoi, quand je suis venue, vous m'avez dit que c'était les agents municipaux ?

M. le Maire : Je suis désolé, c'est juste que vous n'avez pas suivi ce qui s'est passé.

Mme SURPLY : Cela veut dire que quand je vous pose des questions, vous ne répondez pas ou vous mentez à mes questions.

M. le Maire : Non, mais Madame SURPLY, je réponds juste à vos questions parce que vous nous demandez de faire des choses qui sont déjà faites. Je vais revenir après...

Mme SURPLY : Oui, très bien.

M. le Maire : Vous n'écoutez pas quand nous parlons et quand nous présentons, c'est malheureux.

Mme SURPLY : Quand je vous pose des questions, vous répondez mal, voire vous mentez, mais cela, j'ai l'habitude. Ce n'est pas grave.

M. le Maire : Vous faites preuve de fébrilité ce soir, Madame SURPLY. C'est dingue, vous êtes énervée, fébrile. Je ne sais pas si c'est votre mise en examen, mais en tout cas, vous me surprenez parce que d'habitude, vous n'êtes pas si fébrile. Vous devez craindre la justice, je pense.

Mme SURPLY : Je vais finir mon propos parce que visiblement, l'impolitesse est de mise ce soir. Je reviendrai sur votre technique un peu idiote, un peu maternelle, de : « vous êtes énervée ». Mais pas du tout. En fait, vous ne nous laissez pas dérouler un propos et vous nous coupez sans cesse avec des propos de vos collègues qui sont limités...

M. le Maire : Je rétablis la vérité, Madame SURPLY. Quand vous vous trompez, je vous dis juste que vous vous trompez. Acceptez, vous vous trompez, c'est humain, cela arrive à tout le monde.

Mme SURPLY : Je peux continuer ou pas ? C'est bon ? Vous avez fini ?

La dette va dépasser les 30 millions d'euros pour la Commune et vous n'avez toujours pas – à notre demande – fourni les fameux documents qui montraient les 6 millions d'euros d'épargne de l'année dernière, etc. Je ne vais pas, puisque cela vous agace que l'on vous mette le nez dedans...

M. le Maire : Madame SURPLY, quand je dis cela, vous me dites que je vous maternalise.

Mme SURPLY : Est-ce que vous pouvez arrêter de me couper quand ce n'est pas nos bébés, est-ce possible dans votre tempérament ?

M. le Maire : C'est fou cela, vous êtes capable de dire tout et son contraire dans un Conseil municipal. Mettez-le en replay, vous le verrez. C'est inquiétant.

Mme SURPLY : Je peux ? Non, visiblement ? Je vais continuer.

Que des dépenses d'investissement et de fonctionnement soient en hausse, cela ne nous pose pas de problème sur le principe, mais il faut qu'elles soient à la hauteur du service public rendu. Les rues sont-elles plus propres ? L'insécurité a-t-elle baissé ? L'attractivité commerciale est-elle en hausse ? Je ne pense pas et nous le savons, la réponse est « non ». Et pourtant, rien ne change dans votre gestion qui est toujours sur le même cap : de la hausse des dépenses. Vous nous avez vanté pendant la campagne des municipales un programme métropolitain que nous n'avons jamais vu et qui pourrait pourtant avoir un impact direct.

Notre groupe, quant à lui, continuera de prôner un bon nombre de mesures et de proposer, mais nous le savons, comme vous n'accepterez probablement jamais, vous ferez des circonvolutions et des pirouettes comme la citation de votre début d'introduction. Nous demanderons, parce que ça concerne directement les habitants, au Conseil métropolitain la suppression du QR code pour la déchetterie, mesure qui sera beaucoup plus pertinente que votre soi-disant mesure « 1 000 € aux cités crado », qui promet une amende de 1 000 € pour une déjection canine ou un dépôt sauvage probablement, mesure que vous n'appliquerez jamais. Tellement, c'est démagogique et inhumain.

Donc, non, une commune, ce n'est pas une entreprise. Et n'en déplaise à votre couple d'adjoints aux finances, vous n'êtes pas là pour faire du profit ou des bénéfices et encore moins un chiffre

d'affaires. Vous n'avez pas des salariés, mais des contribuables qui payent des impôts, toujours trop, toujours plus, et qui voient leur pouvoir d'achat baisser tous les jours.

Nous voterons contre ce budget et si jamais vous acceptiez des amendements budgétaires, nous demanderons une suspension de séance, afin de statuer sur notre vote. Pourquoi pas, car encore une fois, nous sommes et nous serons toujours les seuls à avoir à porter et à apporter des propositions à travers des amendements chiffrés et de bon sens ? La seule question en filigrane ce soir, c'est : chers collègues, êtes-vous du côté du profit ou du citoyen ?

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SURPLY. Juste, vous avez parlé des SEM ATSEM. C'est quoi les SEM ? Les ATSEM, nous connaissons, mais les SEM, cela ne nous parle pas.

Intervention hors micro

M. le Maire : Jamais, parce que nous connaissons les ATSEM. Nous avons des ATSEM...

Hors micro

M. le Maire : Monsieur GIRAUDO, je vous redonnerai après la parole. Juste c'est quoi pour vous les SEM ?

Mme SURPLY : Je n'ai compté que les ATSEM, parce que je ne sais pas ce que c'est que SEM ATSEM, donc j'ai repris. Je suis en citation de ce qu'a dit Monsieur CADEGROS en commission : « SEM ATSEM ».

M. le Maire : Cela me surprend parce qu'il n'y a pas d'ATSEM. Vous qui êtes acronymophobe, cela veut dire quoi déjà ATSEM peut-être pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais ?

Mme SURPLY : Votre citation, elle vient de qui ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Cela veut dire quoi, ATSEM ? C'est les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. Madame SURPLY, vous utilisez des propos qui, déjà, ne sont pas les nôtres et pas ceux de Monsieur CADEGROS sur les SEM ATSEM. Ce n'est que des ATSEM et je trouve cela un peu bizarre de répéter quelque chose que vous ne connaissez pas, et surtout, sans vous être renseignée. Cela m'inquiète un tout petit peu.

C'est pareil, vous parlez du CA2I. Madame SURPLY, c'est le C2AI au Creux. Si vous habitez Saint-Chamond, peut-être que vous connaissez le patrimoine saint-chamonais et les anciennes usines. Vous pouvez venir acheter une maison à Saint-Chamond ou un appartement, vous êtes la bienvenue, bien évidemment.

La parole, si Monsieur LAVAL peut redemander le micro, je vous remercie, Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Oui, merci.

Vous nous avez présenté le budget ce soir qui reprend bien évidemment les mêmes valeurs que celles qui avaient été développées lors du DOB du dernier Conseil municipal. Comme vous présentez les mêmes chiffres, nous allons émettre évidemment les mêmes remarques et les mêmes critiques. Je dirai deux commentaires principaux à ces chiffres.

La première, c'est que ce budget dégage une épargne de 4,4 millions. Cela veut dire que comme nous l'avons toujours affirmé, l'épargne – je dis bien – récurrente de la Commune de Saint-Chamond se situe entre 4 millions et 4,5 millions et pas à 6 millions comme vous l'avez largement vantée sur les mois précédents. Donc, 4,4 millions pour 2026, nous pensons que cela risque même d'être un chiffre relativement difficile à atteindre, d'une part, parce que même si nos échanges lors de la dernière commission vous ont porté à croire que ce n'était pas le cas, nous pensons que les frais financiers de nouvel emprunt d'équilibre ne sont pas intégrés dans le compte de fonctionnement. Évidemment, tout dépendra à quel moment cet emprunt sera débloqué. Cela pourra faire des valeurs plus ou moins importantes, mais 3,5 à 2,5 %, cela fait pratiquement 80 000 € quand même sur une année complète.

Deuxième chose aussi qui risque de pénaliser l'année 2026, c'est que vous avez largement, comme nous disons chez nous, raclé – pardon – les fonds de tiroir pour bonifier l'exercice 2025. Donc, forcément, cela va un petit peu pénaliser l'exercice 2026.

Par ailleurs, vous avez intelligemment comparé les chiffres de ce BP 2026 au BP 2025, ce qui laisse, globalement, un niveau de dépense quasiment équivalent, voire même en légère baisse. Par contre, si nous le comparons avec la dernière version, si je puis dire, de l'exercice 2025, nous avons quand même une hausse de 700 000 €, ce qui représente près de 2 %, c'est-à-dire exactement le niveau de l'inflation qui est attendu pour cette année 2026. Si nous allons un peu plus loin sur trois, quatre ou cinq ans, nous nous rendons compte que les dépenses de la Commune de Saint-Chamond évoluent exactement de la même façon que l'inflation. Ce qui veut dire qu'à euro constant, vous ne générez absolument aucune économie structurelle.

Au-delà de cela, évidemment, là, la conséquence, c'est qu'avec un niveau récurrent d'épargne de 4,5 millions, pour maintenir 10 millions, voire même 9 millions, d'investissement cette année, il faut à nouveau avoir un recours à l'emprunt, un recours constant depuis six ans ou sept ans maintenant, et qu'avec les 3,5 millions, cela veut dire que grosso modo, on va encore augmenter de près de 2 millions l'endettement. Cela veut dire un atterrissage à fin 2026 entre 31 et 32 millions, selon qu'on intègre les éléments de Saint-Étienne Métropole ou pas. Donc, rapporter cela aux 4 millions et quelques d'épargne, nous sommes bien loin des cinq années d'endettement que vous avez largement vanté durant cette campagne.

Donc, nous persistons à nouveau pour dire que le train de vie de la Commune de Saint-Chamond est trop élevé par rapport aux investissements qui sont annoncés ou budgétés et qu'il conduira inévitablement, dans un délai pas forcément si lointain que cela, à une réduction importante de vos investissements ou alors à une hausse des impôts.

Voilà notre commentaire sur le budget.

M. le Maire : Très bien, Monsieur LAVAL.

Monsieur GIRAUDO.

M. GIRAUDO : Oui. Nous ferons les mêmes critiques effectivement que sur le DOB. Donc, ce budget 2026 n'est pas seulement un document comptable. Nous n'allons pas revenir dans les chiffres, cela a été évoqué, c'est un choix politique. Et ce soir, au-delà des chiffres, c'est bien de cela que nous parlons, c'est de notre vision pour la Commune, car oui, derrière l'apparente neutralité des tableaux budgétaires, derrière un budget qui, en apparence, est techniquement équilibré, il y a des orientations très claires et ces orientations – cela ne vous surprendra pas – nous ne les partageons pas.

Vous proposez un budget de continuité, un budget de gestion en vérité, mais dans une période où les inégalités se creusent et où les urgences écologiques s'accroissent, où les habitants attendent des réponses concrètes, cette prudence ressemble surtout à un renoncement à agir plus fortement pour la solidarité. Nous y reviendrons tout à l'heure au moment des tarifs municipaux. Mais dans ce budget, rien ou presque ne traduit un choix politique fort en direction des plus fragiles. C'est même tout l'inverse. Pas de réorientation significative, pas d'efforts visibles pour renforcer les politiques sociales, pas de signal clair en faveur de la réduction des inégalités sur notre territoire, inégalités qui progressent d'ailleurs. Au contraire, du coup, vous faites le choix d'augmenter les tarifs municipaux de 2 %. Les besoins eux sont pourtant bien là, ils sont connus et ils appellent autre chose qu'une gestion à moyens constants.

Il y a des questions très concrètes qui se posent dans ce budget, par exemple : quelle aide d'urgence avez-vous prévue d'apporter au centre social de Lavieu, afin de préserver l'ensemble du personnel et d'éviter le licenciement de la directrice notamment ?

Les renoncements, je disais, le renoncement sur la solidarité, le renoncement également sur la transition écologique. Alors, vous évoquez les travaux d'isolation, des changements d'équipements, quelques actions d'optimisation énergétique, mais cela relève davantage de l'ajustement technique que d'une véritable stratégie de transformation. Donc, pareil, où est le plan global pour réduire l'empreinte carbone de la commune ? Où est l'accélération massive de la rénovation des bâtiments publics ? Où sont les investissements structurants pour adapter notre ville aux enjeux climatiques ?

Là encore, vous faites le choix du minimum quand la situation exige d'aller beaucoup plus loin que ce que vous proposez. Ce constat se retrouve dans votre politique d'investissement. Vous nous annoncez 13,5 millions d'euros d'investissement. Derrière ce chiffre, il n'y a pas de cap clair. On retrouve donc une multitude d'opérations (écoles, sports, patrimoine, voirie) et toutes, évidemment, sont utiles et il ne s'agit pas pour nous ici de les remettre en question, pas de problème là-dessus. Mais ces opérations ne dessinent pas finalement un projet politique cohérent. Donc, nous sommes face à un budget finalement qui entretient, qui ajuste, qui répare, mais pas un budget qui transforme ou qui améliore la vie des gens. Et n'est-ce pourtant pas le cœur finalement de l'engagement municipal ?

Alors, vous allez nous dire – et vous nous l'avez dit monsieur FABRE – qu'on ne peut pas tout faire, qu'on a moins d'argent, qu'on subit les baisses de dotations de l'État, etc. Bien sûr, mais cela n'empêche pas l'ambition, et surtout, à Saint-Chamond, deuxième ville du département. Si l'on ne peut pas se dire que l'on peut agir davantage pour protéger le pouvoir d'achat des habitants, qu'ils soient salariés ou non, et que l'on ne peut pas agir pour accompagner celles et ceux qui galèrent à remplir leur frigo et à joindre les deux bouts, celles et ceux qui, pourtant bien souvent, assurent des métiers essentiels, mais qui subissent l'inflation de plein fouet, les prix de l'essence qui s'envolent, c'est qu'on a un sérieux problème de volonté et d'ambition, car Saint-Chamond, deuxième ville du département, je pense que l'on peut avoir une politique beaucoup plus ambitieuse que ce que vous présentez.

Donc, vous l'aurez compris notre point de vue, une municipalité ne peut pas se contenter de cela. La solidarité, ce n'est pas une variable d'ajustement, c'est une priorité encore plus aujourd'hui, avec 21 % de Saint-Chamonnais et de Saint-Chamonnaises qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Je le rappelle, cela marque quand même.

Le service public de proximité, ce service public tellement décrié aujourd'hui joue un rôle fondamental justement pour ramener un peu de justice et d'égalité quand justement tout part à

vau-l'eau. Là aussi, une question : où sont vos propositions pour renforcer ce service public pour même le développer ?

Les associations, nous en parlerons tout à l'heure, elles jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale. Elles méritent le soutien de la Municipalité. Est-ce qu'elles auront, elles, la chance de voir leurs subventions progresser de 2 % pour suivre l'inflation comme vous le proposez pour les tarifs municipaux ? A priori, ce n'est pas ce qui est en tout cas prévu.

La transition écologique doit également être un axe central et non accessoire. Cela suppose donc d'accélérer, d'investir davantage, de planifier. Cela suppose d'assumer des priorités même si cela implique de renoncer à certains projets moins essentiels. Cela demande du courage politique et c'est précisément ce courage qui manque à ce budget. En réalité, vous gérez la Ville, mais vous ne la projetez pas dans l'avenir. Vous faites surtout le choix de laisser un certain nombre de Saint-Chamonais sur le côté.

Donc, sans surprise, nous ne voterons pas ce budget, mais nous continuerons à défendre notre vision pour notre commune : une ville qui respecte ses habitants, qui les écoute et qui prend en considération les grands enjeux de notre époque, mais pas qui écoute les grands patrons.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur GIRAUDO.

Monsieur FABRE va répondre.

M. FABRE : Que répondre ? Vous défendez une vision politique qui n'est pas celle à laquelle nous adhérons, donc à partir de là, nous en avons déjà parlé. Une commune, je vous rappelle, ne peut pas faire un budget déficitaire. C'est interdit par la loi. Donc, une commune n'a pas d'autre solution – n'en déplaise à Madame SURPLY – que d'équilibrer ses comptes et de faire de l'épargne s'il veut investir. On est dans un débat qui est sidérant. Vous voulez d'un côté augmenter les dépenses. Vous voulez baisser les impôts. Vous voulez plus de solidarité sur des postes qui ne rapportent rien à la Commune et vous voulez en parallèle investir deux fois plus, nous reprochant d'investir trop et de faire monter la dette.

Écoutez, mettez-moi tout cela en musique. Mettez-moi l'équation mathématique qui fera que la Commune est capable de tourner et puis nous verrons. Mais je crains qu'elle n'existe pas, c'est-à-dire que nous pouvons vivre dans un monde idéal d'un certain nombre de réformes et de structures, la réalité, ce n'est pas celle-là. La réalité, c'est que pour investir, il faut que nous soyons capables de dégager de l'argent sinon nous avons un problème. Il faut emprunter et faire de la dette sur des seuils qui sont contrôlés par l'État. Donc, cela ne marche pas.

Nous allons regarder très clairement et l'opération est en cours. Elle a d'ailleurs été commencée lors du dernier mandat, vous le savez, sur l'inventaire du patrimoine qui est un élément important. Nous validerons le CFU au Conseil du mois de juin. Vous verrez que dans le Conseil du mois de juin, dans le CFU, il y a un certain nombre d'éléments où enfin nous parlons d'actifs et nous ne parlons pas que de compte de résultat. Monsieur LAVAL, vous connaissez cela, comme moi, par cœur.

Je suis désolé, Madame SURPLY et Monsieur MINNAERT, mais il est important dans un résultat de regarder, certes, le compte d'exploitation, mais il faut regarder aussi l'actif et le passif. Cela s'appelle le bilan. Donc, nous regardons à la publication du CFU qu'est-ce que c'est le bilan et quelles sont les marges de manœuvre qui sont potentiellement données. Mais je rappelle que la règle de contrainte du retour sur investissement, le critère est fixé par l'État. Il n'est pas fixé par

nous, donc nous sommes contraints sur ce critère-là. Et vous êtes sans arrêt en train de dire que nous sommes en train de dépasser les seuils et cela ne va pas. Mais de notre côté, vous voulez que structurellement, nous allions investir beaucoup plus dans un plan de structure dont toutes les communes qui l'ont mis à l'épreuve se rendent compte aujourd'hui en quoi ils ont paupérisé leur centre-ville. Plus aucune entreprise ne veut y aller, elles bloquent leur flux de circulation. Elles se trouvent avec des dettes abyssales et ne savent plus comment manager les gens et les intérêts.

Ce n'est pas tout à fait le choix qui, aujourd'hui, est fait assez à Saint-Chamond, c'est vrai. Nous privilégions la possibilité de rentrer au centre-ville, nous privilégions la possibilité de se garer. Nous privilégions la possibilité de se dire : « comment nos commerçants peuvent profiter des organisations des différents marchés dans les différents points et en parallèle comment est-ce que nous pouvons optimiser notre patrimoine qui a besoin de l'être ». Le service technique municipal a besoin d'être refondé et d'être revu. C'est un outil qui est obsolète et qui demande d'être traité.

L'école de Chavanne, vous le savez, est dans un état où elle ne peut pas rester, donc il faut la traiter et donner une priorité à la jeunesse et à l'éducation des petits. Je suis étonné que vous n'adhériez pas à cette démarche sociétale basique et totalement fondamentale qui est de donner aux élèves de Chavanne une école totalement reconfigurée. Nous allons accélérer sur ces travaux. Nous allons faire les études parce que comme vous le savez, faire des travaux pareils sans faire les études et se demander : « est-ce que nous avons bien optimisé les chantiers potentiels devant nous », ce serait une hérésie. Dans tout projet bien mené, le niveau d'études, c'est 20 % du budget global.

Donc, il est nécessaire de lancer les investissements sur les études. Il faudra d'ailleurs qu'avec Saint-Étienne Métropole, nous lancions d'autres investissements sur l'évolution des zones économiques. Nous avons dit que nous le ferions avec tous les partenaires économiques de la Commune, que ce soit les commerçants ou les agriculteurs. Tout cela, parce que de toute façon, les Français pleurent sans arrêt en se disant : « On n'a plus d'industrie », mais plus personne ne va en remettre nulle part. Là aussi, nous ne sommes pas dans un discours qui dit tout et son contraire à la fois. Nous avons fait des choix d'investissement qui sont clairs. Nous portons une politique d'investissement que nous sommes capables de mener. Nous vous avons dit qu'au niveau du PPI qui vous a été présenté dans le débat budgétaire, il s'inscrivait dans la continuité des orientations qui ont été prises avec des projets qui ont été déjà lancés.

Nous en parlerons tout à l'heure dans l'AP/CP puisque l'AP/CP sera revue au budget 2027 et il n'est pas revu au budget maintenant puisque les projets sont en cours. Donc, nous en reparlerons au niveau du projet 2027 où nous vous montrerons que dans le budget, toutes les mesures qui ont été validées par les électeurs saint-chamonnais qui ont porté la liste « Axel DUGUA » en tête, avec la liste des projets qu'il a annoncés, nous savons le faire et nous les ferons.

M. le Maire : Très bien. Merci à Benoît FABRE.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je pense avoir le même style d'intervention que Madame SURPLY. S'il y a un programme qui est équivalent, ce sera Monsieur FABRE et Madame SURPLY avec l'extrême droite parce qu'il a annoncé lui-même dans la presse qu'il a porté les mêmes valeurs. Concrètement, je ne porte aucune valeur avec l'extrême droite et c'est l'intégralité de mon groupe.

Vous venez d'évoquer la question de l'école Chavanne, mais nous sommes favorables à l'école Chavanne. Ce que nous vous disons, c'est que ce que vous proposez, ce sont des choses courantes. Ce n'est pas un projet pour une ville. Dans une ville, chaque maire qui arrive, il doit rénover les écoles, il doit rénover les trottoirs.

Il est vrai que tout votre programme, vous en avez mis des tartines, cela a été de dire : « Nous rénovons le trottoir, nous allons remettre un feu rouge à tel endroit, nous donnerons un coup de balai à telle rue. » Mais ce n'est pas un programme, c'est « Axel DUGUA.2 », je ne sais pas quoi, qui vient nous dire : « Regardez, regardez, j'ai plein de choses », mais en fait, c'est du creux, ce n'est rien.

Ce que vous a dit Monsieur Julien GIRAUDO, c'est de vous dire que ce qui manque, c'est justement un programme d'ensemble. Vous n'avez pas un programme d'ensemble sur les questions sociales. Vous n'avez pas un programme d'ensemble sur les questions environnement et vous n'avez même pas un programme d'ensemble économique à part celui que vous partagez les valeurs avec Madame SURPLY de l'extrême droite.

M. le Maire : Très bien. Monsieur MINNAERT, n'insultez pas les 44 % de Saint-Chamonais qui ont voté pour moi et ma liste « Avec vous, pour Saint-Chamond » aux élections. Ce programme, ce n'est pas du vide. Il y a des actions concrètes que nous réaliserons durant le mandat, mais peut-être, je comprends mieux pourquoi vous avez fait seulement 14 %.

Monsieur FABRE.

M. FABRE : Monsieur MINNAERT, nous n'allons pas passer sept ans à nous jeter des valeurs à la tête. Je pense que cela ne sert à rien. J'espère que vous avez bien lu l'article de presse et les valeurs que je défends sont celles de la République et de la Nation qui donnent à tous les gens une égalité de chances et non pas de l'égalitarisme, qui fait que fondamentalement, quand on tombe dans l'égalitarisme, on les mène tous à la pauvreté.

Là, je pense qu'effectivement, nous avons une différence politique et des valeurs différentes à ce niveau-là. Je crois que notre devoir est de mettre les gens en condition de réussir et de leur permettre de réussir. Je ne pense pas que les maintenir dans des positions où l'on va gentiment leur raconter qu'on va tout leur payer, que l'on paye gratos, que l'on rase gratos, que l'on fait tout gratos, vous savez, gratuit, dans la vie, cela n'existe pas. Quand on dit cela, on ment aux gens parce que cela veut dire que quelque part, il y a quelqu'un d'autre qui paye. Je ne fais pas partie de cette catégorie-là.

Je considère que nous devons donner l'égalité des chances à tout le monde et c'est ce que nous faisons dans notre programme en rénovant les écoles. Ce qui serait bien dans vos propos, c'est que si vous considérez que rénover l'école de Chavanne est quelque chose de positif, vous auriez pu le dire en introduction de votre propos qui n'a été que négatif et critique.

M. le Maire : Très bien. Je pense que c'est clair.

Allez, Monsieur MINNAERT, rapidement, et après, Régis CADEGROS complétera sur deux ou trois choses.

M. MINNAERT : Dans les propos qui ont été exprimés, nous avons dit effectivement que l'école de Chavanne, c'était important, mais que c'était du travail courant.

Maintenant, sur les questions, non, je pense que nous ne partageons pas tout à fait les mêmes valeurs républicaines sur certains points. La gauche n'est pas automatiquement égalitariste, elle est pour une justice sociale, c'est complètement différent. Et la justice sociale, vous ne le faites pas. Je veux dire, quand on favorise dans votre article les actionnaires, les actionnaires, c'est les gens qui viennent prendre l'argent des gens qui travaillent. Il est inadmissible que les gens qui produisent un travail, ce qu'il devrait leur revenir à leur salaire parte à des gens qui ne travaillent pas. Ce que favorisent majoritairement la droite et l'extrême droite, c'est de favoriser des gens qui sont justement sur leur fauteuil, mais qui ont un bon patrimoine et qui se permettent d'acheter à telle entreprise puisque cela leur rapporte de l'argent. Ce n'est pas un système égalitaire. C'est un système de profit, c'est un système de capitaliste qui fait beaucoup plus de morts dans le monde que les gens qui se battent pour la justice sociale.

D'une façon générale, vous avez aujourd'hui beaucoup de gens qui meurent parce qu'ils n'ont pas à manger et ce sont les pays victimes du capitalisme et du libéralisme. Quand vous défendez cette logique à Saint-Chamond, effectivement, vous participez à faire que les gens qui sont en difficulté – plus de 21 % – ils ne peuvent pas s'attendre à être aidés par cette commune que vous soutenez. Je vois que vous portez les mêmes valeurs que l'extrême droite et cela me désole énormément parce que concrètement, j'ai toujours défendu, face à l'extrême droite, j'ai toujours appelé à une droite républicaine, mais pour moi, des gens qui disent qu'ils portent des valeurs communes avec l'extrême droite, ce sont des gens comme CIOTTI et nous avons vu qui ils avaient été rejoindre.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT. Vous dépassez un petit peu le contexte municipal. *Le Progrès*, demain, pourra peut-être titrer « Je me prépare pour 2027 ». En tout cas, il y aura peut-être un candidat de plus à gauche avec vous, Monsieur MINNAERT. Je propose que nous restions sur le champ municipal.

Je vais passer la parole Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui. Un petit mot d'abord pour répondre à Madame SURPLY qui n'a pas compris grand-chose sur les charges de personnel, parce que ces dépenses, elles devraient évoluer, Madame SURPLY, par rapport au budget 2025 de 810 000 € en toute logique. Pourquoi ? Parce qu'il y a l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité) qui représente 1,5 % de la masse salariale, c'est-à-dire 450 000 €, et en plus, 3 points supplémentaires qui nous sont imposés par la CNRACL, c'est la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Vous savez que nous sommes pénalisés de 360 000 € par an pendant trois ans de suite, ce qui fait un total – 450 000 plus 360 000 – de 810 000. Nous aurions dû augmenter le budget des ressources humaines de 810 000 €. Or, il n'augmente que de 594 000 €. Donc, vous voyez l'effort qui a été fait au niveau de maîtrise de ce poste.

Là, je voudrais remercier vraiment tous les services – le service RH et la Direction générale des services – pour les efforts de maîtrise sur des faits au niveau du personnel au niveau des ressources humaines ces dernières années. En effet, je rappelle que la progression du CFU (Compte financier unique) de 2025 par rapport au compte administratif n'est que de 1,4 million, alors que sous l'effet conjugué du GVT sur deux ans et des mesures imposées par l'État, nous aurions dû avoir 3,2 millions, c'est-à-dire une réduction des dépenses de l'ordre de 1,8 million, ce qui est un chiffre remarquable. Encore une fois, je tiens à remercier tous les services de la Mairie parce que c'est vraiment un gros travail qui est fait.

Pour en revenir au budget, vous savez que nous sommes dans un budget prévisionnel. Nous ne sommes pas dans un compte administratif ou dans un CFU, c'est une prévision que nous faisons.

Et les chiffres au niveau du budget ne sont jamais tout à fait exacts par rapport à ce que nous allons retrouver au niveau du compte administratif. Je suis un petit peu étonné de voir mes anciens collègues qui votaient, par exemple, le budget 2023. C'est moi qui l'avais présenté ce budget qui avait été voté par Monsieur LAVAL. Je vous ai présenté un budget avec un emprunt d'équilibre de 6,2 millions et un ratio prévisionnel qui était de 7,4 ans. Vous l'aviez voté.

En 2024, j'avais présenté un budget avec un emprunt d'équilibre à 5 millions, avec un ratio prévisionnel de 7,8 ans. Vous l'aviez voté aussi. Vous aviez voté sur le dernier mandat cinq budgets sur six, et maintenant, Monsieur FABRE vous présente un budget avec un emprunt prévisionnel de 3,5 millions et avec un ratio prévisionnel de 7,2 ans, donc inférieur aux ratios prévisionnels des autres années que vous aviez votés. Donc, vous voyez, ce n'est pas très crédible ce que vous faites. Je veux bien que vous fassiez votre travail d'opposant, mais essayez d'être crédible par rapport à ce que vous avez vécu auparavant.

Pour vous dire aussi que les budgets, comme je vous le disais, cela n'a rien à voir avec le compte financier unique. Nous avons toujours des chiffres qui sont différents, je vous l'avais rappelé déjà la dernière fois, parce que vous avez certaines recettes qui apparaissent au budget en recettes d'investissement et qui, au compte financier unique, apparaissent en recettes de fonctionnement. Donc, cela augmente notre épargne et cela diminue notre ratio de désendettement.

Pour le CFU 2025, notre épargne nette sera de 5,9 millions, pratiquement de 6 millions, et notre ratio de désendettement de 4,97 ans. Je persiste et je le signe, et oui, nous ne le verrons que lorsque nous voterons le CFU et quand nous reparlerons de la gestion de la dette. Donc, vous voyez et il semble que dans votre programme, vous aviez prévu aussi de vendre des bâtiments. Nous l'avons fait et cela peut peut-être nous permettre d'augmenter notre épargne.

Encore une fois, c'est un budget qui n'était pas facile à construire vu les conditions avec les baisses des dotations, mais dans ce budget, nous avons une augmentation des recettes de 0,6 % et nos dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 0,06 %, ce qui fait que cela nous dégage une capacité de passage en investissement, une somme beaucoup plus importante par rapport aux autres budgets. Donc, cela m'étonne que les budgets que vous aviez votés dans les autres mandatures, vous ne l'ayez pas voté dans ces conditions.

M. le Maire : Très bien. Monsieur LAVAL, vous faisiez le geste du violon, nous verrons bien au mois de juin sur le CFU si Régis CADEGROS s'est trompé là-dessus. Si ce n'est pas le cas, j'espère que vous pourrez lui présenter des excuses.

M. LAVAL : Oui, alors déjà, je ne mets absolument pas en cause les 5,9 millions, je suis persuadé que c'est le chiffre que nous allons avoir. Par contre, ce que je vais mettre en cause, c'est la façon dont vous y arrivez. En effet, quand on annonce 4,4 millions le 1^{er} décembre et qu'en fin de mois – c'est-à-dire un mois plus tard –, nous avons 5,9 millions, nous avons trouvé 1,5 million d'économies : soit on n'est vraiment pas bon quand on fait les prévisions – excusez-moi si vous le prenez comme cela – ; soit vous ne nous avez pas tout dit ; soit – comme je le dis souvent – on a raclé les fonds de tiroir pour faire en sorte que le dernier exercice de votre mandat soit le meilleur.

Ensuite, Monsieur CADEGROS, arrêtez de toujours me bassiner la même chose. Je vais vous dire que j'ai un principe. Quand je fais partie d'une équipe, j'adhère à la majorité de cette équipe. C'était le cas jusqu'en fin 2023 à peu près. D'autre part, j'avais une délégation, si vous voulez, qui était relativement mineure puisque je travaillais, je n'avais pas beaucoup de temps à consacrer à la Commune et ma délégation était très loin de la finance, ce qui veut dire que je n'ai pratiquement

participé à aucune réunion d'établissement budgétaire. C'est la raison pour laquelle lorsque c'était présenté, je ne me suis jamais permis de faire une quelconque remarque dans la mesure où je ne participe pas à l'élaboration de ce budget.

Enfin, pour terminer, j'ai un inventaire et un historique jusqu'à ce que je sois dans la majorité, nous n'avons jamais dépassé les 5,2 ou 5,4 années d'endettement. Là, nous sommes en train de parler de presque 8 à la fin de l'année si les chiffres que vous annoncez se vérifient. Donc, arrêtons, s'il vous plaît, toujours ce genre de choses : « Vous n'êtes pas crédible. Quand vous étiez avec nous, vous votiez. » Aujourd'hui, nous sommes en train de parler du fond. Quand nous sommes à 8 années d'endettement, ce n'est pas du tout la même chose que quand nous sommes à 2 ou 5.

Aujourd'hui, je pense que c'est notre rôle d'alerter sur le fait que la dérive financière de la Commune est inquiétante et que quand on affiche 4 millions d'épargne pour 32 millions d'endettement, les marges de manœuvre deviennent beaucoup plus réduites que ce qu'elles n'étaient pas il y a encore trois ou quatre ans.

S'il vous plaît, élevons les débats. Des exercices comptables, j'en ai fait toute ma vie, à aménager l'exercice d'une année pour essayer de faire en sorte qu'il soit un petit peu meilleur que ce que l'on a l'habitude. Là, il y a une notion que vous avez tendance à oublier, c'est la notion de récurrence. Vous voyez, quand on cherche un endettement, on cherche toujours par rapport à une épargne récurrente. Alors, ne me dites pas que les 5,9 millions que vous allez gentiment nous dévoiler dans deux mois, c'est l'épargne récurrente de la Commune sinon, naturellement, vous les auriez mis dans le budget 2026. Je déplore complètement cette attitude, vous avez toujours la même réponse.

M. le Maire : Merci, Monsieur LAVAL. En effet, je vous remercie d'avoir validé au début de votre propos qu'il y aura bien 5,9 millions d'euros d'épargne au prochain CFU, ce que j'avais annoncé tout au long de la campagne et que l'on m'avait reproché, soi-disant je mentais, etc. Vous voyez que nous disons toujours la vérité parce que c'est important de dire la vérité aux Saint-Chamonaises et Saint-Chamonais.

Restez zen, Monsieur DEGRAIX, tout va bien se passer aussi.

Dire aussi – et pour rassurer la population – que maintenant, tous les élus participent aux arbitrages financiers. Je suis un peu surpris, Monsieur LAVAL, quand vous nous avez dit que vous n'aviez participé à aucun arbitrage financier. Il y avait quand même des réunions avec l'adjoint aux finances et avec des bureaux de majorité où nous revoyons tous ensemble le budget comme nous avons pu le faire avec la nouvelle équipe. Il y avait les Conseils municipaux où les dossiers étaient envoyés et relus, nous préparions les Conseils municipaux. Il y avait des commissions Finances dans laquelle vous faisiez aussi partie. Donc, de dire que vous n'avez participé à aucune réunion pour vous dédouaner, je trouve cela un petit peu dommage.

Avouez que vous avez changé de stratégie personnelle. C'est un droit, c'est logique, il n'y a pas souci là-dessus. Les élections sont passées, mais par contre, n'allez pas dire qu'à l'époque, vous n'étiez pas impliqué, vous étiez de côté, tout se passait mal. Non, vous étiez complètement dans la majorité, Monsieur LAVAL, jusqu'en 2025 et voilà aujourd'hui des désaccords, mais ne jouons pas sur la peur des Saint-Chamonaises et Saint-Chamonais. Les dépenses sont maîtrisées, cela a été dit.

Nous avons un programme qui est ambitieux. Nous avons du courage politique. Cela devrait faire plaisir à Monsieur GIRAUDO, vous pouvez le lire dans notre programme. Vous pourrez le voir à

partir de 2027 dans les AP/CP qui vous seront présentées. Et puis, vous verrez aussi, dans les six prochaines années, nous présenterons un bilan aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais qui est en lien avec ce que nous avons proposé, parce que la parole, elle est d'or. Cela devrait faire plaisir à Monsieur DEGRAIX. Quand on dit quelque chose, on le fait. Nous l'avons dit, nous l'avons fait, et là, nous le disons, nous le ferons, et cela, j'y tiens personnellement et je m'y engage encore aujourd'hui publiquement.

Monsieur DEGRAIX. Je vous ai fait réagir.

M. DEGRAIX : Oui. D'abord, il va falloir arrêter à chaque fois de dire : « Calmez-vous ! Calmez-vous ! » parce que franchement, cela devient assez pénible. Nous ne sommes pas énervés. Simplement, nous essayons de faire valoir nos arguments. Je vous le dis. C'est un préambule.

Deux, je rappelle que Jean-Marc LAVAL n'a pas changé son fusil d'épaule, c'est vous qui l'avez viré. Il faut quand même se le rappeler aussi.

Et puis, la troisième chose, nous sommes ici pour porter la voix des Saint-Chamonais qui considèrent qu'il faut plus de rigueur budgétaire et Jean-Marc LAVAL vient de l'expliquer. Nous sommes ici pour porter la parole des Saint-Chamonais qui considèrent qu'à nouveau, mettre de l'argent sur le projet de l'Hôtel-Dieu, ce n'est pas une priorité. Nous sommes ici pour porter la voix des Saint-Chamonais qui considèrent que dans ce budget, l'effort de sécurité est le parent pauvre des investissements et que si nous avions été aux affaires, nous aurions dès l'année 2026 mis en place le groupement d'intervention rapide que nous proposons avec l'achat de véhicules motorisés, pour améliorer le fonctionnement et apporter des moyens supplémentaires à notre police municipale.

Comme ce que vous proposez ne correspond pas à la parole des Saint-Chamonais que nous portons, ce soir, nous n'allons évidemment pas voter ce budget.

M. le Maire : Très bien. Ce n'est pas une surprise. Alors, je n'ai pas viré Monsieur LAVAL, j'ai retiré ses délégations. C'est un peu le cheval de Troie de l'équipe municipale et vous savez, gouverner, c'est décider et nous l'avons décidé collectivement à l'époque.

Vous nous dites qu'il y a plus d'argent cette année, que nous faisons trop de dépenses, etc., mais vous auriez mis votre groupement motorisé en place dès 2026. Je veux bien vous croire, Monsieur DEGRAIX, mais vous savez, déjà, il y a un budget qui est élaboré. Il aurait fallu que vous trouviez les financements sur le budget 2026 qui est souvent préparé par l'ancienne équipe. Il aurait fallu que vous vous achetiez deux motos – c'est une réalité – ou trois motos. Il aurait fallu que vous embauchiez deux, voire trois, policiers municipaux.

Je rappelle, dans la fonction publique, quand vous lancez un recrutement, tant que la personne arrive une fois que vous avez validé son recrutement, 99,9 % des cas, Monsieur MONTES, c'est trois mois pour arriver. Donc, une fois que vous avez lancé l'annonce, il y a à peu près un mois et demi, voire deux mois, avant le jury. Après, il y a un jury. Après, il y a un recrutement. Par conséquent, vous avez quasiment six mois avant d'avoir un agent ici pour remplacer, mais je ne vous l'apprends pas, vous le savez. À un moment donné, ne mentons pas aux Saint-Chamonais en leur disant : « Le 1^{er} avril ou le 1^{er} mai ou le 1^{er} juin, vous auriez eu un groupement motorisé ».

Sur la sécurité, ce n'est pas le parent pauvre, Monsieur DEGRAIX. Nous avons mis des moyens jusqu'à présent. Nous allons encore en mettre. Vous pouvez le voir dans notre programme, il y aura le commissariat de police municipale mobile qui se déplacera dans tous les quartiers de la

ville de Saint-Chamond. Nous allons rencontrer dans les prochaines semaines Loire Habitat pour évoquer avec eux l'ancienne gendarmerie pour le futur commissariat de police municipale. Nous allons essayer d'aller tous les jours de la semaine sauf le dimanche jusqu'à 2h00 du matin. Nous allons essayer d'attaquer plus tôt aussi le matin pour être encore plus présents parce que je rappelle – cela avait fait l'objet d'un article de presse et d'un post de Madame SURPLY –, sur le magasin Les Gourmandi'Z qui s'est fait attaquer à plusieurs reprises, les délinquants ont été retrouvés grâce à l'ADN et grâce aux caméras de vidéoprotection de la Ville de Saint-Chamond. Il faut le dire.

Je vous vois rigoler, Madame SURPLY, mais quand il ne se passe rien, vous dites qu'il ne se passe rien ; quand nous interpellons la police nationale grâce aux caméras de vidéoprotection, vous rigolez, en disant : « C'est juste normal ». Mais félicitons-nous collectivement en termes de sécurité d'obtenir ces résultats, des interpellations qu'il peut y avoir chaque semaine.

Monsieur DEGRAIX, restez zen.

Hors micro

M. le Maire : Mais je ne suis pas du tout énervé, Monsieur DEGRAIX. Vous savez, je suis un passionné, c'est peut-être ce qui a fait la différence lors de l'élection municipale et quand je vois que nous avons des résultats, cela me fait toujours plaisir. Je suis très satisfait du travail de la police municipale et Monsieur DEGRAIX, pour vous rassurer, nous allons continuer à leur donner des moyens.

Je rappelle que la délinquance globale a baissé de plus de 30 % entre les six premiers mois de 2019 et les six premiers mois de 2025. Je prends tous les chiffres, mais pas n'importe quoi, Madame SURPLY, ce sont des chiffres officiels. Ce n'est pas parce que vous êtes habituée, Madame SURPLY, à mentir aux Saint-Chamonnaises et aux Saint-Chamonnais, bien évidemment, ces chiffres sont vérifiables. La sécurité, rassurez-vous, ce n'est pas le parent pauvre et je pense que les électeurs aux dernières élections l'ont compris.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Si je comprends bien, nous sommes énervés, vous êtes passionné.

M. le Maire : C'est la différence.

M. DEGRAIX : Je pense que nous avons tous la passion de Saint-Chamond aussi autour de la table et c'est bien le plus important.

Je reviens sur les propos. Ne trahissez pas mes propos lorsque je dis que j'aurais travaillé en 2026 sur la mise en place d'un groupement d'intervention rapide. Ce n'est pas le 1^{er} avril que nous aurions pu le faire. Nous sommes bien d'accord.

En revanche, je me souviens de débats que nous avons eus ici au sein de cette assemblée lorsque je m'étais ému que l'on reporte les travaux du centre-ville. Vous aviez dit que tout de suite après les élections, mais dès le 1^{er} avril, même le 1^{er} mai – je ne sais plus exactement – les travaux allaient être engagés et je m'aperçois qu'en fait, ce n'est pas le cas puisque vous relancez un cycle d'études. Donc, vous voyez, entre les effets d'annonce, les prises de position et les prises de parole, je pense que nous n'avons rien à apprendre l'un de l'autre par rapport à cela.

Je vous demande simplement de ne pas trahir mes propos et d'en revenir à l'essentiel. Et puis, nous espérons que les travaux du centre-ville commencent le plus rapidement possible avec un vrai projet qui sera présenté en commission Urbanisme.

M. le Maire : Bien évidemment, Monsieur DEGRAIX. Oui, sur le centre-ville, nous avons rétro-pédalé un petit peu entre votre projet de tout casser, tout refaire, supprimer le rond-point des Rencontres. C'était le projet initial qui était prévu. Après avoir échangé avec les habitants, les riverains et les commerçants de la place de la Liberté, du square Croix Gauthier et de la place Dorian, aujourd'hui, c'est un projet qui n'est pas à l'ordre du jour, de tout casser, de tout rénover, parce que derrière, c'est cinq à six ans de travaux. C'est la mort des commerçants de la place de la Liberté, du square Croix Gauthier, voire de la rue de la République. En effet, comment, demain, nous arrivons à trouver des solutions pour rénover ces espaces ? Je m'y suis engagé et ils seront rénovés, je l'ai dit et je l'ai répété.

Monsieur DEGRAIX, vous me connaissez, j'ai des défauts, mais je suis un homme de parole. Les travaux seront effectués, mais en partenariat. Au-delà de le présenter en commission Urbanisme, les premiers avec qui nous échangerons, ce seront les riverains du centre-ville, ce seront les commerçants du centre-ville. C'est la principale action pour nous, donc n'ayez pas d'inquiétude sur le centre-ville. Nous pourrions en débattre, si vous voulez, en 2032 ou en 2033. Le centre-ville, en tout cas, en partie, aura été rénové.

Madame SURPLY.

M. SURPLY : Bien évidemment, vous n'avez pas répondu à la moitié de mes questions.

Je vais revenir sur la sécurité puisque vous en parlez. Gourmandi'Z, malheureusement, cela a bougé parce qu'il y a eu un scandale médiatique. Il a été cambriolé six fois en huit mois et c'est toujours le même auteur présumé. Donc, la vérité, vous le savez, cela vous agace puisque vous me parlez souvent des réseaux sociaux : « Cela vous agace, cela vous énerve ». En attendant, vous les utilisez comme nous et vous vous apercevez bien du levier. Et vous savez bien que quand il y a un scandale médiatique, les pouvoirs publics, les pouvoirs en place et les autorités qui ont été élus n'aiment pas bien la mauvaise presse. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est la convention que je vous propose entre la police nationale et le centre de supervision urbain. Je crois que vous n'avez pas compris mon propos. L'idée, c'est que la police nationale aille directement se servir via la fibre dans le CSU. Absolument pas.

M. le Maire : C'est déjà le cas, Madame SURPLY.

M. SURPLY : C'est totalement faux. Je poursuis. Vous me montrerez la convention et la date, il y a besoin d'une réquisition avec un OPJ. Vous avez besoin de mobiliser un agent municipal. Envoyez-moi la convention que je vous ai demandée un millier de fois.

M. le Maire : Madame SURPLY, c'est la loi qu'un OPJ vienne faire une réquisition des images de vidéoprotection de la Ville.

M. SURPLY : Vous n'avez pas compris. Ce n'est pas le cas à Saint-Chamond. Je vais reformuler, mais votre mauvaise foi ce soir, va prôner malheureusement. La police nationale, aujourd'hui, ne manipule pas directement les images. L'idée, c'est de gagner ce temps-là. Vous ne voulez pas. Dont acte. Vous me dites que cette convention existe, envoyez-la-moi. J'espère que vous ne

mettez pas quatre ans et quatre jours à l'envoyer, comme vous faites parfois pour envoyer des documents. Je suis très étonnée.

En revanche, j'aurais bien aimé que vous puissiez prendre le temps comme nous prenons le temps de vous poser des questions, d'avoir des réponses.

M. le Maire : Très bien. Je vais répondre. Une page dans *Le Progrès*, c'est un scandale médiatique, mais c'est des scandales médiatiques tous les jours à Saint-Chamond parce que tous les jours, il y a une page sur la Commune. Je vous rappelle, Madame SURPLY, puisque vous n'êtes pas censée le savoir peut-être, je vous donne le bénéfice du doute, Gilles GRÉCO, quand il était adjoint à la sécurité, quand ils se sont fait cambrioler cet été, s'était rendu avec le chef de la police municipale déjà, sans un scandale médiatique dans *Le Progrès*, journal mondialement connu et que tous les gens s'arrachent au quotidien. Donc, à un moment donné, vous savez, nous n'avons ni besoin du « canard local » ni besoin de vous, Madame SURPLY, pour prendre les faits en compte et pour nous y rendre, parce qu'il y a des opérations qui ont été menées conjointement avec la police nationale bien avant l'article dans la presse ou votre prise de parole.

D'ailleurs – et je le dis clairement –, les images de la police municipale partent la nuit à Fauriel, au 9-9. C'est une réalité. Ils ont les images de Saint-Chamond. La journée, c'est les agents du centre de supervision urbain de la Ville de Saint-Chamond qui sont derrière. Je vous rappelle qu'il y a de moins en moins de policiers nationaux. Quand vous comptez le cumul en 2008, à la fermeture de Rive-de-Gier, Rive-de-Gier plus Saint-Chamond, c'est quasiment divisé par deux. Il y a de moins en moins d'OPJ, d'enquêteurs, etc. Nous n'allons pas résoudre le problème ce soir, sinon il faut se présenter aux prochaines élections législatives, Madame SURPLY. Montez à Paris et proposez au futur gouvernement qui sera élu en 2027 de modifier tout cela. Bien évidemment qu'il y a des réquisitions qui sont faites par la police nationale, mais la police nationale a accès la nuit. Lorsqu'à 2h00 du matin, on ferme le CSU, on met un coup de clé, derrière, les images partent à Fauriel et les agents de police nationale, de 2h00 du matin à 6h40, ont la main sur les caméras de vidéoprotection.

Ce que vous me dites, cela m'inquiètera un peu. La journée, nos images étaient diffusées à Fauriel où ils ont peut-être une, deux ou trois personnes dans le CSU, où vous avez Saint-Chamond, Roanne, Firminy, Saint-Étienne, etc., en termes de réactivité et en termes d'échange – nous pouvons le dire, Monsieur CADEGROS –, à chaque fois qu'il y a une intervention de la police municipale, derrière, il y a un accompagnement des caméras de vidéoprotection. D'un côté, nous avons déjà dans ce cas-là une convention avec l'État – Monsieur le Préfet de l'époque, le DIPN, etc. – qui nous permet d'intervenir ensemble, qui permet que les images elles partent à partir de 2h00 du matin à Fauriel. Donc, je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, vous voudrez qu'il y ait un policier national au centre de supervision urbain de Saint-Chamond et qui regarde les images de 7h00 à 2h00 du matin. Ce n'est pas possible, Madame SURPLY, et cela n'arrivera pas.

Je ne comprends pas. Je pense que vous expliquez mal parce que nous comprenons à peu près tous la même chose.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Vous avez vanté encore le fait que soi-disant ce serait les caméras qui auraient attrapé des voleurs. Je rappellerai que ce qui l'a attrapé, c'est certainement d'abord l'enquête et c'est le fait qu'il y avait de l'ADN. À tout hasard, ce serait la caméra. C'est combien de dépenses pour attraper une personne sur plusieurs années ? C'est une dépense totalement inutile. Nous savons que pratiquement, avec les caméras, vous n'attrapez personne. Cela ne résout

absolument pas le problème. Cela ne remplace pas l'enquête, cela ne remplace pas le terrain et s'il a fallu reconnaître une personne à travers une caméra, c'est qu'il y avait de la police derrière. Parce qu'il était sur le terrain, il savait que « il y a une telle personne, je l'ai rencontré à tel endroit ». Donc, les caméras ne remplacent jamais la police de proximité qui permet d'attraper la délinquance et les voleurs.

Après, je trouve cela très rigolo que vous parlez de la police nationale parce que je vais vous rappeler quelque chose. Vous êtes un LR, vous en êtes vanté même si vous avez des accointances avec d'autres. C'est sous SARKOZY que la police de proximité a disparu et c'est sous SARKOZY qu'il y a eu le moins de recrutement dans la police. Toute la critique que je peux faire à Emmanuel MACRON, c'est que lui, par contre, il a augmenté effectivement la police nationale. Mais ce n'est pas avec le parti politique dans lequel vous vous réclamez qu'il y a eu cette police nationale.

Par contre, je crois à la police nationale, je crois aux bienfaits, mais je crois d'abord à un bienfait par l'enquête et la proximité et sur le terrain, et pas à travers des caméras qui ne servent pratiquement à rien. À 99 %, devant les caméras, il ne se passe rien et quand les images partent à Saint-Étienne, je confirme, à partir de 2h00 du matin, vous doutez bien que la police qui est à Saint-Étienne ne va pas se déplacer sur Saint-Chamond. Déjà, même si elle les regarde, ils ont d'autres choses à s'occuper de plus importantes. Et s'ils les regardent et qu'ils voient quelque chose, ils ne vont pas envoyer une patrouille, il en manque beaucoup.

M. le Maire : Très bien. Vous parlez de Nicolas SARKOZY, je n'étais pas majeur à l'époque de Nicolas SARKOZY, donc il n'y a pas de risque. Je n'ai pas pu voter pour lui ni en 2007 ni en 2012. Je n'avais pas 18 ans, Monsieur MINNAERT, donc ne me balancez pas Nicolas SARKOZY, comme cela, à bout de bras. Rassurez-vous.

Si je vous écoute, c'est un policier qui, dans la rue, a reconnu la personne, qui l'a suivie. Non, c'est grâce aux caméras de vidéoprotection, Monsieur MINNAERT. C'est une réalité. Vous ne voulez pas y croire, nous ne sommes pas d'accord, il n'y a pas de problème. En tout cas, les caméras de vidéoprotection ont permis de résoudre cette affaire. Merci à la fois – vous avez raison – aux enquêteurs de la police nationale, mais aussi aux caméras de vidéoprotection de la Ville de Saint-Chamond.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : En fait, j'ai compris, vous parlez de décrochage, mais je ne parlais pas de cela. Nous allons arrêter de parler de cela parce que vous n'avez pas envie d'échanger de manière constructive et que vous êtes dans le mépris. Est-ce qu'il serait possible de revenir à mes questions qui ne sont pas non plus nombreuses ?

M. le Maire : Peut-être, sur vos questions, quand vous dites « la mutualisation des véhicules », vous mutualiseriez les véhicules avec qui, par exemple ?

Mme SURPLY : C'est vous qui m'avez parlé de la mutualisation des véhicules à Roanne.

M. le Maire : Oui, mais vous avez dit : « À Saint-Chamond, on pourrait mutualiser les véhicules », mais avec qui ?

Mme SURPLY : Une autre ville, d'autres services. Est-ce qu'il est possible d'envisager cela ?

M. le Maire : C'est-à-dire ?

Mme SURPLY : Non, mais c'est vous qui en avez parlé l'autre jour.

M. le Maire : J'ai dit qu'à Roanne, les véhicules étaient mutualisés. Ville de Roanne et Roanne Agglomération.

Mme SURPLY : Roanne, ils font comment ?

M. le Maire : Vous proposez que nous mutualisions avec qui ?

Mme SURPLY : Je ne sais pas, c'est vous qui êtes aux affaires. C'est toujours la même chose. Je vais vous donner un exemple.

M. le Maire : Je vous donne la patate chaude, débrouillez-vous !

Mme SURPLY : Oui, encore heureux. Je vais vous donner un exemple, de la même manière que l'on peut mutualiser des services de fourrière ou que sais-je. La réponse, c'est « oui » ou c'est « non ». Ne serait-il pas envisageable de mutualiser l'usage des véhicules communaux, de créer une plateforme en ligne où l'on puisse prêter, amortir, avec le Pays du Gier ? Je ne sais pas.

M. le Maire : C'est une bonne idée et je vais reprendre ma casquette d'ancien vice-président à la mutualisation au Pays du Gier. En effet, j'ai travaillé sur des dossiers de mutualisation, non pas de véhicules, parce que nous ne pouvons pas mutualiser les véhicules communaux, je parle des véhicules légers. Mais nous commençons à réfléchir sur les balayuses, sur des choses comme cela que nous pourrions mutualiser.

Après, vous savez, les syndicats sont, en termes de statuts, parfois un peu complexes, et mutualiser, ce n'est parfois pas si simple que cela.

Hors micro

M. le Maire : Parfois, les statuts ne le permettent pas. Je vous dis clairement aujourd'hui, les statuts du syndicat intercommunal du Pays du Gier ne permettraient pas, par exemple, de mutualiser les balayuses entre la Ville de Saint-Chamond, la Ville de l'Horme, la Ville de Grand-Croix, etc. Donc, j'ai demandé à la Direction générale de la Ville de Saint-Chamond et maintenant, en tant que président du syndicat intercommunal du Pays du Gier au service du Gier, de demander à regarder si l'on pouvait faire évoluer, par exemple, les statuts du syndicat intercommunal du Pays du Gier. Ce sont des choses sur lesquelles nous avons du fond, mais c'est peut-être un peu la différence entre vous et nous, Madame SURPLY, c'est que nous allons au fond du dossier, nous ne lançons pas des patates chaudes. Quand nous proposons des choses, derrière, il faut y aller.

Vous me parliez de problèmes à la maternité. Voulez-vous dire quoi ? C'est quoi le problème à la maternité de Saint-Chamond ?

Mme SURPLY : Pourquoi toutes les naissances ne se feraient-elles pas à Saint-Chamond ? Pardon, je vais recommencer.

M. le Maire : Je ne peux pas forcer les parents à accoucher à Saint-Chamond, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je viens de m'entendre et de me dire : « C'était une mauvaise syntaxe ». La question, c'est que vous prévoyez qu'il y ait encore plus de naissances ailleurs qu'à Saint-Chamond. Je me dis : « Quel est le levier qui fait qu'une femme n'a pas envie d'accoucher à Saint-Chamond », parce que vous prévoyez qu'il y en ait plus et je me dis : « Est-ce que ce ne serait pas une question ? » Est-ce que tout va bien à l'hôpital du Gier ? Est-ce que tout va bien dans tous les hôpitaux de France ? Je ne crois pas. Par-là, je me dis : « C'est intéressant parce qu'on n'en avait jamais parlé dans les autres budgets », il y a une vraie question.

M. le Maire : Madame SURPLY, à l'hôpital du Gier, cela se passe très bien. J'invite tous les futurs parents, hommes et femmes, à accoucher à l'hôpital de Saint-Chamond. Tous ceux qui nous regardent, je vous invite à accoucher à l'hôpital de Saint-Chamond. Madame SURPLY, parfois, il y a des complexités médicales. Vous avez plusieurs enfants, vous l'avez peut-être vécu, je ne sais pas. Parfois, vous avez des complexités médicales et vous ne pouvez pas forcément accoucher à Saint-Chamond, vous êtes obligée d'aller à Saint-Étienne.

Aujourd'hui, nous ne pouvons forcer les gens à accoucher à la maternité de Saint-Chamond, mais je vous rassure, il n'y a pas de problème à la maternité de Saint-Chamond. C'est une maternité – Monsieur le Président du conseil de surveillance – de qualité avec des médecins de qualité, avec une direction de qualité, des sages-femmes exceptionnelles. Il y en a peut-être certains dans l'assistance qui attendent des enfants, n'hésitez pas à aller accoucher à l'hôpital de Saint-Chamond.

Après, vous nous avez parlé des amendes de police. Vous voulez nous dire quoi sur les amendes de police ?

Mme SURPLY : Pour ceux qui nous regardent, je voudrais que vos adjoints réexpliquent parce que, honnêtement, c'est ultra complexe. Quand c'est la première fois que cela arrive dans le budget, je voudrais que vous expliquiez ce que vous avez expliqué en commission...

M. le Maire : Vous parlez des amendes de police ou de la maternité ?

Mme SURPLY : Des amendes de police, c'est vous qui avez changé de sujet, et je voudrais que vous réexpliquiez parce qu'honnêtement, ce ne soit pas simple.

M. le Maire : Est-ce que Benoît FABRE veut expliquer ce qu'il a expliqué en commission sur les amendes de police ? Je rappelle que nous avons une somme fixe. Aujourd'hui, les amendes de police sont versées à Saint-Étienne Métropole et Saint-Étienne Métropole nous reverse une somme fixe, merci, Monsieur MONTES.

Mme SURPLY : Elle est certaine cette somme ?

M. le Maire : Oui. C'est une somme fixe, c'est-à-dire que nous mettons 1 million d'euros d'amende ou 0 € d'amende, nous avons de la part de Saint-Étienne Métropole une somme fixe. Elle ne bouge pas.

Monsieur FABRE.

Hors micro

M. le Maire : Attendez ! Mais vous avez demandé que Monsieur FABRE vous réexplique.

M. FABRE : Elle n'apparaît pas pour la première fois.

Hors micro

M. le Maire : Je ne peux pas ouvrir deux micros en même temps. Sauf le mien, Monsieur MINNAERT, exactement.

M. FABRE : Les amendes, rétribution forfaitaire à Saint-Chamond de la part de SEM. Et puis, ce n'est pas la première fois qu'il y en a. Ce n'est pas la première année, donc elles étaient déjà dans les comptes. La seule différence, c'est que l'on vous a donné tout le détail exhaustif en commission puisque nous avons examiné l'intégralité des postes que vous avez souhaité que nous regardions dans la maquette et que nous l'avons fait. À ce moment-là, nous avons parlé des amendes et nous avons parlé de la maternité qu'effectivement, les gens sont libres d'aller accoucher là où ils veulent. Je vous confirme qu'il y a des cas très compliqués qui ne peuvent être traités qu'à Saint-Étienne pour y avoir ma fille qui est sage-femme.

M. le Maire : Mais on accouche quand même mieux qu'à Saint-Étienne, donc venez accoucher à Saint-Chamond.

Madame SURPLY et après nous passerons aux amendements.

Mme SURPLY : Très bien. Je vais reprendre dans mes questions.

M. le Maire : J'ai dû répondre à toutes vos questions là.

Mme SURPLY : Pas du tout. Si je voulais échanger à micro ouvert, c'est parce qu'il faut que vous arrêtiez de penser que nos questions sont tordues. Vous prévoyez une baisse de l'absentéisme. Le taux d'absentéisme aujourd'hui, il est conséquent, c'est un sujet. C'est quand j'ai évoqué cela en ressources humaines la dernière fois, vous m'avez évidemment hurlé dessus en disant : « Non, il n'y a pas de problème de ressources humaines ». Je pars du principe de bon sens que l'absentéisme est un problème dans le domaine des ressources humaines, donc de quelle manière prévoyez-vous ? Comment comptez-vous faire pour baisser l'absentéisme ? Et quel est le taux sur l'année qui vient de passer ?

M. le Maire : Très bien. Benoît FABRE ou Andonella FLECHET, mais nous n'avons pas des taux d'absentéisme Saint-Chamond qui sont monstrueux par rapport à ce que nous pouvons parfois connaître dans le privé pour avoir écouté l'émission « Les Grandes Gueules » l'autre jour sur RMC où c'est un vrai sujet dans le privé. Mais rassurez-vous, Madame SURPLY, nous ne hurlons pas, nous échangeons.

Mme FLECHET : Oui, nous n'avons pas un taux d'absentéisme qui est supérieur aux autres collectivités. La seule chose que nous pouvons noter, c'est que ce taux d'absentéisme semble parfois important parce que nous avons des agents qui ont de très grosses pathologies et c'est ce qui vient impacter le taux d'absentéisme. Malheureusement, nous ne pouvons que déplorer les pathologies dont sont atteints certains agents. C'est tout, mais ce n'est pas lié à un absentéisme récurrent ou chronique du personnel, non. C'est souvent lié à des pathologies lourdes.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur MINNAERT, rapidement, et après nous passons aux amendements.

M. MINNAERT : Je suis un peu choqué sur cette question d'absentéisme, parce que si quelqu'un est absent, c'est qu'il a soit un arrêt maladie soit un accident de travail. Il y a des raisons. Il y a

par contre un absentéisme qui est responsable et qui a une responsabilité du travail. Il y a eu des entreprises qui ont été condamnées, en particulier Orange, sur le fait par les conditions de travail. C'est plus cela qu'il y a à se poser, mais concrètement, il y a les organisations syndicales pour cela. Et je ne me situe pas en tant qu'élue aux organisations syndicales. Je suis la charte d'Amiens. Je soutiens les organisations syndicales quand elles travaillent dans une entreprise pour dénoncer des situations inadmissibles, mais je ne me situe pas alors à leur action.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT.

Madame SURPLY, je vous propose de passer aux amendements.

Mme SURPLY : Non, j'ai encore des questions.

M. le Maire : Vous avez encore des questions, allez-y.

Mme SURPLY : Je vais poser des questions précises, donc j'ai besoin de réponses précises. Je vous ai demandé un taux d'absentéisme, donc je n'ai pas de taux. On ne m'a pas répondu plus que les autres collectivités.

M. le Maire : Nous vous le ferons passer le taux.

Mme SURPLY : Merci.

M. le Maire : Vous avez quoi comme autres questions ? Je crois que j'ai répondu à tout.

Mme SURPLY : Vous avez exprimé le souhait de réduire l'absentéisme, mais comment vous faites concrètement ?

M. le Maire : Nous travaillons avec les syndicats. Nous améliorons les conditions de travail au quotidien. Et je vous le dis parfois, nous nous plions aussi aux recommandations du médecin du travail. Au niveau de l'amélioration des postes de travail au quotidien, il y a un gros travail qui est fait, des propositions de changement de service quand il y a des difficultés. Il y a aussi une préventrice ici à la Ville de Saint-Chamond. C'est grâce à tout cela que nous prévenons les arrêts maladie et nous avons la chance d'avoir des services ressources humaines – Andonella FLECHET le sait – qui sont formidables. Le but, c'est de réduire le plus possible. Que chaque personne qui vient au travail se sente bien au travail, soit heureuse au travail, fasse son travail comme il faut, et surtout, rentre chez elle le soir comme elle est venue le matin au travail. Pour cela, nous nous y activons ardemment avec le CST aussi et Monsieur MINNAERT, les syndicats, il participe toujours activement et nous pouvons le saluer.

Nous passons aux amendements, Madame SURPLY ?

Mme SURPLY : Les halles 14 et 36, est-ce que vous avez des projets dessus ? Est-ce que vous pouvez répondre ?

M. le Maire : La halle 36 ? La halle 39.

Mme SURPLY : 39, pardon.

M. le Maire : Parce que tout à l'heure, il y avait le CA2I, maintenant, la halle 36, il faut vraiment venir habiter Saint-Chamond, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Ne vous moquez pas parce que j'ai soigné une dyslexie quand j'étais petite, donc il serait bien de se calmer un peu là-dessus.

M. le Maire : La halle 14, il y a le projet de PEI que je vais relancer avec Saint-Étienne Métropole, pour voir si nous y mettons de l'économie dedans ou si nous pouvons travailler sur une école, qui pourrait travailler avec les entreprises de l'industrie saint-chamonnaise. La halle 39, il y a l'association BRIC et l'Emmaüs qui sont aussi intéressés pour y faire leurs locaux, donc nous réfléchissons aussi à cela. Tout à l'heure, vous n'aviez pas posé cette question quand même, Madame SURPLY, je vous le dis, sinon je l'aurais noté.

Nous réfléchissons à tous ces projets et puis quand les projets avanceront, nous rencontrons les partenaires avec la Direction générale des services, avec Benoît FABRE, avec les collègues élus en charge de ces délégations et petit à petit nous avançons. Je vous le dis, les démolitions des abords nord de Novaciéries, nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure, mais ils vont débiter dans les prochaines semaines. Dès cet été, l'îlot 2 qui est l'îlot en face de la brasserie sera démoli. Il y aura l'îlot 3, l'entreprise Colomb qui sera ensuite démolie et – je dis bien – normalement, si tout se passe bien – en tout cas, le planning prévisionnel est comme cela aujourd'hui – tout devrait être démoli d'ici la fin de l'année 2026 au niveau des abords nord de Novaciéries.

Nous en sommes très satisfaits. Nous nous étions engagés à le faire. C'est un serpent de mer des 25 dernières années. Nous en venons à bout aujourd'hui, en tout cas, en termes de démolition, et derrière, il y aura un projet de logement qui sera présenté à la population, pour attirer des primo-accédants, par exemple, des jeunes familles ou des personnes âgées qui reviennent en centre-ville. Il y aura des maisons de santé. Il y aura des commerces. Saint-Chamond sera dynamisé parce que de toute façon, Saint-Chamond s'est transformé ces 12 dernières années et – croyez-moi – ce n'est pas près de s'arrêter.

Mme SURPLY : Très bien. Qu'est-ce que vous comptez faire avec le marché public que je vous ai lu tout à l'heure concernant l'étude de faisabilité de l'installation en extension de réseau de caméras ? Vous avez besoin d'avoir un prestataire qui fasse des études pour savoir...

M. le Maire : Oui, parce que la caméra, on ne l'implante pas n'importe comment. Il faut savoir s'il y a la fibre. Il faut savoir si à un moment donné, le réseau passe, si la caméra est bien orientée. Il y a des études qui sont menées. Vous savez, quand on installe une caméra, parfois, il faut passer les réseaux. Nous avons du génie civil, Monsieur GRÉCO, sur l'installation des caméras. On installe des armoires aussi qui sont reliées aux caméras qui permettent de brancher les caméras à l'armoire. L'armoire est relayée aussi au centre de supervision urbain.

Après, je rentre peut-être dans la technique et je ne veux perdre personne, mais si ces études sont faites, Madame SURPLY, ces études sont nécessaires. Nous ne faisons pas des études pour nous faire plaisir. On ne se lève pas un matin, en se disant : « Si aujourd'hui, je faisais des études pour installer des caméras » et Saint-Chamond 2035, vous verrez, cela servira.

Hors micro

M. le Maire : Je ne sais pas. Nous vous le dirons. Vous l'avez dit tout à l'heure, il faudra que nous vous le disions.

Hors micro

M. le Maire : Attendez, reprenez le micro. C'est quoi ce que vous appelez « le parc actuel » parce qu'aujourd'hui, nous avons 280 caméras ?

Mme SURPLY : Oui. Au dernier budget, le montant de gestion du parc CSU, c'était 374 000 €. L'offre que vous avez déposée pour faire des études, c'est un budget, à combien ?

M. le Maire : Il faut que nous regardions à combien nous l'avons estimé, mais dans la somme que vous annonciez au début, il y a le changement des caméras, la pose des caméras. Les caméras, aujourd'hui, il y en a 280 sur la ville de Saint-Chamond, mais Régis CADEGROS serait mieux placé que moi pour en parler. Les caméras, au bout d'un moment, elles deviennent obsolètes, il faut les remplacer. Avant, nous avons des caméras tournantes. Aujourd'hui, nous arrivons à avoir des caméras avec quatre points de vue fixes, etc. Nous pourrions en parler pendant des heures. En tout cas, ces caméras, nous sommes heureux de les avoir parce qu'elles servent.

Je vous propose que nous passions aux amendements. L'administration les a numérotés et je la remercie, Monsieur le Directeur général des services. Nous avons numéroté vos amendements.

L'amendement numéroté n° 1, c'est la création d'un guichet unique municipal et la parole est à Madame SURPLY, c'est vous.

- Création d'un Guichet Unique Municipal

Mme SURPLY : J'aime bien les commentaires. C'est les mêmes propositions que je ferai, je pense, à peu près chaque année puisqu'un amendement budgétaire, c'est une proposition qui va modifier le budget. Donc, là, c'est un amendement à l'euro symbolique puisque de nombreuses communes de taille équivalente à celle de Saint-Chamond ont mis en place la création d'un guichet que l'on appelle « unique » ou « office du pouvoir d'achat ». Nous avons déjà eu cette conversation l'année dernière puisque chez votre collègue, Monsieur PFEFFER, à Mornant, pour zéro dépense supplémentaire, vous pouvez installer un guichet unique.

L'inflation – et on va le redire encore – grève le pouvoir d'achat des habitants et les aides et les dispositifs des collectivités sont souvent très méconnus. Cela, je m'en rends compte avec notre travail d'élus au quotidien. Nous sommes très souvent saisis par des habitants dans des situations d'extrême pauvreté ou d'extrême détresse, qui ne savent pas comment se loger, comment se nourrir, et comment accéder à certaines aides et à quelles aides ils seraient éligibles.

L'idée, ce serait que le coût de ce dispositif à un euro symbolique serait assuré par soit des retraités de contrats publics – comme je vous l'avais déjà proposé – ou des étudiants, puisque vous prenez souvent des étudiants en stage, etc. Mais que l'on puisse avoir, si vous voulez, au rez-de-chaussée de la Maison du peuple – parce que c'est quand même la Mairie la maison du peuple – un référent qui puisse guider le tout-venant qui a besoin de nous et qui a besoin des services publics, et savoir dans quelle association, dans quel centre de service il doit se rendre.

Aujourd'hui, vous avez aussi, malheureusement, ces guichets uniques qui croisent le guichet d'écrivain public, un gros taux de nombre d'analphabétisme et d'illettrisme qui empêchent une certaine catégorie de la population d'accéder à cette information d'aides, etc.

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SURPLY.

Benoît FABRE va vous répondre et puis je mettrai l'amendement au vote.

M. FABRE : Vous proposez la création d'un guichet unique municipal à l'euro symbolique. L'euro symbolique, cela n'existe pas et il y a en contrepartie un projet dont vous avez connaissance, qui s'appelle « la Maison pour tous », au sein de l'Hôtel-Dieu.

Cette solution s'articule autour de trois axes déterminants, qui sont :

- une centralisation des services publics ;
- un ancrage territorial et une accessibilité optimale ;
- et une réponse globale aux besoins sociaux et aux besoins d'information de l'intégralité des concitoyennes de Saint-Chamond.

Avec des axes prioritaires sur la lutte contre la précarité, la coordination des acteurs publics. Je vous rappelle qu'il y aura des permanences de police municipale et des permanences d'élus de façon à ce que ceux qui ont les compétences et qui sont chargés des différents points soient capables d'apporter des réponses pertinentes et non pas d'avoir des gens qui, certes, seront bénévoles, mais ne sauront pas comment marchent les structures. Ils ne seront pas capables de donner les bons conseils.

Donc, pour toutes ces raisons, nous allons continuer l'Hôtel-Dieu et nous ne donnerons pas suite à votre amendement.

M. le Maire : Très bien. Merci à Monsieur FABRE.

Monsieur GIRAUDO.

M. GIRAUDO : Nous allons nous abstenir sur cette proposition parce que même si effectivement, cela peut être une proposition intéressante, je rejoins Monsieur FABRE – et peut-être, ce sera la seule fois du Conseil, voire peut-être du mandat, où je le rejoindrai –, la proposition à l'euro symbolique, cela n'existe pas. Tout travail mérite salaire et certainement, à un moment donné, si l'on prévoit de faire en sorte que ce guichet unique soit tenu par des retraités ou des étudiants, il va bien falloir, à un moment donné, les rémunérer.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur GIRAUDO. Ne jamais dire « jamais » quand même.

Monsieur DEGRAIX, pas de prise de parole ? Très bien. Je mets l'amendement aux voix.

Y a-t-il des votes pour ? 4 votes pour, le groupe de Madame SURPLY. Y a-t-il des abstentions ? 7 abstentions puisque Monsieur DEGRAIX a le pouvoir de Monsieur RIVAT. Donc, le groupe de Monsieur DEGRAIX et le groupe de Monsieur MINNAERT. Cet amendement est donc rejeté.

Résultat du vote : L'amendement n° 1 est rejeté (4 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN ; 28 contre : la majorité ; 7 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose de passer à l'amendement n° 2, qui est le budget de fonctionnement pour les groupes d'élus d'opposition. La parole est à Monsieur BOUGHZALA.

M. BOUGHZALA : Merci. Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire, chers collègues, à travers cet amendement, nous posons une question simple, mais essentielle. Pouvons-nous parler de démocratie locale lorsque l'opposition ne dispose même pas des moyens matériels minimums pour exercer son mandat ? Aujourd'hui, la réponse est non.

Depuis plusieurs années, le budget de la collectivité ne prévoit aucune ligne dédiée au fonctionnement des groupes d'opposition. Nous demandons simplement les moyens élémentaires d'exercer le mandat que les électeurs nous ont confié. Cet amendement est mesuré, responsable et réaliste. Il repose sur un constat factuel, un budget de formation des élus de 8 000 € largement sous-utilisé chaque année et qui ne demande qu'à être utilisé pour, comme son nom l'indique, former des élus. Car si aucun élu ne se forme grâce à cette ligne de crédit, alors c'est de l'argent perdu.

Soyons clairs, dans une commune de l'importance de Saint-Chamond, ne pas prévoir le moindre budget de fonctionnement pour l'opposition est aujourd'hui difficilement défendable. D'autres collectivités le font. Pourquoi pas la nôtre ? Nous proposons simplement de réaffecter une partie de ce reliquat pour attribuer 2 000 € par groupe d'opposition et par an, soit 6 000 € au total.

Mes chers collègues, au fond, la question est simple : êtes-vous réellement démocrates et républicains ou ne sont-ils, au fond, que des mots, des postures, voire des arguments d'apparat ? Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Monsieur FABRE.

M. FABRE : Sur le point de cet amendement, il y a deux petits problèmes. Le problème n° 1 est que dans le cadre des prévisions budgétaires, la loi impose une provision de 2 % sur le montant des indemnités de formation des élus. Je vous encourage fortement à aller les consommer et de vous former de façon à augmenter les compétences de l'intégralité des élus, autant ceux de la majorité que de l'opposition.

Il est donc impossible de requérir à votre demande. De plus la collectivité met déjà à votre disposition des locaux et du matériel informatique et nous n'avons pas aujourd'hui, de votre part, la moindre demande de quoi que ce soit qui soit chiffré et qui nous permettrait de regarder les choix.

Pour toutes ces conséquences, nous voterons négativement à cet amendement.

M. le Maire : Merci, Monsieur FABRE.

Monsieur GIRAUDO.

M. GIRAUDO : Vous avez raison, Monsieur le Maire. C'est peut-être la deuxième fois où je serai d'accord avec Monsieur FABRE, avec quelques nuances, évidemment.

M. le Maire : Vous voulez rejoindre la majorité ?

M. GIRAUDO : Non, cela ira.

Avec quelques nuances. Nous sommes attachés au budget formation et nous espérons bien que tous les élus vont pouvoir en bénéficier.

Ceci dit, même si nous pouvons partager le fait que les moyens soient attribués à tous les groupes, notamment aux groupes d'opposition, nous considérons que cette somme-là, même si elle serait importante, elle n'est pas à prendre sur le budget formation. Donc, nous allons nous abstenir sur ce vœu.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur GIRAUDO.

Vous avez bien fait de le préciser, Monsieur MINNAERT utilise régulièrement ses droits à la formation. Comme a pu le faire Benoît FABRE, j'invite aussi les élus à les utiliser. Vous savez que ce n'est pas de l'argent supplémentaire, mais tout argent qui n'est pas dépensé, Monsieur BOUGHZALA, c'est de l'argent qui reste dans les caisses de la Ville. C'est ce qui permet de diminuer les dépenses, de diminuer aussi les années d'endettement, bien évidemment.

Puis, je rappellerai les propos de votre chef de file, tout à l'heure, qui disait de ne pas se servir dans les comptes. Je finirai là-dessus avant de mettre l'amendement au vote, toujours avec ces propos. Chers collègues, êtes-vous du côté du profit ou de ceux des citoyens ? Nous sommes du côté des citoyens.

Y a-t-il des votes pour ? 4 vote pour. Le groupe de Madame SURPLY. Des abstentions ? 7 abstentions, les groupes de Monsieur DEGRAIX et de Monsieur MINNAERT. Cet amendement est donc rejeté.

Résultat du vote : L'amendement n° 2 est rejeté (4 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN ; 28 contre : la majorité ; 7 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose de passer l'amendement qui a été acté n° 3 par l'administration, qui est la création d'une unité cynophile.

Mme SURPLY : Vous savez que vous avez le loisir de sous-amender si vraiment vous voulez accéder à nos demandes. Je le dis pour ceux qui nous écoutent et ceux qui sont présents. Vous pourriez très bien sous-amender en disant : « Non, pas au budget formation, mais ailleurs, les frais de réception, de bouche », que sais-je. Vous en avez la liberté et surtout le pouvoir.

Cet amendement est une proposition de notre programme municipal et la création d'une unité cynophile. Je vais vous redire ce qui avait été dit parfois en campagne.

Une unité cynophile est une unité, un chien, qui est très efficace, notamment contre la baisse de la délinquance et la dissuasion. Nos camarades de Lorette ont fait baisser le taux de délinquance de 38 %, pas sur des années, comme l'a dit Monsieur le Maire qui est parti, mais sur une année. C'est un puissant levier. Pourquoi ? Parce que le chien, en lui-même, dissuade beaucoup de l'agression et d'actes délictuels en prévision.

Pour vous expliquer, le chien a le droit de faire trois choses. Souvent, dans la conscience collective, nous pensons que c'est pour lutter contre le trafic de drogue, mais pas du tout. Le chien a le droit à la frappe muselante. Avec sa muselière, il peut faire tomber un homme. À la frappe mordante, muselière détachée, il peut mordre un homme ou un suspect, et dans la recherche de personnes disparues ou en fuite.

Je pense qu'il ne faudra pas, à terme, même si je vois bien le jeu qui se joue ce soir, c'est-à-dire surtout ne rien prendre ou détourner ou faire des cabrioles pour essayer de contourner les propositions, mais vous serez bien obligés d'y venir, puisqu'un chien et un agent municipal valent deux fois plus, valent quatre agents sur le terrain. Cela a été budgétisé avec nos collègues de l'unité cynophile de Lorette pour un montant de 50 000 € que je vous propose d'accepter, évidemment.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SURPLY.

Je vais donner la parole à Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Je rappelle que la police municipale n'a pas vocation à faire de la recherche de produits stupéfiants, parce que c'est du ressort de la police nationale. C'est une mission régaliennne de l'État. De plus, en patrouille, le chien doit être muselé. Si la patrouille dure plusieurs heures, le chien doit être muselé pendant toute cette période, si bien que le bien-être animal est bafoué pendant ce temps.

Je rappelle que les chiens des polices municipales sont exclusivement des chiens destinés à effectuer des frappes muselées accompagnés d'un maître-chien qui ne pourra pas effectuer d'autres missions pendant ce temps, d'où un intérêt limité pour des contraintes importantes.

Cette brigade cynophile se heurte à plusieurs contraintes. La première concerne la création d'un chenil qui doit être conforme aux prescriptions et placé sous surveillance électronique ou physique, un coût estimé de l'ordre de 30 000 € par nos services.

La seconde contrainte concerne l'achat d'un véhicule équipé pour une brigade cynophile. Pareil, autour de 30 000 €.

La troisième contrainte est liée au fait qu'il ne faudra pas un maître-chien, mais deux maîtres-chiens pour pallier aux périodes où l'agent titulaire est absent : raison de congé, formation, amplitude horaire de la police municipale, parce que l'animal doit pouvoir sortir et se promener tous les jours et ne pas rester au chenil 24 heures sur 24.

Vous avez quantifié deux agents, c'est-à-dire 50 000 €, sur le chapitre 012, ce qui fait pour deux postes, pour deux agents, 100 000 €. Simplement vous demander : sur quelle ligne du 012 vous allez récupérer ces 100 000 € ? Cela fait 100 000 € de moins d'épargne.

La quatrième contrainte est liée aux chiens. Nous devons acheter un chien formé. En effet, les chiens doivent être acquis par la Commune. Un décret du Conseil d'État précise les conditions de dressage et de garde. Les frais de vétérinaire et alimentaires sont bien sûr à la charge de la commune. Ce qui fait un coût total estimé de l'ordre à plus de 170 000 € entre l'investissement et le fonctionnement.

Vous voyez, la présence d'une brigade cynophile n'apporterait que très peu de plus-value du fait de son engagement contraint quant aux missions de la police municipale.

Nous ne voterons pas cet amendement.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur CADEGROS.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je reprends la parole, parce que je ne peux pas vous laisser dire autant de bêtises, parce que, vous voyez, la différence entre vous et nous, c'est que nous allons sur le terrain. Je me suis entretenue plusieurs fois avec une unité cynophile de Lorette et le chien appartient au maître. Déjà, il n'y a pas besoin de chenil. Ne racontez pas n'importe quoi.

Dans les 50 000 € sont compris la formation, les heures supplémentaires, les frais de vétérinaire, etc.

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Donc, vous les traitez de menteurs, c'est très bien.

Je ne sais pas pourquoi vous voulez doubler et aller à 100 000 €, mais dont acte. Je vois que vous n'avez pas la volonté de faire cela. Nous aurons une brigade équestre avec des chevaux, sûrement, qui seront bien plus efficaces, vous avez raison, des chevaux en ville pour attraper des délinquants ou pour empêcher une agression. Visiblement, c'est votre vision de la sécurité, mais je suis très étonnée.

Ce n'est pas forcément bien d'écrire ces interventions avant ou de se les faire rédiger avant, Monsieur CADEGROS, parce que vous avez exactement répété ce que j'ai dit avant. Vous n'écoutez pas. La frappe muselante, j'en ai parlé. La frappe mordante, j'en ai parlé. Pendant les débats municipaux et ce soir, j'ai répété que le chien de l'unité cynophile municipale était fait pour tout, sauf pour la lutte contre les stupéfiants. Je vous remercie pour cette redite. Écoutez-moi quand j'expose mes amendements.

M. le Maire : C'est un petit peu l'hôpital qui se fout de la charité quand même.

Déjà, Régis CADEGROS ne dit pas des bêtises, bien évidemment, nous travaillons avec les services. Vous dites : « Je suis sur le terrain, je suis allée à Lorette », Madame SURPLY, ici, cela s'appelle Saint-Chamond. Il faut être sur le terrain, ici, à Saint-Chamond. C'est sûr que Lorette est plus proche de Lyon, je peux le comprendre, il n'y a pas de problème. Mais à un moment donné, nous dire : « J'ai été sur le terrain à Lorette », je vous attends le week-end dans les assemblées générales, dans les manifestations de la Ville de Saint-Chamond, parce que, croyez-moi, nous sentons que ce n'est plus les élections en ce moment.

Quand vous dites sur les interventions. Vous êtes la première à les écrire. Benoît FABRE parlait du budget, vous aviez déjà appuyé sur le micro pour prendre la parole, pour répéter ce qu'il avait dit et parfois même ne pas comprendre ce qu'il racontait. À un moment donné, Madame SURPLY, c'est un petit peu triste, mais je vous rassure et je rassure tous les Couramiaux, les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais, Régis CADEGROS ne dit pas de bêtises et il fait un travail approfondi avec les services.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais reprendre cette délibération, parce que, concrètement, je pense que c'est principalement sur la question de la drogue qu'elle était derrière, même si vous le dites que ce n'est pas cela.

De toute façon, la création d'unités cynophiles, nous sommes opposés. Cela n'étonnera personne. En effet, une ville n'est ni une frontière ni un aéroport pour lutter contre certains trafics de drogue, d'armes ou de banditisme. La lutte contre ces trafics relève d'enquêtes de la police judiciaire sous

l'autorité d'un magistrat et non de la police municipale. Donc, ce n'est pas la fonction, et même d'un maître-chien.

Faire appel à des chiens pour la surveillance de la population nous rappelle des méthodes issues des heures sombres de l'histoire. Les chiens sont des animaux de compagnie. Ils ne sont pas là pour venir renifler les Saint-Chamonais en les considérant comme des délinquants potentiels. Il n'est donc pas surprenant qu'une telle proposition vienne de l'extrême droite. Celle-ci met d'ailleurs en avant dans sa délibération le maire de Lorette, qui a été rappelé à l'ordre à plusieurs reprises par le Préfet pour des mesures illégales. Nous pouvons même nous demander si la mesure que vous proposez est vraiment légale à Lorette, et même condamné.

Nous ne sommes pas certains que cette délinquance soit comptabilisée dans les chiffres pourtant très contestables utilisés pour justifier une mesure inefficace. Concrètement, vous voulez lutter contre la délinquance, mais vous faites appel à un maire qui a été délinquant.

La délibération proposée par l'extrême droite, sans l'assumer clairement, prétend lutter contre la consommation de drogue à Saint-Chamond. Or, nous ne luttons pas contre la consommation de produits illicites par la répression ou les contrôles, mais en nous attaquant aux causes profondes qui poussent certaines personnes à consommer. Cela passe par un travail de fond accompagnant des publics en difficulté, présence éducative renforcée, politique de la jeunesse, ambitieuse, médiation de terrain et coopération avec les acteurs sociaux. Tout ce que la droite et l'extrême droite ont affaibli au profit de la politique d'affichage sécuritaire, qui est caméra, portique dans les établissements scolaires, répression et contrôle, qui ne font qu'alimenter la peur et entraîner des dépenses inutiles.

La création d'une unité cynophile en serait un exemple supplémentaire. Sans action sur les racines du problème, nous ne faisons que déplacer les difficultés sans les résoudre. Il n'y a pas à Saint-Chamond un ou deux délinquants par jour qui justifieraient même un chien pour attaquer une personne. À Saint-Chamond, nous vous l'a déjà dit, ce n'est pas Chicago. Il y a de la délinquance comme il y en a partout et nous devons agir, mais il y a déjà une police municipale et il y a une police nationale qui est largement suffisante.

Défendons les enquêtes policières menées par la police judiciaire visant les trafiquants en leur donnant de véritables moyens financiers, ce sont des enquêtes longues, mais efficaces. Lorsque les moyens sont au rendez-vous et que nous ne leur demandons pas de privilégier des coups médiatiques contre de petits trafiquants qui ne permettent jamais d'atteindre les têtes de réseau.

Cessons de nous en prendre aux petits consommateurs qui sont avant tout des personnes en difficulté auxquelles nous devons proposer un avenir. C'est là le véritable rôle des politiques publiques dans lesquelles une municipalité a toute sa place.

M. le Maire : Très bien, Monsieur MINNAERT.

Madame SURPLY disait que Monsieur CADEGROS disait des bêtises. Juste, je vais vous rappeler quand même le Code de la sécurité intérieure. Si nous prenons la section 4bis, brigade cynophile de police municipale, article R. 511-34-1 : « Les chiens de la brigade cynophile sont acquis par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en détient la propriété. » Vous avez dit, à Lorette, c'est son chien. Non, il appartient à la ville. C'est le code de la sécurité.

Intervention hors micro

M. le Maire : Non, ne me dites pas cela, Madame SURPLY. Vous avez dit que ce n'était pas vrai. Là, vous me dites : « C'est ce que j'ai dit ». Non.

Mme SURPLY : C'est son chien et par une convention, il est propriété de la commune pendant la durée de la brigade.

M. le Maire : C'est ce que nous avons dit. Vous avez dit l'inverse. Vous avez dit que c'est son chien. Vous racontez des bêtises.

Mme SURPLY : Je vous ai dit qu'il n'y a pas besoin de chenil.

M. CADEGROS : Je n'admets pas, Madame SURPLY, que vous remettiez en doute le chiffrage de nos services. Nous avons des services remarquables dans la Mairie. La façon dont vous remettiez en doute ce qu'ils nous produisent, les chiffrages qu'ils nous donnent, cela me déçoit énormément.

Nous avons des services, encore une fois, qui travaillent énormément dans la Mairie et qui sont remarquables. Je ne vois pas pourquoi vous les attaquez comme cela.

M. le Maire : Madame SURPLY, restez calme.

Très bien, je mets aux voix cet amendement.

Y a-t-il des votes pour ? 4 votes pour le groupe de Madame SURPLY. Des abstentions ? 4 abstentions, le groupe de Monsieur DEGRAIX. Je vous remercie.

Résultat du vote : L'amendement n° 3 est rejeté (4 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN ; 31 contre : la majorité, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 4 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à l'amendement n° 4, l'installation d'un site de réalité virtuelle à Saint-Chamond et la parole est à Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Nous allons changer de domaine. Nous allons plus partir dans le divertissement de l'attractivité culturelle, en espérant que cela fasse consensus, puisque visiblement, la sécurité, nous ne sommes pas d'accord.

En 2024, une enquête du CNC a montré un intérêt croissant pour les usages immersifs avec environ 50 % des Français intéressés. La réalité virtuelle est un métier d'avenir et une nouvelle manière d'appréhender l'histoire et les lieux à travers le monde. La Commune s'engouffre dans cette niche prometteuse pour développer l'attractivité en ville.

En ce moment, le spectacle phare un peu en France, c'est Napoléon, un peu dans toutes les grandes villes que je vous invite à aller voir. C'est un moyen – je trouve – extrêmement pertinent, nous avons trouvé avec le groupe, pour redonner l'appétence pour l'histoire, la culture, et que faire un test à Saint-Chamond ne me paraît pas délirant, puisque nous sommes la deuxième ville la plus importante de la Loire.

J'ai estimé ce coût à 130 000 €. Évidemment, ce sont des coûts totalement estimatifs, mais nous avons les lieux pour, puisque la Halle 07 serait un très bon endroit où vous pourriez réfléchir, au

lieu d'y mettre Emmaüs. Non, c'est à la 39, parce que pendant la campagne, vous aviez parlé de mettre Emmaüs à la place du Mause.

M. le Maire : Non, dans la Halle 39, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui, nous ne savons plus.

M. le Maire : Vous ne savez plus, moi, c'est très clair.

Mme SURPLY : Nous avons les lieux, la technique. La France les possède déjà et les maîtrise, c'est exponentiel. Je voudrais que nous puissions en débattre et réfléchir à ce que ce soit possible.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SURPLY.

Monsieur FABRE va vous répondre.

M. FABRE : Madame SURPLY, il nous paraîtrait dangereux d'engouffrer la Commune dans une niche, tel que c'est écrit dans la demande qui est faite. La Commune s'engouffre dans une niche.

Je vous invite très sérieusement à aller visiter le Centre de réalité virtuelle des métiers du bâtiment qui est à Saint-Étienne et qui a été mis en place en coopération par la Fédération, l'État et l'Éducation nationale pour, en réalité virtuelle, faire découvrir tous les métiers aux jeunes. C'est une technique très intéressante, mais qui nous a coûté 1,5 million d'euros, pas 130 000 €.

D'une part, le budget que vous présentez n'est pas réaliste vis-à-vis de la faisabilité et des coûts que représentent ces technologies. D'autre part, il y a quand même un souci dans votre demande, c'est que vous parlez du chapitre 18. À titre d'information, le chapitre 18, bien qu'il soit dans notre maquette, est une ligne qui est réservée pour le RSA, et donc le RSA dépend exclusivement du Département. Nous n'irons donc pas chercher des sous sur la ligne du chapitre 18, et nous sommes totalement en dehors de budget là-dessus.

Par contre, nous veillerons à ce que dans la mise en place des descriptifs du patrimoine de la Ville, nous puissions commencer à rentrer dans cette réalité virtuelle avec des QR codes qui expliquent le passé et un certain nombre de choses pour que tous les visiteurs qui viendront à Saint-Chamond aient la possibilité de remonter l'histoire à travers les Monuments historiques et via ces techniques numériques, mais qui ne nous coûteront pas 130 000 € et qui seront imputées sur le bon compte comptable.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ce projet de développement de la réalité virtuelle repose sur des bases fragiles et manque clairement de sérieux à l'échelle locale. S'appuyant sur une tendance nationale évoquée par le Centre national du cinéma et de l'image animés ne suffit pas à justifier une politique publique à Saint-Chamond. Aucune étude concrète n'a été menée auprès des habitants de la Commune pour mesurer leur attente réelle, leur usage et leur intérêt pour ce type d'équipement. Proposer un tel projet sans diagnostic local revient à avancer une idée sortie du chapeau, déconnecté des réalités de terrain.

Ce type d'initiative est du même acabit que le Centre de formation sportive commerciale que veut mettre en place l'équipe de la droite majoritaire, qui est appuyé sur aucun besoin autre qu'un

caprice d'un président de club millionnaire. La même logique des projets sans fondement solide ni consultation des premiers concernés.

À l'inverse, la gauche et les écologistes, lorsque nous proposons le développement du centre aéré du Bujarret ou un grand centre de loisirs éducatifs, nous nous appuyons sur des échanges concrets avec les habitants, notamment les ouvriers et les ouvrières qui ont fait don à la Ville afin que cet espace favorise l'éducation, les loisirs et le lien social. Non que nous soyons contre un centre de formation sportif ou un site de réalité virtuelle, mais une politique publique responsable doit partir du terrain, des besoins exprimés par la population et non de tendance générale d'effets de mode ou de souhait de répondre au caprice d'un millionnaire. Sans cela, le risque est de mobiliser les ressources importantes pour des équipements inadaptés ou sous-utilisés au détriment de projets réellement utiles aux habitants.

Nous nous abstenons sur cet amendement.

M. le Maire : Vous passez par beaucoup d'endroits pour arriver à la réalité virtuelle.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Juste, j'ouvre une parenthèse sur les amendements budgétaires, parce que je vois que certains s'énervent, s'agacent et perdent patience, mais le budget est quand même une des rares fois de l'année où nous pouvons débattre des idées politiques et avancer des sujets et placer des sujets sur la table. Je me réjouis, parce que même si j'avais bien gagé cet amendement, vous ne l'auriez pas pris, parce que vous n'accepteriez jamais rien venant de nous.

En revanche, et je voudrais que vous puissiez vous déridier et vous décoincer un peu sur la discipline de l'amendement budgétaire, c'est que je veux que nous échangions et qu'il y ait un débat. L'idée est qu'il y ait un débat, et vous aimez terriblement les débats, puisque souvent, vous en faites aux débats d'orientation budgétaire, au CFU, à la gestion de la dette, c'est important.

J'entends aujourd'hui que la réalité virtuelle, Saint-Chamond s'y intéresse. Vous voyez, même si vous tentez avec des petites piques, souvent sous la ceinture, de tenter de nous humilier ou de nous ridiculiser, je me réjouis, parce que ma victoire est que Saint-Chamond et la majorité municipale de Saint-Chamond est d'accord avec moi sur le fait qu'à Saint-Chamond, il faut des postes et de la distraction, de la culture sous le prisme de la réalité virtuelle.

Détendez-vous. Je pense que de toutes les manières, tout ce que nous vous proposerons sera systématiquement refusé, mais cela nous permet de voir que nous avançons dans le bon sens. Je reprends encore ce terme si cher à mon cœur, mais c'est du bon sens. Il ne faut pas que nous rations cette marche très importante de l'intelligence artificielle et de la réalité virtuelle.

Oui, c'est une niche, Monsieur FAVRE, j'avoue avoir marqué niche, mais parce que, justement, et vous êtes le premier concerné de vous dire que quand nous arrivons dans une niche en économie privée et que l'on chope cette niche, parfois nous pouvons faire fortune.

Je me réjouis de ces échanges. Nous avons perdu Monsieur MINNAERT en chemin, mais je suis très contente.

M. le Maire : Merci, Madame SURPLY.

Quand je dis que vous dites tout et son contraire, c'est hallucinant. Tout à l'heure, quand je vous dis : « Calmez-vous, vous êtes énervée », vous me dites : « Arrêtez de nous dire cela, ce n'est

pas vrai et tout », vous faites exactement la même chose. Vous êtes quand même surprenante. J'espère que ce n'est pas un petit Alzheimer précoce, mais c'est vraiment problématique quand même.

Nous n'avons pas besoin de vous pour avoir des projets ambitieux sur la culture, sur le sport, sur plein de choses. Nous sommes ici depuis 2014, beaucoup de choses ont évolué. Bujarret, je l'ai porté à bout de bras. Vous parliez de l'IA, j'ai pris, vendredi dernier, la présidence du SITIV. Justement, nous allons porter une politique forte pour les collectivités avec l'IA, pour, bien évidemment, la collectivité de Saint-Chamond, pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais. La cybersécurité sera quelque chose d'important.

Par contre, Madame SURPLY, avec vos trois camarades, je vous invite à monter une société de réalité virtuelle. Je vous propose de monter une société de réalité virtuelle et puis d'ouvrir quelque chose à Saint-Chamond. Vous êtes bien évidemment les bienvenus. Jérôme JULVE, élu en charge du commerce, vous accueillera les bras ouverts. Nous nous chargerons de vous trouver des locaux et vous pourrez porter ce projet que vous trouvez si beau et en plus dépenser que 130 000 €. Nous saluerons cette initiative que vous pourrez porter personnellement.

Je vais mettre aux voix l'amendement. La majorité va voter contre. Y a-t-il des votes pour ? 4 votes pour, Madame SURPLY et son groupe. Des abstentions ? 3 abstentions, le groupe de Monsieur MINNAERT. L'amendement est donc rejeté.

Résultat du vote : L'amendement n° 4 est rejeté (4 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN ; 32 contre : la majorité, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à l'amendement n° 5, qui est sur la création d'un tournoi d'e-sport à l'Arena. La parole est encore à Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Même amendement que l'année dernière et j'espère que nous pourrions progresser là-dessus. L'idée est, fort de la Saint-Cham'Games Week, qui a un franc succès, vous voyez, nous ne sommes pas que dans la critique en permanence, qui évolue très bien, qui accueille de plus en plus d'habitants d'ici ou d'ailleurs, parce que nous ne pouvons pas faire que du Saint-Chamond aux Saint-Chamonais tout le temps, il faut sortir aussi un peu et aller jusqu'à Lorette. Je vous propose, c'était déjà proposé, mais peut-être que vous allez me dire que vous y pensez et que c'est mal gagé, mais c'est organiser un tournoi d'e-sport.

Vous savez que l'e-sport est très en vogue et pourrait en plus ramener une certaine attractivité et une certaine économie, ces jours de tournoi à Saint-Chamond, que le taux d'occupation de l'Arena n'est pas à 100 %, que la Ville de Saint-Chamond bénéficie de l'occupation à titre gratuit de l'Arena à la demande. Encore une fois, nous avons le public, nous avons le lieu. Ce n'est pas si cher, même si tous les montants vous déplaisent.

Je voudrais que nous puissions débattre, réfléchir autour de ce projet, parce que c'est vecteur d'une grande attractivité et que vous ferez venir beaucoup de jeunesse sur un tournoi d'e-sport avec une LAN party, qui est, je rappelle, les Boomers dont je ne suis pas loin de faire partie maintenant, qui sont ces vieux jeux auxquels nous jouions quand nous étions un peu plus jeunes, il y a 20 ans.

J'aimerais que vous me disiez votre avis. Peut-être que c'est Monsieur FABRE. Je ne sais pas, il pianote.

M. le Maire : Très bien, Madame SURPLY.

Ne vous inquiétez pas, je donnerai la parole à un élu de la majorité qui va vous répondre.

Peut-être pour recontextualiser les choses, la gratuité de l'Arena n'est pas comme nous voulons quand nous voulons. Nous avons le droit à trois gratuités par an. C'est une convention que nous avons avec Saint-Étienne Métropole. D'ailleurs, dans les prochaines semaines et les prochains mois, figurera sur le parvis de l'Arena, au même titre que la région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Etienne Métropole, le logo de la Ville de Saint-Chamond, parce que je rappelle que nous avons quand même investi 3 millions d'euros dans cette magnifique halle sportive. Il est normal que le logo de la Ville de Saint-Chamond apparaisse sur la coupole de l'Arena. Mais ce n'est pas un équipement que nous pouvons prendre comme cela, n'importe quand pour faire n'importe quoi.

Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Merci.

Permettez-moi un petit aparté. Si tout à l'heure, vous nous avez demandé de respecter les 44 % d'électeurs qui s'étaient portés sur votre liste, permettez-moi de vous demander de respecter les 56 % de Saint-Chamonais qui n'ont pas choisi votre liste et qui ont fait de nous vos membres de l'opposition. C'est un donnant-donnant.

Pour en revenir à cet amendement, nous voterons contre. En effet, il n'appartient pas aux élus de se substituer aux organismes sportifs pour proposer ce type d'événement. Ces structures disposent d'une connaissance approfondie de leur discipline, de leurs priorités, de leurs ressources et des projets qu'elles souhaitent développer. En intervenant à leur place, les élus risquent non seulement de désorganiser le fonctionnement existant, mais aussi de méconnaître les besoins réels du terrain.

Le rôle des élus est avant tout d'accompagner, de soutenir et de faciliter les initiatives portées par les acteurs sportifs eux-mêmes et non de les remplacer. Respecter l'autonomie de ces organismes, c'est garantir la cohérence et la pertinence des actions menées en faveur du développement sportif. Le rôle des élus consiste à définir une ligne politique permettant de valoriser certaines orientations sportives et non à agir à la place des clubs ou surtout de l'Office des sports de Saint-Chamond qui est de plus à même à proposer une telle initiative si cela fait partie de leur projet.

Par ailleurs, il est légitime de s'interroger sur la hiérarchisation des priorités municipales à travers un tel amendement de l'extrême droite. D'autres politiques publiques, plus essentielles au quotidien des habitants, nous paraissent plus urgentes en matière d'action sociale en ce moment.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame CHAMPALLE.

Je vous rassure, je respecte 100 % des Saint-Chamonnaises et des Saint-Chamonais. Dans ces 100 %, bien évidemment, les 14 % qui ont voté pour vous aux dernières élections, je les respecte particulièrement. D'ailleurs, je tends la main à tout le monde.

La réponse, Daryne BELKORCHIA va prendre la parole pour la majorité municipale.

Mme BELKORCHIA : L'e-sport est une spécificité, c'est une pratique du jeu vidéo. Vous avez parlé, Madame SURPLY, de la Saint-Cham'Games Week, je vais me permettre de remettre un peu de contexte de qu'est-ce que c'est la Saint-Cham'Games Week. Cette année, la 11^{ème} édition s'est déroulée du 11 au 14 février à la salle Aristide Briand. C'est un événement piloté, je tiens quand même à le souligner, par les jeunes du conseil consultatif. D'ailleurs, Monsieur BOUGHZALA avait pu y participer en tant que conseiller à l'époque. De facto, cet événement et ces jeunes sont accompagnés par l'Info Jeunes.

C'est un événement qui rassemble autour du jeu vidéo, loisir plébiscité par les jeunes, que ce soit en accès libre où il y a un système aussi de tournoi. Cet événement a trois objectifs : fédérer les jeunes autour du jeu vidéo, faire découvrir l'univers du jeu vidéo, sensibiliser au numérique et à son usage. Cette année, la Saint-Cham'Games Week a eu quelques modifications. Les années précédentes, c'était à partir de 6 ans. Maintenant, suite aux remontées du CCJ, ils ont modifié l'âge et l'entrée a été à partir de 12 ans, parce que les jeunes trouvaient qu'il y avait un sentiment de garderie et que le CCJ a proposé cet événement pour les jeunes. La tranche d'âge n'était pas la bonne. C'est la jeunesse et non l'enfance.

Il y a une volonté aussi des CCJ, comme je vous l'ai dit, de proposer des projets à destination des jeunes. Par rapport à la Games Week, comme il a été présenté dans le programme électoral que vous pourrez retrouver sur axeldugua.fr notamment, il est prévu de donner une autre envergure à la Saint-Cham'Games Week. Je vais vous faire la confidence, Madame SURPLY, vous n'avez pas eu l'idée. Honnêtement, les CCJ ont eu cette idée de tournoi d'e-sport aussi, notamment pour la 10^{ème} édition, ils voulaient la faire à l'Arena, mais pour plusieurs raisons, cela n'a pas pu se faire. Ils y travaillent actuellement. Ils n'ont pas toujours eu ce qu'ils voulaient, mais ils se battent. Je pense que ce tournoi d'e-sport, les CCJ vont le porter.

Je tiens quand même à souligner leur engagement tout au long de l'année, parce qu'ils font beaucoup pour Saint-Chamond. Peut-être que nous ne les voyons pas, mais ce sont des jeunes qui sont engagés, qui ont des idées, qui ne sont pas tout le temps mis en lumière.

L'idée d'organiser une manifestation autour de l'e-sport à l'Arena a déjà été annoncée dans notre programme, et nous allons continuer à travailler avec les CCJ. Elle est envisagée, elle sera travaillée aussi avec Saint-Étienne Métropole sur les prochaines années. L'édition 2026 de la Saint-Cham'Games Week a eu lieu. Maintenant, il faut juste nous projeter pour celle de 2027.

Désolée de vous dire que l'amendement relatif au BP 2026 n'a donc pas lieu d'être. Merci.

M. le Maire : Merci à Daryne BELKORCHIA et merci à son engagement à la continuité du Conseil consultatif de la jeunesse à élu local. Bravo à elle.

Madame SURPLY rapidement, puis nous passerons au vote.

Mme SURPLY : Si, il a lieu d'être, parce que c'est bien, nous apprenons toujours des propositions. Vous savez, cela fait deux ans que je porte ce projet. J'en avais parlé avant vous, avant que vous soyez élue avec les jeunes dont faisait partie Monsieur BOUGHZALA du CCJ. Je me réjouis, si vous voulez, le coup de la confidence, vous l'avez fait deux ou trois fois, dont acte. J'engrange une nouvelle victoire de cette idée que vous adoptez. Cela vous fait mal, cela brûle parfois, mais vous allez vous en remettre.

Je tiens simplement à signaler à mes opposants de gauche et d'extrême gauche qu'il n'y a pas d'extrême droite ici dans cet hémicycle, autour de cet hémicycle et que, contrairement à ce que

vous avancez, par exemple, Rive2Geek, c'est également la Mairie qui organise. Il n'y a pas d'incohérence à proposer que la Mairie le fasse. Madame BELKORCHIA vient de me donner raison. Très bien, je vous remercie.

M. le Maire : Ce qui est quand même dingue, Madame SURPLY, c'est que même quand nous vous donnons tort, vous allez annoncer, en tant que bonne communicante, que c'est une victoire pour vous. C'est bien les méthodes de l'extrême droite. Bravo, Madame SURPLY. Vous êtes complètement à l'intérieur de ces méthodes. Nous vous disons que ce n'est pas le cas. Vous dites que c'est une victoire. L'amendement d'avant, c'est une victoire. Demain, vous ferez une petite découpe de votre vidéo en disant : « Vous avez vu, la majorité municipale a validé ce que j'ai dit », mais vous ne mettez que le petit passage où vous vous exprimez. C'est ce que nous appelons l'anti-démocratie.

Ce sont vos façons de faire et vos méthodes, nous les connaissons. Bien évidemment, je vous rappelle aussi, Madame SURPLY, que le budget pour l'année 2026 a déjà été engagé, les 10 000 € que vous preniez pour la Games Week, qui a eu lieu au mois de février. C'est dommage que vous n'en soyez pas rendu compte.

Je rappelle qu'en fin d'année 2025, nous avons voté l'avance de crédit pour pouvoir continuer à faire fonctionner la collectivité. Ces 10 000 € ont bien évidemment été pris. En plus, ce n'était pas possible de le faire sur le BP 2026, mais la jeunesse va y travailler dessus.

Madame BELKORCHIA.

Mme BELKORCHIA : Vous dites que je vous donne raison, désolée, mais pas du tout. J'étais au sein du Conseil consultatif bien avant que Monsieur BOUGHZALA soit au sein du conseil, depuis décembre 2022. Je ne vous donne pas du tout raison, je rends justice à César ce qui appartient à César. Vous aimez bien les métaphores.

Les jeunes du Conseil consultatif ont eu cette idée. Elle n'a pas été mise en lumière parce que cela n'a pas pu se passer. Maintenant, je vous demande de ne pas prendre la lumière et d'occulter les CCJ.

Merci.

M. le Maire : Très bien, merci. Bonne réponse de Daryne BELKORCHIA qui agace Madame SURPLY. Bravo, Daryne BELKORCHIA. La vérité fait parfois mal, Madame SURPLY.

Je vous propose que nous votions l'amendement. Restez zen. Nous votons l'amendement. Y a-t-il des votes pour ? Monsieur BOUGHZALA, il faut se réveiller. 4 votes pour, le groupe de Madame SURPLY.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie. Cet amendement est donc rejeté.

Résultat du vote : L'amendement n° 5 est rejeté (4 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN ; 35 contre : la majorité, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose désormais de passer au vote du budget primitif 2026.

Intervention hors micro

M. le Maire : Non, c'est sur les tarifs. Madame SURPLY, laissez-moi gérer. Faites votre travail d'opposition, je m'occupe de gérer l'assemblée.

Y a-t-il des oppositions sur le budget ? 4 oppositions. Madame SURPLY, c'est bon. Nous avons parlé du budget, nous avons débattu. Il n'y aura pas d'explication de vote, vous avez déjà parlé du budget récemment.

Je vous propose de remettre aux voix. Y a-t-il des oppositions sur le budget 2026 ? Il y a en tout 11 oppositions, toute l'opposition. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 11 contre : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 2 qui sont les subventions aux associations, l'attribution 2026. Je vais laisser la parole à Florence BERSOT, la nouvelle adjointe à la vie associative, mais juste avant, je vais donner la parole à Patrice MONTES, directeur général des services, qui va faire un petit rappel réglementaire sur les subventions.

Monsieur MONTES, vous avez la parole.

DL20260059. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION 2026

M. MONTES : Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous sommes en début de mandat, je voulais vous rappeler, avant le vote des subventions aux associations, que tout élu en situation de conflit d'intérêts doit s'abstenir de participer au débat et au vote. Malgré les assouplissements récents, en particulier la loi portant création d'un statut de l'élu local, il reste plus prudent d'éviter toute participation à la délibération dans l'hypothèse où un élu ou un membre proche de sa famille serait membre d'une des associations concernées.

Au moment du vote, je vous demanderai de vous signaler pour que nous puissions le noter.

M. le Maire : Très bien. Merci pour ce rappel réglementaire.

Pour ce qui est de la majorité. J'annoncerai les élus qui ne prendront pas part au vote sur certaines subventions.

Je laisse la parole à Florence BERSOT, adjointe à la vie associative.

C'est à vous, Madame BERSOT.

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, j'aimerais d'abord remercier l'équipe du service associatif, avec Pauline TARDY, qui m'a accueillie sur ces 30 jours. Je voudrais mettre en avant leur implication, leur travail, que j'ai pu découvrir justement durant ces 30 jours.

Je tiens aussi à remercier Andonella FLECHET pour la transmission de cette délégation qu'elle a portée avec cœur pendant plusieurs années, et puis aussi les bénévoles et les adhérents des associations que j'ai déjà pu rencontrer durant ce mois, avec leur engagement total. Je dois dire que ces associations, qu'elles soient sportives, culturelles, sociales, patriotiques ou autres, c'est une force, une richesse et une chance pour la Commune.

Déjà pour commencer, je vous propose la subvention aux associations pour l'attribution 2026. La répartition de l'enveloppe budgétaire se représente ainsi, le montant total est de 2 288 000 €, soit :

- 1 559 080 € pour les subventions de fonctionnement ;
- 80 073 € pour les mises à disposition de personnel ;
- 234 100 € qui correspondent aux actions spécifiques qui peuvent être menées par les associations ;
- 414 747 € réservés en crédit pour des subventions exceptionnelles qui pourraient être allouées.

Je rappelle que l'ensemble des associations concernées pour ces attributions de subventions a déclaré de souscrire un contrat d'engagement républicain.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la répartition des subventions aux associations concernées, tel que vous pouvez les voir en annexe de cette délibération, et d'imputer la dépense correspondante au budget général de la Commune.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci à Florence BERSOT-DERMETROSSIAN pour cette présentation.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous demandons, comme à chaque fois, que soit dissocié du vote global concernant les subventions, celui relatif aux associations suivantes : Rallye du Gier et SAS Saint-Chamond Basket Vallée du Gier Pro].

Lors du dernier Conseil municipal, vous avez vanté le Rallye du Pays du Gier avec des arguments parmi les plus contestables que j'ai entendus. Il est marrant de voir comment l'ancien adjoint au développement durable n'a pas hésité à se faire photographier avec des organisateurs du Rallye du Gier, ce qui confirme, une fois de plus, quelles étaient ses valeurs environnementales, à savoir des clopinettes.

Lors de ce Conseil, vous avez déclaré : « Si vous connaissiez un peu le rallye, vous sauriez que l'essence est achetée en janvier » et alors ? En quoi cela change-t-il le problème ? Du point de vue environnemental, cela reste une consommation d'énergie fossile appelée à se raréfier et surtout fortement polluante.

Vous affirmez également qu'il s'agit d'une manifestation gratuite. Ce n'est pas parce qu'un événement est gratuit que son existence est justifiable et justifiée. Vous étiez fier qu'un Saint-Chamonais soit de l'équipage vainqueur de cette course, pas nous. Je ne nommerai pas le Saint-Chamonais connu pour ses victoires en Formule 1 et qui n'a pas hésité à concourir en Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid. On peut être un sportif connu et rester un petit monsieur totalement à côté des enjeux sociaux environnementaux de son époque.

Par ailleurs, vous mettez en avant le nombre de participants.

M. le Maire : Chers collègues, nous écoutons la prise de parole de Monsieur MINNAERT, s'il vous plaît.

M. MINNAERT : Mais la popularité ne saurait être un critère suffisant de légitimité. À une époque, les exécutions publiques attireraient aussi un grand nombre de spectateurs. Aujourd'hui, on mobilise des foules autour d'événements qui, à leur échelle, contribuent aux dérèglements climatiques, lesquels ont des conséquences sanitaires et humaines bien plus graves que toute l'insécurité dont vous nous rabattez les oreilles.

Car le véritable enjeu de sécurité consiste à engager dès maintenant nos territoires dans la transition écologique et d'arrêter de financer à Saint-Chamond des manifestations du siècle passé. Nous ne pouvons pas voter en faveur d'une subvention à une association qui défend des pratiques à l'opposé des exigences de la situation actuelle.

Pour le SA Saint-Chamond Basket Vallée du Gier Pro, nous tenons à rappeler que nous ne sommes pas opposés par principe à une part de sport professionnel qui participe à un spectacle pour les habitants et habitantes. Nous dénonçons surtout la disproportion envers les autres clubs sportifs ainsi que le manque de critères dans l'attribution des subventions. Une raison supplémentaire nous conduit, cette année encore, à nous abstenir et que le président de ce club, avec la complicité de la Ville, souhaite installer un centre commercial de formation occupant plusieurs hectares sur le terrain du Bujarret. Il s'agit d'un projet commercial, privé, ayant un impact direct sur le centre aéré du Bujarret.

Ce centre de loisirs est le fruit du travail d'anciens salariés de divers comités d'entreprises qui ont accepté de le céder à la Ville à condition expresse qu'il conserve sa vocation sociale au bénéfice des Saint-Chamonais. Nous ne pouvons accepter le mépris de son président et de votre majorité envers l'acte notarié et la volonté des ouvriers et ouvrières qui ont fait don de ce bien à la Ville.

M. le Maire : Très bien. Rassurez-vous, Monsieur MINNAERT, tout sera fait légalement. Je rassure tout le monde, la presse, les citoyens qui nous regardent, tout sera fait légalement dans le projet du SCABB Valley qui est un projet d'ampleur pour la ville de Saint-Chamond, pour la jeunesse, pour les familles et finalement pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais.

Par contre, quand même, Monsieur MINNAERT comparait le rallye aux exécutions publiques que le pays a pu vivre il y a des siècles et des siècles, je trouve cela quand même un peu exagéré.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : J'ai quelques questions techniques. C'est un exercice que nous faisons chaque année, l'attribution de subventions aux associations.

Par rapport à l'année dernière, il n'y a plus Val Cheer. Pourriez-vous juste nous dire pourquoi ?

J'avais une question sur Saint-Chamond Foot. Cette année apparaissent des mises à disposition de personnel. Je voulais savoir si vous pouviez détailler un peu plus et une action spécifique de 41 000 €.

Concernant Atout Monde, toujours la même question. J'ai saisi la CADA. Pour rappel, j'ai demandé les bilans financiers des cinq dernières années de l'association Atout Monde. On m'en a benoîtement transmis un seul où nous pouvons constater un déficit. Je me pose vraiment des questions sur la transparence que vous souhaitez montrer.

En tout cas, aujourd'hui, pour le budget 2026, concernant l'attribution des subventions. Nous avons déposé un amendement que mon collègue Stéphane PARRIN défendra. Je trouve qu'à chaque fois que nous posons des questions dans cette Mairie, soit vous mettez 84 jours à nous répondre et envoyer un simple document, soit ce n'est pas les documents que nous avons demandés. J'ai encore saisi la CADA, mais je trouve vraiment assez bas de faire traîner.

Je rappelle quand même qu'Atout Monde perçoit plus de 148 000 € d'argent public de toute collectivité confondue par an. Je pense qu'il appartient aux contribuables, c'est-à-dire à nous, et aussi aux habitants, de contrôler ces dépenses et de voir si elles sont bien faites. Merci.

M. le Maire : Ils vous invitent chaque année à l'Assemblée générale, et je crois que vous ne vous y êtes jamais rendue. Il présente les comptes.

Intervention hors micro

M. le Maire : Non, mais c'est intéressant d'être sur le terrain, aussi, auprès des associations, de voir ce qu'ils font, d'échanger avec eux, plutôt que de rester dans la banlieue lyonnaise. Venez aux assemblées générales, Madame SURPLY, de la Ville de Saint-Chamond. En plus, ils vous invitent. Vous ne pouvez pas dire « Je n'ai pas d'invitation, je ne le savais pas ». Venez participer à ces manifestations, échanger avec ceux qui, aujourd'hui, gèrent l'association, les coprésidents, la trésorière, etc. Cela vous permettrait d'avoir plein d'infos, et vous verrez, comme cela, vous arrêteriez d'engorger la CADA, les services municipaux, mon cabinet, etc. C'est un petit peu dommage de ne pas se rendre auprès des associations. C'est dommage parce que le but du mandat d'élu local est de se rendre dans les manifestations, se rendre vers les associations, ce n'est pas venir une fois par mois au Conseil municipal en voiture, en venant de Lyon.

Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais répondre à Monsieur MINNAERT, et puis à Madame SURPLY sur quelques éléments.

Monsieur MINNAERT, c'est toujours un petit peu la même rengaine. Chaque année, nous revenons toujours sur les mêmes sujets. Je vais répondre notamment sur le basket, parce qu'il s'agit quand même d'une subvention pour l'association SCABB. Attention, nous ne mélangeons pas, c'est-à-dire que nous avons une équipe professionnelle avec un budget de 4,7 millions d'euros et là, nous avons l'association SCABB avec des équipes amateurs et la formation. À ce titre, les équipes espoir et U18 France, jusqu'alors rattachées aussi à l'association, ont été transférées dans l'association. Cette entité fait l'objet de la subvention proposée au vote.

Il faut bien comprendre que dans cette association, il y a de nombreux bénévoles. Comme je vous le dis aussi, ils font de la formation des jeunes. C'est une association importante sur notre territoire. C'est une association qui regroupe de nombreux bénévoles. Nous le voyons au match de basket, la plupart sont bénévoles et sont issus de cette association à qui nous attribuons aujourd'hui une subvention. Il ne faut pas tout mélanger. Vous reprenez de Bujarret, mais ce n'est pas le sujet, donc je n'y reviendrai pas dessus.

Pour Madame SURPLY, pour les 41 000 € d'actions spécifiques, je pense que vous parlez de la subvention de Saint-Chamond Foot, nous conservons bien les 82 000 €, 90 000 €, 41 000 € de subvention de fonctionnement sur l'année. Fonctionnement, c'est-à-dire par exemple, les charges

qu'ils peuvent avoir, ils ont des salariés aussi, et des actions spécifiques qui sont l'organisation d'événements, notamment, ils ont un gros événement au mois de juin qui est le Mille Pattes.

Je vous encourage aussi à venir parce que c'est vrai que, comme le disait Monsieur le Maire, ce week-end, il y a eu pas mal d'événements sportifs et nous n'avons pas vu grand nombre de l'opposition. Venez voir et venez rencontrer nos clubs sportifs, je pense que cela pourra être très enrichissant pour vous et peut-être éviter les questions au Conseil municipal.

M. le Maire : Peut-être, Bruno CHANGEAT, sur le personnel, ils ont un éducateur, un ETAPS qui est mis à disposition depuis de nombreuses années à Saint-Chamond Foot.

M. CHANGEAT : Oui, Saint-Chamond Foot a un éducateur sportif mis à disposition, un ETAPS de la Ville. Tout cela est valorisé dans la subvention. Tout est pris en considération.

Aussi au niveau des subventions, vous parlez de méthode de transparence, je trouve que vous supprimez certaines choses à chaque fois, mais nous avons une instruction technique des dossiers par les services à chaque fois, une analyse croisée élus-administration et nous essayons de rechercher un équilibre entre les associations, les thématiques et prendre une décision sur les subventions. Ces subventions sont vraiment en fonction de l'activité du club, de son importance, du nombre d'adhérents, du fait qu'ils font de la formation, du fait qu'ils aient des salariés. Nous avons des associations qui sont très différentes les unes des autres et du coup, les critères peuvent varier aussi d'une association à l'autre.

M. le Maire : D'ailleurs, nous votons une délibération de mise à disposition des ETAPS auprès des structures sportives. Chaque année en Conseil municipal, nous l'avons déjà voté. C'est quelque chose que vous connaissez, Madame SURPLY.

Juste, je donne la parole à Andonella FLECHET, puis je vous redonne la parole après.

Mme FLECHET : Simplement pour répondre à une interrogation de Madame SURPLY concernant les Val Cheer. Elles n'ont pas de subvention cette année parce que l'association s'est mise en sommeil cette année, donc n'a pas fait de demande de subvention et, oui, a mis en sommeil son activité, faute d'adhérents. Nous espérons pour elle que sur la saison 2026- 2027, elle puisse reprendre ses activités au sein de notre Commune.

Concernant les mises à disposition de personnel, sachez que c'est quelque chose qui apparaît dans la maquette des subventions chaque année. Comme l'a dit Monsieur CHANGEAT, c'est valorisé, c'est une somme qui est versée aux associations et qui leur est demandée de restituer. C'est une opération blanche qui nous est imposée par le trésor public. Une forme de valorisation. Nous versons une subvention pour cette mise à disposition et la mise à disposition, comme l'a dit Monsieur le Maire, est sur la base du volontariat des ETAPS.

M. le Maire : Merci, Andonella FLECHET.

En effet, cela se fait depuis la nuit des temps, les ETAPS auprès d'associations sportives. Il n'y a pas que le foot. Il y a quatre associations sportives qui bénéficient d'ETAPS.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je voudrais faire déjà une remarque. Je trouve très déplacé de faire remarquer que les élus d'opposition n'étaient pas là à des manifestations le week-end. Vous ne connaissez pas les raisons pourquoi telle ou telle personne, des élus ne peuvent pas être présents. Surtout,

le jour où vous aurez les 39 élus de votre majorité qui seront à toutes ces initiatives, nous pourrons en parler. Nous sommes trois dans l'opposition, nous ne pouvons pas être à toutes les manifestations...

M. le Maire : Rassurez-vous, Monsieur MINNAERT, je suis de partout et je suis seul maire.

M. MINNAERT : Vous touchez plus de 6 000 € en tant qu'indemnité. Vous en avez fait un métier. Nous travaillons toute la semaine. C'est une grosse différence.

M. le Maire : Je travaille aussi toute la semaine, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Quand je parle, j'aimerais ne pas être coupé, s'il vous plaît.

M. le Maire : J'ai la police de l'assemblée, je fais comme je le sens.

M. MINNAERT : C'est là où vous êtes quelqu'un de mal élevé dans votre attitude. C'est que systématiquement, vous coupez l'opposition alors que nous ne pouvons pas le faire quand nous parlons.

Il y a une grosse différence. Vous organisez votre temps comme vous voulez, nous travaillons. Je travaille tous les matins. À 7h30, je suis à mon poste de travail et je quitte mon travail à 17h.

M. le Maire : Nous ne sommes pas là pour entendre votre vie, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Non, mais cela va donner quelque chose. Je ne vous demande pas de me couper. J'ai une action syndicale et une action politique et elles sont non rémunérées. C'est toute la différence avec vous.

M. le Maire : Bravo. Félicitations à vous, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je n'ai pas de leçon à recevoir.

Le dernier point que je voudrais dire, c'est que je m'aperçois que Monsieur CHANGEAT connaît l'environnement, ne comprend rien à l'environnement comme il ne comprend rien à notre intervention. Nous avons parlé, concernant le basket, d'une des associations. Il y en a deux. Il y a deux subventions. Nous ne nous abstenons que sur une seule, pas sur l'autre. Je crois que vous avez, justement, essayé de comprendre un peu ce que l'on dit quand nous intervenons et vous aurez les mêmes choses au niveau de l'environnement. Ce serait une grande avancée pour Saint-Chamond, parce que vous avez fait une catastrophe sur les questions développement pendant six ans.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT.

Ce qui est marrant, c'est que quand on n'est pas d'accord avec vous, c'est que nous ne comprenons rien. Vous avez certainement la science infuse. Bravo, Monsieur MINNAERT.

Madame BERSOT.

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Je voulais juste spécifier que les subventions annuelles aux associations saint-chamonaises ne sont pas faites à la légère. Elles reposent sur un cadre réglementaire et très réglementé. Les maîtres mots sont transparence financière et équité. Vous n'avez pas le monopole du bon sens. Nous agissons aussi avec cela. Je crois qu'il faut aussi

travailler en bonne intelligence et ne pas remettre tout en cause. C'est un travail qui est fait avec des processus d'attribution qui sont importants. Il y a plusieurs étapes. Il y a sept étapes. Je ne vois pas pourquoi vous vous permettez de remettre en question tout cela.

M. le Maire : Très bien. Merci à Madame BERSOT.

Monsieur MINNAERT, zen.

Monsieur GIRAUDO.

M. GIRAUDO : J'avais juste une petite question que j'ai soulevée tout à l'heure dans mon intervention sur le budget. Pourquoi n'avez-vous pas proposé une augmentation de l'enveloppe allouée aux associations de 2 % puisqu'il y a l'inflation ? Vous le faites pour les tarifs municipaux, vous ne le faites pas pour les associations. J'aimerais savoir pourquoi.

M. le Maire : C'est une chance déjà que nous ne les ayons pas baissés, Monsieur GIRAUDO. Que le public reste zen, tout va bien se passer. Déjà, nous ne les avons pas baissées. C'est déjà une chance. Quand je vois que Saint-Étienne, cela a été -15 %. Beaucoup aujourd'hui de collectivités de gauche et de droite baissent les subventions aux associations. Nous avons maintenu depuis 2014 le budget. Bien évidemment, c'est un budget conséquent, 2,3 millions d'euros, presque, d'attribution de subventions. Bien évidemment, les tarifs sont augmentés, parce que si nous augmentions le budget des subventions, nous créerions du déficit pour la Ville. Du coup, nous aurions moins d'épargne et la dette serait encore plus grande. Vous le comprenez bien, M. GIRAUDO. C'est mathématique. Ce n'est même plus politique au bout d'un moment.

Déjà, les maintenir, c'est quelque chose d'exceptionnel. Je pense que les associations en sont conscientes, mais vous savez, il y a les subventions que nous votons aujourd'hui, mais l'accompagnement des associations, ce ne sont pas que les subventions, c'est la mise à disposition de personnel sur des événements, c'est la mise à disposition de matériel sur des événements. Cela représente beaucoup plus de 2,3 millions d'euros si nous prenons sur le budget global tout au long de l'année. C'est une chance d'accompagner nos associations à ce niveau-là.

D'ailleurs, pour avoir eu la chance jusqu'à présent de faire partie de la commission sport à l'Association des maires de France, quand j'échange avec les collègues maires, quand nous parlons de subventions aux clubs sportifs, quand nous voyons les associations culturelles aussi, ce qu'elles touchent à Saint-Chamond, alors que le Département aujourd'hui baisse leurs subventions, alors que la Région baisse leurs subventions, Saint-Chamond les maintient, bien évidemment, c'est une chance. En tout cas, nous le ferons le plus longtemps possible.

Parfois, il y a aussi des ajustements avec les associations à faire. Il y a demain des associations culturelles et sportives qui toucheront moins d'argent. Il y a d'autres associations qui en toucheront plus selon ce qu'ils font dans l'année, selon les événements qu'ils réalisent, selon les moyens aussi qu'ils mettent pour faire vivre leur association, selon aussi ce qu'ils apportent aux Saint-Chamonaises et Saint-Chamonais, s'ils apportent seulement trois, quatre jours dans l'année ou s'ils apportent tout au long de l'année. Bien évidemment, nous serons vigilants là-dessus avec les collègues, avec l'adjointe à la vie associative Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, mais aussi avec l'adjointe à la culture Sandrine FRANÇON, avec l'adjoint au sport, avec tous les adjoints et conseillers municipaux qui ont des associations à gérer.

Nous faisons cela de conscience. Les maintenir est vraiment une chance parce que je vous invite à aller voir sur internet, vous verrez que beaucoup de collectivités de gauche et de droite baissent aujourd'hui le budget des subventions.

Y a-t-il d'autres questions ? Très bien, nous passons à l'amendement de Madame SURPLY qui est l'amendement réservé à l'administration, l'amendement n° 6 et après je propose que nous passions à la gauche et les tarifs juste après.

Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Bonsoir à tous.

L'amendement suivant, je vais reprendre ce qu'a dit à l'instant Madame BERSOT-DERMETROSSIAN.

M. le Maire : Attendez. Cela ne marche pas comme cela dans le Conseil municipal.

M. PARRIN : C'est pour gagner du temps en fait.

M. le Maire : Excusez-moi, nous ne sommes pas au cirque ici, c'est une enceinte sérieuse. Déjà si vous avez des documents à envoyer, vous pouvez les envoyer par mail à tous les membres. Bien évidemment, nous évitons. Puis si nous voulons nous lever pour distribuer des choses, déjà nous demandons à la police de l'Assemblée si nous pouvons le faire. C'est ce que nous appelons le respect. S'il vous plaît.

Monsieur PARRIN, présentez votre amendement.

M. PARRIN : Comme disait à l'instant Madame BERSOT-DERMETROSSIAN, vous avez parlé de transparence financière par rapport aux associations, vous avez parlé de règlement et de réglementation et de processus d'attribution des subventions. Lors du mandat précédent, il y a eu plusieurs carences dans la gestion de l'attribution des subventions, en particulier lorsque l'ancien adjoint au sport avait répondu à l'époque : « Les critères pour les subventions, nous y pensons ». L'objectif est de ne plus y penser, mais d'agir, puisqu'aujourd'hui il y a de nombreuses communes de taille moyenne, de taille équivalente à celle de Saint-Chamond, qui ont déjà établi un règlement d'attribution des subventions. Je ne parle pas de critères de convention, je parle de règlement d'attribution des subventions aux associations pour apaiser et encadrer justement ces attributions, tant du côté du tissu associatif que de l'ensemble des élus qui doivent statuer et faire voter les décisions financières.

Ce règlement est l'objet de cet amendement, permettrait entre autres bénéfices d'établir des critères d'attribution, d'éviter des subventions d'équilibre, bref d'être plus juste dans la répartition des deniers publics. La commission vie associative pourrait établir ce règlement en collaboration avec tous les élus qui y siègent lors de la première réunion de cette dernière.

L'association des élus d'opposition permettra dans ce sens un travail de bon sens et transparent. C'est pour cela qu'il vous est distribué cette proposition de règlement d'attribution des subventions de la Ville de Saint-Chamond aux associations. C'est une proposition, c'est une base de travail, mais cela permettrait d'éviter un certain nombre d'injustices, de blancs, d'éléments manquants et j'allais vous dire aussi basiquement que cela, le fait par exemple de présenter chaque année un bilan financier d'habitude automatique dans toutes les communes. Sachant que nous sommes une commune de taille moyenne, un règlement un peu plus évolué serait fort à propos.

Merci.

M. le Maire : Florence BERSOT-DERMETROSSIAN va vous répondre. Peut-être que quand vous étiez adjoint à la Terrasse-sur-Dorlay, cela fonctionnait comme cela. Aujourd'hui, bien évidemment toutes les subventions sont traitées, les bilans financiers sont remis. J'ai l'impression que vous semblez le découvrir. Peut-être que dans votre autre collectivité où vous habitez, c'est différent, mais ici à Saint-Chamond, c'est fait dans les règles de l'art et bien évidemment il y a des règles. Monsieur PARRIN, je vous rassure.

Madame DERMETROSSIAN.

Je fais juste, Monsieur MINNAERT, si vous l'acceptez, répondre Madame BERSOT-DERMETROSSIAN et après je vous donne la parole.

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Merci.

Il y a déjà un processus d'attribution des subventions de fonctionnement et des actions spécifiques qui est déjà réalisé. Comme je disais, il y a sept étapes dans le processus. Il y a d'abord l'information sur le dossier. Il y a ensuite le dossier qui est à rendre complété, il y a l'instruction des dossiers. Enfin, il y a l'étude des dossiers, l'organisation de quatre commissions d'attribution qui regroupent 17 thématiques en présence d'autres cadres techniques, des élus et tout cela dans le respect du cadre budgétaire. Ensuite, il y a un arbitrage global par les élus et enfin les subventions au Conseil municipal.

Nous sommes déjà très organisés avec des critères d'attribution qui sont communs à toutes les associations, des critères légaux, des critères d'éligibilité. Il y a aussi des critères liés à la cohérence budgétaire de ces associations et puis des critères spécifiques pour les associations culturelles ou les associations sportives.

C'est très bien de nous proposer de participer à ce type de critères, mais il faudra peut-être attendre d'être à votre tour et bien élus par les Saint-Chamonnais pour peut-être proposer des choses qui vous tiennent à cœur.

Après, je pense que les services, les élus, tout le monde agit en bonne intelligence et que tous les gens rentrent dans un cadre et que nous étudions, réétudions et que nous essayons justement de faire au mieux pour qu'il n'y ait pas de ni passe-droit ni quoi que ce soit. Tout est fait dans la légalité et avec un bon sens commun.

M. le Maire : C'était clair à merci Florence BERSOT-DERMETROSSIAN.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous allons nous exprimer, mais non pas sur ce règlement qui a été proposé que nous découvrons. D'ailleurs rien n'empêche à un élu de passer dans les rangs pour donner un document. Il n'y a rien dans le règlement qui l'interdit. Nous allons nous exprimer, mais pas par rapport à cela et je suis vraiment très surpris de ce que j'entends parce que concrètement, je pense que vous arrivez à un Conseil municipal, mais vous n'avez jamais vu ce qui s'est passé depuis plus de 12 ans. Dans ce que vous dites, c'est quelque chose.

Nous voterons cet amendement, car il reprend la proposition que nous avons formulé à de nombreuses reprises que les critères d'attribution aux associations ne soient plus laissés à l'appréciation subjective, mais fondés sur des critères reconnus et définis pour tous. Le fait de

reprendre à leur compte une intervention ou une proposition de la gauche et des écologistes n'est pas nouveau de l'extrême droite.

Sur les réseaux sociaux, ils ont diffusé un montage vidéo tronqué laissant croire que l'interpellation portait sur la manière dont telle ou telle subvention exceptionnelle avait été attribuée. Ils ont ainsi fait passer la réponse incroyable de l'élu de votre majorité précédente, mais qui est la continuité en déclarant qu'il n'y avait pas de critères pour une réponse adressée à l'extrême droite alors qu'il répondait en réalité à une interpellation de la gauche et des écologistes.

Ce petit rappel et la reprise de nos propositions qu'il convient de souligner ne nous empêchera pas de voter cet amendement parce que nous sommes favorables à cet amendement.

M. le Maire : Très bien.

Vous vous oubliez, Monsieur MINNAERT, je vous ai trouvé un peu méprisant avec Madame BERSOT-DERMETROSSIAN, un petit peu de respect. Je pense que vous aussi quand vous êtes arrivé autour de cette enceinte, vous n'aviez pas la science infuse même si c'est ce que vous voulez faire croire à tout le monde.

Vous oubliez de préciser, Monsieur MINNAERT, que dans la prise de parole de l'ancien adjoint au sport, j'avais complété justement pour parler des critères, mais apparemment vous avez une mémoire, certainement qui est sélective. En tout cas, je suis très heureux ce soir de voir le rapprochement entre l'extrême gauche et l'extrême droite. Bravo à vous.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement, je voudrais savoir les critères objectifs, quels sont-ils ? Parce que nous avons l'impression que les critères sont un petit peu au tout-venant, c'est à la tête du client et nous voudrions simplement quelque chose de réglementaire, carré pour que chaque association soit traitée comme chaque autre association tout simplement.

Simplement, nous proposons que, pour une ville de 35 000 habitants il y ait une proposition de règlement d'attribution, que ce soit la nôtre, que ce soit la vôtre que ce soit celle des écologistes, cela n'est pas un problème du moment qu'elle apparaisse et que nous ayons quelque chose de sérieux tout simplement. Merci.

M. le Maire : Très bien. Nous allons vous répondre.

Monsieur MINNAERT, Madame SURPLY, je propose à Monsieur CHANGEAT de répondre et après, je vous redonnerai la parole.

M. CHANGEAT : Je l'ai dit tout à l'heure, toutes les associations ne sont pas les mêmes à Saint-Chamond. Elles n'ont pas la même activité, elles ne sont pas dans les mêmes domaines. Certaines ont des salariés, d'autres pas. Elles sont très différentes les unes des autres.

Faire des critères uniques, un règlement unique pour toutes les associations, ce n'est pas possible. Pour vous dire, les critères d'attribution, notamment vous parlez de subvention exceptionnelle, mais pour les autres subventions, c'est la même chose, nous avons dedans l'intérêt général, l'unité territoriale. Nous valorisons des projets qui bénéficient aux habitants de la Commune, ayant un impact sur le lien social, la jeunesse, l'attractivité. Les publics bénéficiaires,

est-ce que ce sont des adultes, des seniors, des jeunes, un caractère exceptionnel et imprévu pour les subventions exceptionnelles par exemple qui n'a pas pu être anticipé, un événement de grande ampleur ou un besoin ponctuel, une situation particulière d'un club ou d'une association par exemple.

Nous avons aussi la qualité, la crédibilité du projet et notamment le projet sportif, la capacité de l'association à réaliser concrètement l'action, c'est-à-dire que nous demandons les bilans aussi, nous demandons les bilans chaque année, pour voir si elle est en capacité de faire et quelle aide nous pouvons lui apporter. Puis également l'équité entre les associations.

Comme le disait Madame BERSOT, sur la méthode, nous avons une instruction technique par des services, nous avons l'analyse croisée entre des élus et l'administration, une recherche d'équilibre entre associations, les thématiques aussi puisque les associations sont différentes.

Sur le contrôle et la transparence, comme je vous l'ai dit, nous demandons le bilan avec des actions financées, c'est-à-dire que nous demandons un bilan à l'association avec des actions financées. Nous analysons la trésorerie, le budget de l'association.

Il n'y a pas de traitement au cas par cas arbitraire. Il y a des critères, il y a une instruction, un vote en toute transparence. Chaque demande fait l'objet d'une instruction par les services compétents et d'une analyse au regard des critères objectifs, l'utilité, la cohérence, la faisabilité, la situation financière.

Si là-dessus, il n'y a pas de critère.

M. le Maire : Il y a du critère. Je remercie Bruno CHANGEAT d'avoir détaillé tout cela et je pense que c'est un bon exemple. Cela doit vous embêter que nous vous disions la réalité, je comprends.

Je rappelle qu'en plus les subventions qui sont versées à hauteur de 23 000 € et plus, les associations ont aussi une convention d'objectifs avec des réunions annuelles pour évoquer les objectifs, ce qui peut monter des montrées des baisses ou des augmentations de subventions.

Merci à Bruno CHANGEAT d'avoir rappelé tous ces critères et le traitement qui est fait aussi par l'administration, le service des finances, Monsieur FABRE qui analyse les comptes financiers. Il y a un gros travail qui est fait par la collectivité et nous ne laisserons pas croire aux habitants de la Commune que les subventions sont faites aux doigts mouillés. Non, ce sont des heures et des heures de travail de la part des services, des heures et des heures de travail de la part des élus et puis bien évidemment je jette un coup d'œil personnellement aussi sur les subventions pour pouvoir échanger avec les collègues et les besoins des associations.

Vous savez, en plus de faire du terrain, ce que vous ne faites pas le week-end, cela permet parfois d'échanger avec les associations et puis de connaître aussi leurs besoins, de ce dont ils peuvent avoir besoin. J'ai en tête la boxe par exemple, quand nous avons acheté le ring gonflable pour qu'ils se rendent dans les quartiers pour faire justement de l'initiation à la boxe durant l'été. C'est un achat qui a été fait par la Ville sur une demande lors d'un échange que nous avons pu avoir sur une manifestation de boxe le week-end. Nous avons trouvé cette proposition et cette idée intéressante. C'est comme cela aussi que les choses se construisent et je pense que c'est important de garder l'humain derrière parce que si nous allons sur un règlement strict en enlevant l'humain comme vous le proposez, dans cinq-six ans, vous n'existerez plus et vous serez remplacés par l'intelligence artificielle. Finalement, parfois, ce ne serait peut-être pas plus mal.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Les critères que vous donnez aux associations, vous ne les avez d'abord jamais communiqués. Ils ont toujours été flous. Quand nous avons proposé des critères, votre majorité avait fait même un courrier à l'ensemble des associations déformant nos propositions. Je rappellerai qu'à une époque, très ancienne, mais c'était la gauche qui avait confié les critères et les cotes au niveau de l'OMS et quand elle est arrivée, la droite a remis en cause les critères qui étaient donnés.

Concrètement, en reprenant les manettes et en n'étant pas du tout ouverts, transparents, vous faites ce que vous voulez à travers les subventions des associations. La preuve est que vous venez de nous donner un exemple que vous avez décidé de financer. Oui, c'est bien d'avoir discuté avec une personne, mais il aurait été normal que cette subvention soit discutée dans un cadre qui dit que c'est prioritaire, c'est intéressant que nous mettions là-dessus. Un critère est aussi de regarder dans un ensemble. Il y a peut-être des gens qui ont plus de priorité que d'autres.

Maintenant sur la question de l'extrême droite et l'alliance extrême droite-extrême gauche, votre incompétence politique dans ce que c'est que la droite et l'extrême droite, vous ne faites que la prouver parce que je vous ferai remarquer que d'abord la conception de l'extrême droite est définie. Vous faites référence souvent à des questions juridiques, mais dans l'extrême droite, c'est défini. L'extrême gauche, je m'excuse, mais que ce soit le PS, les écologistes n'ont jamais été mis dans la catégorie de l'extrême gauche, comme LR n'est pas l'extrême n'est pas de l'extrême droite.

Par contre, je constate qu'il y a beaucoup de gens à LR qui sont proches de l'extrême droite et vous avez votre responsable financier qui dit qu'il en partage des valeurs, au même titre que pouvait le dire quelqu'un qui est décédé.

Cette assimilation est scandaleuse. Nous n'avons aucun lien. Concrètement, je n'ai aucun problème avec l'extrême gauche alors que j'en ai avec l'extrême droite. Concrètement entre l'extrême droite et l'extrême gauche, je choisis l'extrême gauche parce que les valeurs de l'extrême gauche sont faites avec des démarches que je ne partage pas parce qu'ils pensent arriver au pouvoir à travers la révolution, mais c'est sur des démarches humaines alors que l'extrême droite, c'est sur l'exclusion qu'elle se fait, ce n'est pas du tout sur la même chose.

M. le Maire : Vous devriez être prof à Sciences Po, Monsieur MINNAERT, parce que la gauche, la droite. Vous avez le droit de vous rapprocher de l'extrême droite, c'est votre choix, il n'y a pas de problème sur cet amendement-là, mais nous sommes dans l'intérêt général. Nous ne sommes pas de droite, de gauche, nous défendons l'intérêt général, l'intérêt des Saint-Chamonaises et des Saint-Chamonais.

En plus, Monsieur MINNAERT, vous saurez que l'OMS n'existe plus. Maintenant, c'est l'Office des sports saint-chamonais, l'OSSC.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je vais revenir à la délibération qui nous occupe parce que c'était cela le but. Je vais prendre un exemple. J'entends ce que vous dites, Monsieur CHANGEAT, mais c'est trop flou. La dernière fois que nous avons eu ces échanges-là, vous n'avez pas été aussi précis. Je reprends ce qu'a dit mon collègue, votre prédécesseur avait dit : « Les critères, nous y pensons », il faut le faire.

Juste prendre un exemple. Entre deux clubs de foot par exemple, Feu vert et Saint-Chamond foot. L'année dernière, vous m'aviez dit : « Nous regardons le nombre de licenciés » et puis quoi d'autre ? C'est ma question. Quels sont vos critères entre deux clubs de foot ? Vous avez raison de dire que nous ne pouvons pas comparer les associations entre elles quand elles n'exercent pas la même discipline. Je vous demande cet exemple-là.

M. le Maire : Monsieur CHANGEAT va vous répondre sur la différence entre les deux clubs, mais si vous veniez aux manifestations de Saint-Chamond Foot et de Saint-Chamond Feu vert, vous la connaîtrez.

Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Par rapport à la petite pique personnelle que vous avez envoyée tout à l'heure en disant que les week-ends je n'allais pas voir les associations, je rappelais juste au passage que je suis président d'une association d'anciens combattants et que les week-ends et un certain nombre de jours fériés, je les passe sur le terrain.

M. le Maire : Heureusement qu'il n'y a pas 52 week-ends fériés sur la Ville de Saint-Chamond, mais vous êtes président d'association à La Terrasse-sur-Dorlay ? Bravo à vous.

Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Je pense que c'est bien d'avoir été membre d'une association et voir au bureau d'une association pour voir comment cela se passe et notamment pour les demandes de subventions et voir comment c'est. Même cela peut être lourd pour les associations parce qu'on leur demande beaucoup. Ils ont beaucoup d'éléments à nous donner justement pour obtenir ces subventions. Allez voir dans les associations, allez voir comment cela fonctionne et déjà vous aurez peut-être un peu plus d'éléments.

Pour vous répondre Madame SURPLY, cela n'a rien à voir, l'association Feu vert et l'association Saint-Chamond Foot n'ont pas la même activité.

Intervention hors micro

M. CHANGEAT : Justement, donc les subventions ne sont pas les mêmes. Nous n'avons pas la même activité. Nous avons des équipements utilisés qui ne sont pas les mêmes à Saint-Chamond Foot comme à Feu vert. Nous avons le nombre de licenciés qui n'est pas le même, nous avons aussi le nombre de jeunes, la formation. Les actions de formation, nous y tenons vraiment à Saint-Chamond, c'est de valoriser la jeunesse et les actions de formation. Nous avons les féminines aussi, s'il y a des sections féminines.

Tous ces critères-là font qu'à un moment donné les budgets de fonctionnement ne sont pas les mêmes chez Feu vert et à Saint-Chamond Foot. Il y a le sport santé aussi. Les budgets de fonctionnement ne sont pas les mêmes. Nous avons des associations complètement différentes même dans le même sport. Ce n'est pas comparable.

M. le Maire : Même dans le même sport et dans la même thématique, parfois les associations sont bien différentes. Ce serait comme comparer le Saint-Chamond basket Vallée du Gier et la Jeunesse du Jarez. Ce sont deux clubs très importants, mais ils ne font pas la même chose. La Jeunesse du Jarez fait de la formation, c'est du sport inclusif pour que tout le monde puisse jouer au basket. Le Saint-Chamond Basket Vallée du Gier, à l'époque parce que maintenant il y a le

SCABB, c'était plus élitiste pour jouer dans les plus hauts niveaux, mais chacun y trouve son intérêt et nous voyons l'intérêt justement dans chaque association.

Aujourd'hui, nous pouvons comparer parfois deux associations qui font le même sport, mais qui n'ont pas le même niveau, qui n'ont pas les mêmes choses à faire. Vous pouvez tapoter très vite sur votre téléphone, c'est une réalité, Madame SURPLY.

Monsieur PARRIN et après, je mettrai l'amendement aux voix.

M. PARRIN : Merci parce que cela n'avance pas. En plus, je suis obligé à chaque fois de rectifier par rapport aux petites piques qui nous font perdre un temps fou. Ce n'est pas sur une seule commune, c'est sur tout le sud du Département.

M. le Maire : C'est cela quand on habite La Terrasse.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je vais revenir quand même sur deux clubs de foot différents parce que c'est pareil, les piques personnelles, vous ne répondez pas exactement à nos questions et vous essayez de faire un pas de côté sur le fait que nous ne soyons pas présents. D'abord, vous ne savez pas avec à qui nous parlons et vous ne savez pas à quelle AG nous assistons pendant que d'autres tiennent leur AG en même temps. C'était pour répondre à votre bassesse de niveau.

Si je reprends le nombre de licenciés des deux clubs de foot, normalement, cela devrait être proportionnel par exemple.

M. le Maire : Nous vous avons dit qu'il n'y a pas que les licenciés.

Mme SURPLY : Oui, je sais, mais l'année dernière, il n'y avait pas de mise à disposition personnelle et de subventions exceptionnelles dans le tableau.

M. le Maire : Si.

Mme SURPLY : D'accord, je n'ai pas les mêmes documents.

M. le Maire : Madame SURPLY, un peu de sérieux, s'il vous plaît.

La personne est mise à disposition de Saint-Chamond Foot.

Mme SURPLY : Je ne parle à vous, je parle à Monsieur CHANGEAT.

M. le Maire : Je parle à vous.

Depuis de nombreuses années, Madame SURPLY. Au bout d'un moment, arrêtez de faire preuve d'incompétence. Suivez les dossiers, travaillez le fond.

Mme SURPLY : 95 000 € contre 94 000 € l'année dernière. Ma question est : quels sont les critères au-delà des nombres de licenciés ? Pourrez-vous nous faire passer tous ces documents que vous nous avez énoncés ? Parce que la dernière fois que nous avons eu cette conversation sur les critères de subventions aux associations, il y a un an, nous n'avons rien eu.

C'est vous qui n'êtes pas sérieux, vous savez très bien que c'est un sujet qui cristallise parce que vous savez très bien qu'il y a des associations à qui vous n'avez pas demandé de bilan financier ou alors vous nous les donneriez.

M. le Maire : C'est obligatoire, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Pourquoi ne les avons-nous pas ?

M. le Maire : C'est fou d'avoir de la suspicion partout. Je trouve cela hallucinant franchement. Encore une fois, je ne veux pas insister, vous n'habitez pas la Commune, mais cette suspicion constante. Bien évidemment que toutes les associations qui touchent un euro de la collectivité nous donnent un bilan financier. Les dossiers sont contrôlés.

Bruno CHANGEAT, il y a deux minutes, vous a donné la différence entre les deux clubs, mais vous n'écoutez pas. Vous ne cherchez pas à comprendre, Madame SURPLY. Vous voulez tellement faire croire aux gens qu'il y aurait des choses qui se passeraient qui ne sont pas bien, vous êtes tellement dans du théâtre et dans une posture théâtrale que vous n'écoutez pas.

Nous vous donnons des choses, nous vous donnons des éléments. Bruno CHANGEAT vous en a donné. À un moment donné, il faut que nous avancions, il faut être un peu sérieux. Les subventions, nous vous avons donné des critères. Florence BERSOT vous en a donné aussi. À un moment donné, nous ne pouvons pas faire mieux, nous vous disons tout. Nous vous disons que tout le monde donne des bilans financiers, vous nous jurez que ce n'est pas vrai, que c'est faux, nous vous disons que c'est vrai. Nous vous disons que Saint-Chamond Foot a un ETAPS depuis des années et des années. C'est vérifiable dans les budgets, etc. Vous nous dites que ce n'est pas vrai, mais arrêtez de mentir, Madame SURPLY.

Je comprends que cela vous agace quand nous répondons à vos questions, mais à un moment donné, c'est le but. Vous posez des questions, vous avez le droit, vous êtes dans l'opposition et c'est normal, mais à un moment donné, un peu de sérieux, s'il vous plaît.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Avoir les budgets financiers, cela ne fait pas les critères de l'association. Je ne remets pas en cause que ces budgets sont présentés par les associations, mais ce n'est pas cela qui fait les critères. Quand nous disons qu'il n'y a pas de critères, c'est ce que nous constatons depuis que nous sommes élus et quand nous vous voyons agir.

J'intervenais parce que j'ai entendu une parole que je trouve très choquante, quand on vient dire : « Allez dans les associations. » Mais vous ne savez pas nos engagements au niveau des associations. Nous sommes des gens d'associations. La liste que nous avons présentée, nous sommes peut-être les gens qui sont le plus engagés au niveau associatif et même syndical et politique. Nous avons peut-être une pudeur que vous n'avez pas eue, c'est que nous n'avons jamais nommé les associations dans lesquelles nous agissons dans les tracts pour les élections électorales. Jamais, nous n'avons utilisé, même un membre sur un nom. Jamais vous n'aurez vu que nous étions dans des associations et nous utilisions, ce que vous avez fait. Concrètement, nous sommes dans des associations, nous savons comment cela fonctionne, nous connaissons les difficultés des associations et nous n'avons pas à recevoir des leçons de votre part.

M. le Maire : Très bien, Monsieur MINNAERT.

Madame FLECHET puis après, je mettrai l'amendement aux voix.

Mme FLECHET : Permettez-moi de vous dire, Monsieur MINNAERT, ce qui vous est reproché, ce n'est pas votre action à l'intérieur des associations, c'est votre présence au sein des associations lorsqu'elles organisent des événements. Nous sommes présents, nous sommes des élus de terrain, oui. Vous revendiquez depuis de nombreuses années que vous êtes un élu, un représentant de la collectivité, donc vous y êtes le bienvenu comme nous. À ce moment-là, vous pourrez vous rendre compte de l'intérêt des événements qui sont portés, du fonctionnement démocratique de l'association lors de son assemblée générale. Vous aurez les bilans financiers et à ce moment-là, vous aurez l'opportunité de pouvoir interroger en direct les dirigeants associatifs et les différents adhérents des associations. C'est cela que nous vous disons, ce n'est pas autre chose. Nous ne remettons pas en question votre implication et votre présence au sein d'associations, nous vous disons simplement de ne pas être discriminant et de vous rendre dans toutes les associations pour voir comment elles fonctionnent.

Les critères sont aussi liés à cette présence de terrain, à cette confiance qui a été liée, à ce respect qui a été mis en place avec les associations et dans un seul but, l'intérêt commun et les accompagner parce qu'elles sont facteurs d'attractivité sur notre territoire. Il ne faut pas l'oublier. Aujourd'hui, quand les nouveaux arrivants arrivent, leur première question est de connaître ce qui est proposé au niveau associatif sur notre collectivité. C'est un petit peu facile de les faire rentrer dans des cases.

Aujourd'hui, comme l'a dit Monsieur CHANGEAT, nous avons une diversité du monde associatif dont nous pouvons être très fiers. C'est la richesse de notre Commune et par les critères que vous souhaitez mettre en mettant les gens dans des cases avec des montants à côté, vous risquez de les mettre en péril. Vous devrez en assumer la responsabilité.

Aujourd'hui, le choix qui a été fait par notre majorité, c'est de continuer à accompagner les associations de manière à apporter du lien social, apporter des activités, ouvrir notre population au sport, à la culture, au lien social, au social et à toute la diversité associative que nous avons et nous sommes très fiers de cela.

M. le Maire : Je pense que tout est dit, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Vous n'avez rien compris à la question.

M. le Maire : Je vous coupe la parole, je vous fais un rappel au règlement. Un illustre personnage aurait dit : « Je vous demande de vous arrêter. » Monsieur MINNAERT, vous êtes en train de déborder. Je vous demande de vous calmer, s'il vous plaît. Vous savez, nous avons le droit de ne pas être d'accord, nous avons le droit de nous opposer, nous avons le droit de reprocher des choses, nous allons essayer de prendre un petit peu de hauteur. Nous sommes à la délibération n° 2, il est 22 h. Cela ne me dérange pas que nous y passions toute la nuit, il n'y a pas de problème, mais à un moment donné, je vous demande de vous calmer. Nous ne sommes pas dans l'attaque personnelle.

M. MINNAERT : Je suis tout à fait calme et venir dire qu'une personne n'a rien compris à une intervention...

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vous coupe la parole, vous débordez, vous ne comprenez pas.

Je vais donc mettre aux voix l'amendement.

Intervention hors micro

M. le Maire : Très bien. La suspension est de droit. Cinq minutes de suspension de séance.

Suspension – Reprise de séance

M. le Maire : Mes chers collègues, la suspension de séance est levée. Si tout le monde veut bien regagner la salle du Conseil municipal, s'il vous plaît. Cela a permis de nous dégourdir les jambes.

Monsieur MINNAERT, vous vous êtes assez exprimé. Si tout le monde veut bien, il manque encore quelques collègues. Nous attendons une minute et puis nous passerons au vote de l'amendement de Madame SURPLY.

Intervention hors micro

M. le Maire : La suspension de séance ne vous a pas calmé, Monsieur MINNAERT. Monsieur MINNAERT, soufflez, restez zen. Vous hurlez. Cela ne joue pas en votre faveur de hurler comme cela.

Si nous pouvons récupérer, s'il vous plaît, les collègues qui manquent. Non, nous n'avons pas encore repris. Nous allons reprendre.

Les collègues sont revenus. Vous n'en avez pas marre de bordéliser le Conseil municipal, Monsieur MINNAERT.

Si tous les collègues veulent bien se rasseoir, s'il vous plaît.

Je vous propose que nous mettions aux voix l'amendement de Madame SURPLY.

Intervention hors micro

M. le Maire : Ce n'est pas vous qui décidez, Monsieur MINNAERT, désolé.

Intervention hors micro

M. le Maire : Très bien, suspension de séance, deux minutes.

Suspension – Reprise de séance

M. le Maire : La suspension de séance est levée.

Je vous propose que nous votions sur l'amendement de Madame SURPLY qui est l'amendement n° 6.

Intervention hors micro

M. le Maire : Suspension de séance, elle est de droit. La séance est de retour suspendue,

Monsieur MINNAERT, faites attention parce que selon un article, vous allez abuser des suspensions de séance et après, je ne les autoriserai plus. La séance est suspendue pour une minute.

Suspension – Reprise de séance

M. le Maire : La suspension de séance est levée.

Je vous propose de mettre aux voix l'amendement de Madame SURPLY.

Sur l'amendement de Madame SURPLY, y a-t-il des votes pour ? Le groupe de Madame SURPLY et le groupe de Monsieur MINNAERT.

Y a-t-il des abstentions ? 4 abstentions du groupe de Monsieur DEGRAIX. Je vous remercie.

Résultat du vote : L'amendement n° 6 est rejeté (7 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 28 contre : la majorité ; 4 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY).

M. le Maire : Avant de mettre aux voix la délibération des subventions, je vous propose de revenir sur les élus qui ne participeront pas au vote, et puis, bien évidemment, après, l'opposition, vous pourrez nous dire aussi si vous ne prenez pas part au vote à certaines subventions par rapport à l'adhésion dans certaines associations.

Pour ma part, je ne prendrai pas part pour le Souvenir français, pour le Centre Laïc Grivolla et pour les Amis du Vieux Saint-Chamond.

Gilles GRÉCO ne prendra pas part pour le Souvenir français, le Centre Laïc Grivolla et les Amis du Vieux Saint-Chamond.

Régis CADEGROS ne prendra pas part au vote pour Aide Soutien Partage, les Amis du Vieux Saint-Chamond, Saint-Chamond Espoir et le Souvenir français.

Andonella FLÉCHET ne prendra pas part au vote pour le Cercle des Amis d'Izieux, pour la Jeanne d'Arc d'Izieux, pour le Tennis Squash Padel Saint-Chamond, pour la Jeunesse du Jarez, pour le Saint-Chamond Pays du Gier Badminton.

Madame CHAPARD ne prendra pas part au vote pour Aide Soutien Partage, pour les Amis du Vieux Saint-Chamond, pour l'Association des échanges franco-allemands, pour le Centre Laïc Grivolla, pour Saint-Chamond Espoir, pour le Souvenir français, pour le Spéléo Club des Oreillards.

Bruno CHANGEAT ne prendra pas part au vote pour les Cyclos Randonneurs et pour l'Union musicale.

Abla CIPRIANI ne prendra pas part au vote pour le Saint-Chamond Handball Pays du Gier, pour Carrément Saint-Chamond et Né pour Combattre, ainsi que le Saint-Chamond Motosport et le Club sportif de Tir.

Jérôme JULVE ne prendra pas part au vote pour Carrément Saint-Chamond.

Michèle FREDIERE ne prendra pas part au vote pour Atout Monde et les Cyclos Randonneurs.

Victor PEREIRA ne prendra pas part au vote pour le Tennis Club Squash Padel de Saint-Chamond, la Fabrik à impro, le Club de foot, étant président de la commission des arbitres au district de la Loire, et le Centre équestre du Pilat.

Ayse CALYAKA ne prendra pas part au vote pour le Billard Club.

Luc CHEVALLIER ne prendra pas part au vote pour les Cyclos Randonneurs, pour Atout Monde.

Daryne CALYAKA ne prendra pas part au vote pour le Boxing Club de Saint-Chamond et Saint-Chamond Foot.

Pierre-Mary DESHAYES ne prendra pas part au vote pour Gier Pays Pêche et ainsi que l'ASA Loire, association qui organise le rallye à Saint-Chamond et ce qui est très bien, et le Saint-Chamond Handball Pays du Gier.

Gaëlle DESORME ne prendra pas part au vote pour Saint-Chamond Gym, Atout Monde et le SCABB.

Erick SCHAEFFER ne prendra pas part au vote pour Carrément Saint-Chamond, L'Entente Volley.

Sylvie REBAUD ne prendra pas part au vote pour les Chasseurs d'Izieux.

Philippe QUOY ne prend pas part au vote pour les Chasseurs d'Izieux aussi.

Catherine MOIROUD, rien à signaler.

Yves ALAMERCERY ne prendra pas part au vote pour le Saint-Chamond Handball Pays du Gier et les Amis du Vieux Saint-Chamond.

Patricia VIALON ne prendra pas part au vote pour les Chasseurs de Saint-Julien-en-Jarez.

Je vous propose peut-être une personne par groupe pour dire les personnes qui ne participent pas aux associations.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Merci bien de me donner la parole pour répondre.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, ne m'obligez pas à vous couper la parole. Je vous couperai la parole, franchement.

M. MINNAERT : Vous me couperez la parole, mais je vous embêterai. Vous êtes un impoli.

M. le Maire : La parole de Monsieur MINNAERT est coupée.

Madame SURPLY, les associations.

Mme SURPLY : Je n'avais pas demandé la parole.

M. le Maire : Si, parce que si le micro s'allume, c'est que vous avez demandé la parole.

Mme SURPLY : Non.

M. le Maire : La parole est à Jean-Marc LAVAL.

M. LAVAL : Pour ma part, je ne prendrai pas part au vote pour Saint-Chamond Espoir.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur LAVAL. Monsieur LAVAL ne prendra pas part au vote pour Saint-Chamond Espoir.

Dans votre groupe, pas d'autres adhérents, père, mère, enfant, petits-enfants ?
Monsieur DEGRAIX, peut-être ?

Monsieur DEGRAIX : Saint-Chamond Foot pour moi.

M. le Maire : Pour Monsieur DEGRAIX, Saint-Chamond Foot, il ne prendra pas part au vote. Je vous remercie.

Je donne la parole à Madame LARCA.

Mme LARCA : Pour moi, ce sera Saint-Chamond Handball Pays du Gier.

M. le Maire : Pour Madame LARCA, Saint-Chamond Handball Pays du Gier.

Je rappelle, enfants, petits-enfants, cousins, cousines, etc.

Mme LARCA : Né pour combattre pour Monsieur PARRIN.

M. le Maire : Pour Monsieur PARRIN, Né pour combattre.

Mme LARCA : Pour Monsieur BOUGHZALA, Saint-Chamond Foot.

M. le Maire : Pour Monsieur BOUGHZALA Saint-Chamond Foot. Je vous remercie.

Pour le groupe de Monsieur MINNAERT, quelles associations, vous ne prendrez pas part au vote ?

M. MINNAERT : Ce n'est pas sur cela que je veux intervenir. Je vous ai exprimé.

M. le Maire : Ne m'obligez pas à vous couper la parole et qu'il y ait un problème après, que vous soyez en conflit d'intérêts dans une association.

M. MINNAERT : De toute façon, il n'y a pas de conflit d'intérêts avec le fait d'être adhérent d'une simple association.

M. le Maire : Si, Monsieur MINNAERT, c'est la Préfecture. Vous n'avez pas la science infuse. Dans quelle association vous ne prenez pas part au vote ?

M. MINNAERT : Je vais d'abord m'exprimer.

M. le Maire : Je vous coupe le micro.

Est-ce que Monsieur GIRAUDO ou Madame CHAMPALLE veulent prendre la parole pour les associations en lesquelles ils sont adhérents, eux, leurs enfants, petits-enfants, cousins, cousines ?

Madame CHAMPALLE ne prendra pas part au vote pour le Saint-Chamond Badminton-Pays-du-Gilet. Je vous remercie.

Je vous propose que nous mettions au vote cette délibération n° 2 sur l'attribution des subventions.

Je propose de passer d'abord celle pour le rallye, parce que nous la sortons des subventions, sur celle du rallye. Y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions, le groupe de Monsieur MINNAERT. Des abstentions ? Pas d'abstention, je vous remercie.

Résultat du vote : La subvention pour le rallye est adoptée à la majorité (31 pour : 27 la majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, 1 non-participation : M Pierre-Mary DESHAYES, 3 contre : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Pour l'association SCABB, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition ? SCABB Pro, en fait, c'est une association, donc l'association SCABB. Pas de contre. Des abstentions ? Trois abstentions de Monsieur MINNAERT.

Résultat du vote : La subvention pour l'association SCABB est adoptée à l'unanimité (31 pour 27 la majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 1 sans participation : Mme Gaelle DESORME, 7 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Je vous propose que le reste, nous votons en packaging, sauf les associations auxquelles les élus ne prennent pas part.

Y a-t-il sur les subventions aux associations, des oppositions ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? 4 abstentions, le groupe de Madame SURPLY. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : *Adopté à l'unanimité (35 pour ; la majorité, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).*

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 3, et la parole sur le catalogue tarifaire est à Benoît FABRE.

DL20260060. CATALOGUE TARIFAIRE 2026 – COMPLÉMENT

M. FABRE : Pour rappel, la Commune de Saint-Chamond propose un ensemble de services publics dans plusieurs grands domaines d'activité, affaires scolaires, archives, conservatoires,

enfance, culture, sport, etc. Ces services font l'objet d'une tarification due pour tout usager, révisée d'année en année, afin de tenir compte des différents facteurs susceptibles de la modifier. Ces tarifs sont votés à deux périodes :

- En fin d'année, pour les services aux usagers se déroulant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, les services concernés sont les suivants : le domaine public, la médiathèque, la police municipale, l'État civil, la sécurité juridique et la tranquillité publique ;
- Au moins d'avril-mai, pour les tarifs qui chevauchent les deux exercices comptables de par leur nature et le public auquel ils s'adressent, pour mémoire, les affaires sociales, le centre nautique Roger Couderc, le conservatoire, la culture, l'enfance, la jeunesse, la médiathèque, les sports, les locations de salles et locations des équipements sportifs.

Le catalogue tarifaire, regroupé par services et activités, indique les modalités, la référence à un quotient familial et/ou un revenu, ainsi que les mois de prise d'effet du nouveau tarif.

La lettre de cadrage donnait un objectif d'augmentation globale de 2 %, et en réalité, il vous est proposé aujourd'hui une augmentation des tarifs sur 2026-2027 de 1,45 % hors nouveau tarif, puisque de nouveaux tarifs ont été créés. Il n'y a donc pas de référence et d'augmentation.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci à Benoît FABRE.

Sur les tarifs, y a-t-il des questions avant de passer aux amendements ?

M. GIRAUDO : Je voudrais savoir, l'augmentation de 1,45 %, comme vous dites, combien cela représente de sommes supplémentaires pour la Commune ? Combien cela représente, globalement, d'argent supplémentaire pour la Commune ?

M. le Maire : Sur les recettes ?

M. GIRAUDO : Oui, sur les recettes.

M. FABRE : Le chiffre brut, je ne l'ai pas, mais je vous ferai venir. Sachant que sur la base tarifaire qui est donnée lorsque nous faisons une maquette pour simuler, sur un coût global d'article standard, qui est valorisé à 9 503 €, nous passons à 9 640 €. Cela fait 140 € sur la base.

Je vous donnerai le détail si vous le souhaitez.

M. le Maire : Sachant que selon la consommation des services municipaux, cela peut augmenter ou diminuer, bien évidemment.

Madame LARCA.

Mme LARCA : Nous avons émis un vœu en lien avec ce thème-là. Est-ce que je le présente maintenant ?

M. le Maire : Les vœux sont présentés en fin de Conseil municipal.

Vous pourrez en parler en fin de Conseil sans souci. S'il n'est pas trop tard, nous parlerons des vœux sans problème.

Nous passons aux amendements. Monsieur GIRAUDO les présente.

M. GIRAUDO : Je vais vous proposer le premier, et si par bonheur, nous l'adoptons, nous n'aurons pas de présentation du deuxième.

Pour certains enfants, le repas pris à la cantine, c'est parfois le seul repas équilibré de la journée. Assurer à tous l'accès à une alimentation saine, ce n'est pas un détail, mais c'est bien une nécessité.

Selon une étude de l'Union nationale des associations familiales publiée en 2024, 81 % des communes de 10 000 à 100 000 habitants ont déjà mis en place une tarification sociale pour la restauration scolaire, des villes de droite comme de gauche, des villes comme Boulogne-Billancourt, Levallois-Perret, qui sont de votre sensibilité politique, mais malheureusement, ce n'est pas le cas de la Commune de Saint-Chamond.

Aujourd'hui, nous appliquons un tarif unique avec une augmentation prévue pour suivre l'inflation, 1,45 ou 2 %. En tout cas, cela suit l'inflation et cela augmente. Même si ces hausses paraissent limitées, elles pèsent concrètement dans le budget des familles, en particulier les plus modestes. Pour ces familles, vous savez que chaque euro compte.

Dans une commune où, je le disais tout à l'heure, 21 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, il est indispensable d'agir. La municipalité a les moyens de proposer une réponse concrète. Comme je le disais tout à l'heure, cela se fait ailleurs, donc cela pourrait très bien se faire ici.

Nous proposons la mise en place de la tarification sociale pour les cantines scolaires, avec plusieurs tranches définies.

Selon le quotient familial, nous proposons quatre tranches :

- Moins de 400 € : 2 € le prix du repas unitaire ;
- Entre 400 et 799 € : 3,50 € ;
- Entre 800 et 1 199 € : 4,50 € ;
- Plus de 1 200 € : 5,10 €.

Au regard des 1 000 élèves déjeunant chaque jour à la cantine scolaire, cette mesure représenterait un coût de 160 000 €, soit 0,3 % du budget de fonctionnement. Je pense que c'est une mesure réaliste, juste, équitable et tout à fait assimilable par le budget de la Commune. C'est un effort raisonnable qui pourrait être compensé par d'autres économies sur d'autres postes de dépenses, comme les frais de réception ou certaines indemnités d'élus. Nous en avons parlé au dernier Conseil.

Concrètement, cette mesure permet de préserver le pouvoir d'achat des familles les plus fragiles, déjà mises à rude épreuve par l'inflation, et de favoriser la réussite scolaire. Nous n'en parlons pas beaucoup, mais garantir à chaque enfant l'accès à un repas de qualité, c'est aussi favoriser la réussite scolaire.

Nous proposons cet amendement pour un choix clair, celui de la solidarité, de l'égalité, des chances et du vivre ensemble et de la réussite scolaire.

M. le Maire : Merci, Monsieur GIRAUDO.

Monsieur PEREIRA va répondre à votre amendement pour la majorité.

M. PEREIRA : Pas de souci.

Concernant notre position, nous considérons que le système actuel est déjà solidaire et bien équilibré. Les services financent déjà largement cette contribution pour la restauration, si bien qu'aujourd'hui, nous servons à peu près 870 à 1 000 repas servis par jour aux enfants de Saint-Chamond. Le coût réel d'un repas est 12,25 €. Aujourd'hui, les familles en payent 5,10 €. Nous considérons que la Ville prend déjà à charge une grande partie, quasiment les deux tiers de l'ensemble des dépenses sur ce poste-là.

Du coup, nous nous posons des questions. Nous pouvons vous rejoindre, les familles qui sont en grande difficulté. À ce moment-là, elles se rapprochent des différents services de la Commune pour pouvoir les accompagner sur cette précarité-là, pour pouvoir permettre à leurs enfants de manger correctement. Aujourd'hui, ce service est là pour pouvoir permettre aux enfants d'être à la cantine quand les parents travaillent.

Nous avons fait le choix que nous n'allons pas augmenter, nous allons essayer déjà de pérenniser cette situation. Tout simplement, pourquoi ? Parce qu'il faudrait trouver, soit augmenter les impôts, soit les prendre ailleurs. Aujourd'hui, nous avons fait le choix concrètement de donner priorité aux activités périscolaires, clairement, ou valoriser tout ce qui est fait dans les écoles et les travaux dans les écoles.

Tout simplement aussi, si nous devons augmenter cette capacité-là, forcément, cela donnerait du travail aux services, notamment l'organisation, l'optimisation des locaux. Nous aurons beaucoup plus de monde. Nous avons déjà des lieux en tension. Nous ne pouvons pas accueillir tous les enfants. Cela donnerait aussi du travail supplémentaire aux agents pour aller vérifier tous ces documents-là. Nous n'avons pas la capacité de le faire non plus.

Aujourd'hui, notre priorité est de maintenir l'effort qui est fait actuellement et de faire en sorte de continuer à accompagner les familles qui travaillent.

M. le Maire : Merci pour cette réponse.

Madame LARCA.

Mme LARCA : Il n'est pas possible aujourd'hui de réviser le coût de la cantine scolaire par rapport à un quotient familial ?

M. le Maire : Non, c'est ce que vient d'expliquer Victor PEREIRA.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : C'est toujours une question que nous nous sommes posée dans notre groupe avant et aujourd'hui. Qu'est-ce qui vous motive ? Quelle est la volonté politique ? Parce qu'il y a une volonté politique qui vous motive à ne pas vouloir indexer le tarif des cantines scolaires sur le quotient familial parce que c'est quand même une profonde injustice.

J'ai une question un peu technique parce que nous vous avons posé la question de savoir quel était le coût de revient en commission finance sur un repas. J'avais demandé aussi quel était le coût de la matière première, uniquement la matière première.

Ma troisième question est : si vous étiez d'accord, partons du postulat que vous préférez être du côté des citoyens plutôt que de l'équilibre éternel budgétaire à votre train de vie d'élu, sur quoi vous le prendriez ? Sur quelle ligne de charge de compte vous prendriez cet investissement ? Parce que, nous allons voter clairement cet amendement, nous avons demandé les informations avant pour pouvoir rédiger un amendement, mais très bien, vous les aviez, tant mieux. Dont acte. Nous sommes transpartisans là-dessus. Il faut vraiment que vous m'expliquiez.

M. le Maire : Madame SURPLY, il vient de le faire. Il vous a dit le prix de revient d'un repas, 12,25 €.

Mme SURPLY : Très bien, il faudrait toucher quelle ligne ? Vous seriez prêts à sacrifier quelle ligne de charge pour mettre cela en place ?

M. le Maire : Ce n'est pas à nous qu'il faut poser la question, c'est vous qui proposez cet amendement-là. Monsieur GIRAUDO en a évoqué quelques-unes.

Madame SURPLY, nous ne pouvons pas vous dire quelle ligne, parce que nous vous disons qu'aujourd'hui, et Victor PEREIRA l'a dit clairement, je pense, vous ne deviez pas écouter, vous étiez occupée avec Monsieur PARRIN, malheureusement, mais vous n'avez pas écouté les explications qu'a données Victor PEREIRA, l'adjoint au service à la famille. Nous vous avons donné des explications. Sauf qu'à un moment donné, Madame SURPLY, vous ne les avez pas écoutées, c'est quand même un peu dommage.

Monsieur PEREIRA, réexpliquez à Madame SURPLY, il n'y a pas de souci.

Intervention hors micro

M. le Maire : Nous vous avons expliqué pourquoi.

Monsieur PEREIRA va vous réexpliquer, Madame SURPLY, écoutez bien.

M. PEREIRA : Pas de souci, Madame SURPLY, pour vous donner deux-trois petits éléments, puisque vous vouliez connaître le coût que cela coûte un peu pour la Commune, notamment le prix d'un repas, 12,25 €.

Il faut savoir que nous sommes sur un budget de 1,5 million d'euros. Qu'est-ce qui ne vous va pas, Madame SURPLY ?

Intervention hors micro

M. PEREIRA : OK, mais vous voulez connaître le prix, a priori, je vais aller dans le détail, si vous me permettez, parce que vous avez parlé de matière première. Ce n'est pas vous qui avez parlé de matière première ?

Intervention hors micro

M. le Maire : Le coût total et la matière première, il est en train de vous répondre.

M. PEREIRA : Laissez-moi répondre, laissez-moi juste terminer. Vous ne laissez pas les gens terminer, donc laissez-moi juste terminer. Merci, madame.

Sur un budget de 1,5 million d'euros, il y a plus de 900 000 € qui est sur la gestion du personnel et tout le reste, c'est de la matière première, c'est-à-dire le coût des repas. Là-dessus, il y a un peu plus de 500 000 € qui est payé par les familles. Cela veut dire qu'aujourd'hui, la part de la Commune, c'est plus de 900 000 €.

Cela veut dire qu'après, si nous devons encore passer au-dessus, un, nous n'avons pas la place. Clairement, nous n'avons pas la place. Nous avons même des lieux en tension, nous ne pouvons pas accueillir plus d'enfants. Vous répondez comment à cette question, sans parler de budget ? Je les mets où ? J'en mets deux sur une même chaise ? Nous faisons comment ? Nous sommes déjà sur des écoles à deux services, voire trois pour d'autres sites. Nous faisons comment ? Dites-moi là concrètement, nous avons les mains dans le cambouis, nous faisons quoi ?

Intervention hors micro

M. PEREIRA : Non, ce n'est pas l'éternelle phrase, c'est qu'aujourd'hui, nous essayons de trouver des solutions avec les services, et Dieu merci, ils remontent les manches. Notre objectif à nous, dans les années à venir, c'est d'essayer de proposer des places supplémentaires pour ceux qui travaillent, à qui nous ne pouvons pas proposer parce que premier arrivé, premier servi.

M. le Maire : Je rappelle que le but de la cantine est de libérer les parents qui travaillent. C'est pour cela que les cantines aujourd'hui sont largement saturées, pas de partout, mais dans beaucoup d'écoles. Le but est que, priorité numéro une, quand les deux parents travaillent, ils ne peuvent pas garder l'enfant le midi, ce qui est complètement logique, et je rappelle que c'est le but de la cantine scolaire premier, c'est de pouvoir garder les enfants quand les parents travaillent. Je le rappelle quand même, si nous refaisons un peu d'histoire des siècles derniers.

Deuxième critère, c'est un parent sur deux qui travaille, et troisième critère, les parents qui ne travaillent pas, s'il reste de la place, bien évidemment, nous acceptons les enfants parce que, je le reconnais, Monsieur GIRAUDO, je vous le dis, c'est aussi un lieu de sociabilisation pour les enfants. Il y en a certainement qui ne mangent peut-être pas à leur faim, pas correctement dans leur famille, mais après, ce n'est pas à la collectivité locale et à la Ville de Saint-Chamond de se substituer si les parents ne s'occupent pas correctement de leurs enfants. Nous sommes là pour rendre service au niveau de la cantine, et c'est vraiment le but de la collectivité locale, rendre un service à la population. L'éducation alimentaire est un choix des parents, bien évidemment. Si nous pouvons les accompagner, nous le faisons, nous nous sommes engagés dans le programme municipal.

Le public n'a pas le droit de s'exprimer, et je le rappelle pour la deuxième fois. Un peu de tenue, ce serait bien.

Monsieur MINNAERT, restez zen.

Bien évidemment, le but est de privilégier quand les deux parents travaillent. Nous sommes quand même sur plus de 900 000 € de personnel, c'est-à-dire qu'il reste à peu près 600 000 € de matières premières ou ce que l'on peut payer derrière à Claude Lebois ou à Jean Rostand quand les enfants vont manger, et cela coûte à la collectivité 1,5 million d'euros pour ce service rendu aux familles, ce qui est déjà exceptionnel.

Nous avons eu la volonté d'agrandir les cantines, bien évidemment, La Chabure, Chavanne, Lamartine, encore récemment. Les mois derniers, nous avons agrandi la surface à Lamartine pour

accueillir encore plus d'enfants. À la rentrée, tout à fait, merci à Florence VANELLE qui travaillait là-dessus.

C'est ce qui a été dit par Victor PEREIRA. J'ai juste répété les chiffres qu'a donnés Victor PEREIRA.

Nous passons au vote, et puis après, pour le deuxième amendement, vous pouvez vous réexprimer, Monsieur GIRAUDO, si vous le souhaitez.

M. GIRAUDO : Juste rajouter que vous nous répondez avec des chiffres, avec des éléments comptables, c'est très bien, mais ce n'est pas ce que nous vous demandons. Je vois qu'il n'y a pas de volonté politique de le faire. Vous nous sortez tout un tas de chiffres.

Je ne sais pas comment font les 80 % des communes qui l'ont déjà mise en place, parce que Saint-Chamond, finalement, fait partie des 20 % des communes qui ne l'ont pas mise en place. Je vous invite à aller voir à Boulogne-Billancourt ou ailleurs, comment cela se passe. Elles y arrivent très bien, et tout se passe très bien. Les enfants ont un repas équilibré, et tout va bien.

Ce n'est pas grave, nous allons passer au vote, et puis nous allons voir, au deuxième amendement, qui est un peu moins lourd financièrement, si vous pouvez le voter ou pas, et nous verrons si la volonté politique est là ou pas.

M. le Maire : Ce n'est pas que comptable, Monsieur GIRAUDO. Laissez-moi juste vous expliquer. Nous avons le droit de ne pas être d'accord. Je vous explique juste. Vous dites que ce n'est que comptable et financier. Non. Je vous explique que la priorité, c'est quand les deux parents travaillent. Le but de la cantine scolaire, et cela doit devenir en plus de la gauche, la cantine scolaire, c'est d'arranger les parents qui travaillent. C'est-à-dire que quand les deux parents travaillent, ils peuvent laisser leurs enfants le midi. Ce n'est pas comptable, c'est un service que l'on rend aux parents et à la population. Je ne vois pas de ce qu'il y a de comptable à l'intérieur.

Quand un parent sur deux travaille, ou les familles monoparentales, parfois aussi puisqu'il y en a de plus en plus d'ailleurs, le but est de rendre service quand ils ne peuvent pas récupérer l'enfant le midi à la cantine et que l'enfant est obligé de rester toute la journée à l'école et parfois même fait le périscolaire et l'étude. À un moment donné, ce n'est pas que comptable, c'est aussi un peu d'humains derrière.

Y a-t-il des votes pour cet amendement ? L'extrême droite et l'extrême gauche. Saint-Chamond verte et solidaire et le groupe de Madame SURPLY.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie, cet amendement est rejeté.

Résultat du vote : L'amendement n° 1 est rejeté (7 pour : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 32 contre : la majorité, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY)

M. le Maire : Monsieur GIRAUDO, vous présentez le suivant.

M. GIRAUDO : Le suivant c'est le même tout simplement, mais nous avons anticipé un petit peu. Par conséquent, nous avons réadapté pour que les choses soient moins lourdes financièrement pour la ville. Là, nous proposons trois tranches dans la tarification sociale :

- -400 €, 3 € le repas ;
- Entre 400 et 799 €, 4 € ;
- Plus de 800 €, 5,10 € le repas unitaire, ce qui ferait un coût pour la ville de 90 €.

Là, nous sommes plus sur 0,3 budget de fonctionnement, nous sommes sur 0,16 % du budget de fonctionnement. Je pense que vous allez me faire la même réponse et me dire que 0,16 % du budget de fonctionnement, c'est trop lourd pour la deuxième collectivité de la Loire.

M. le Maire : Monsieur GIRAUDO, vous ne voyez les choses que de manière comptable et c'est dommage. Monsieur PEREIRA.

M. PEREIRA : Merci, Monsieur DUGUA.

En tout cas, là-dessus, nous finissons par parler de chiffres également puisque vous parlez pas mal de chiffres. Vraiment, je ne vais pas vous donner les mêmes arguments parce que c'est exactement la même chose sauf qu'au lieu de faire quatre ou trois tranches, vous n'en faites plus que trois.

La seule contrainte aussi, je vous l'ai dit, c'est d'accueillir convenablement les enfants clairement et nous nous sommes aperçus que si on venait accepter cet amendement, cela veut dire que nous aurons beaucoup plus d'enfants en cantine. Nous faisons comment ?

Clairément, nous ne pouvons pas. Aujourd'hui, la priorité, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, est d'accueillir les enfants dont les parents travaillent ou monoparentales, et non pas les enfants qui ne peuvent pas manger correctement chez eux.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur Victor PEREIRA. En effet, c'est un choix politique.

Y a-t-il des votes pour cet amendement ?

Les groupes de Madame SURPLY et de Monsieur MINNAERT.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Cet amendement est rejeté.

Résultat du vote : L'amendement n° 2 est rejeté (7 pour : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 32 contre : la majorité, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY).

M. le Maire : Je vous propose de mettre aux voix le catalogue tarifaire. Sur la délibération n° 3.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions du groupe de Monsieur DEGRAIX, toute l'opposition s'abstient.

Très bien, abstention de toute l'opposition est notée. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 3 contre : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 8 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 4, concernant les AP/CP, les autorisations de programme et crédits de paiement. La parole est à Benoît FABRE.

***DL20260061. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) –
ACTUALISATION AU BUDGET PRIMITIF 2026***

M. FABRE : Merci. Les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) sont des outils budgétaires utilisés pour financer les dépenses d'investissement sur plusieurs exercices.

L'autorisation de programme constitue un engagement pluriannuel de dépenses, qui fixe le montant maximal pouvant être engagé sur une opération donnée. Les crédits de paiement, votés annuellement, permettent d'exécuter les paiements dans le cadre de l'AP.

L'adoption de ce mécanisme présente plusieurs avantages : permet une vision à long terme, un suivi financier rigoureux, ainsi qu'une meilleure visibilité et transparence des dépenses publiques.

Ce qui vous est proposé ce soir au vote, c'est la continuité de ce qui avait déjà été voté sur les opérations en cours, tel que cela vous a été proposé, pour pouvoir continuer les projets déjà commencés sur cette année 2026.

Nous ferons un nouvel AP/CP dans le cadre de la présentation des budgets 2027, sur la programmation des nouveaux projets, lorsque le budget 2027 aura été élaboré.

M. le Maire : Très bien. Merci à Monsieur FABRE. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Excusez-moi, nous avons fait une erreur pour la délibération précédente, nous votions contre.

M. le Maire : Je me tourne vers les services. Devons-nous revenir à la délibération. Il faut que je la remette complètement aux voix ?

Nous prenons note, Monsieur MINNAERT et son groupe votent contre la tarification.

Très bien. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions.

Oppositions de Monsieur DEGRAIX et Madame SURPLY.

Y a-t-il des abstentions ? Abstention du groupe de Monsieur MINNAERT.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 8 contre : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 5 sur les votes des taux d'imposition 2026 et la parole est encore et toujours à Benoît FABRE.

DL20260062. FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

M. FABRE : La proposition est simple. Je rappelle que cela vient abonder la ligne budgétaire sur les impôts et taxes qui sont les impôts et taxes directes exclusivement sur :

- la taxe foncière du non bâti ;
- la taxe foncière du bâti ;
- la taxe d'habitation des résidences secondaires.

La proposition mise au vote est de ne pas modifier les taux qui font que nous sommes pour les communes de notre niveau 1 % moins cher que la moyenne nationale.

M. le Maire : Très bien. Merci à Benoît FABRE, nous sommes à 1 % moins cher et on maintient les taux d'imposition depuis 2014, ce qui n'est quand même pas loin d'être un exploit.

Y a-t-il des questions sur cette délibération, avant de passer à l'amendement ? Pas de questions.

Très bien. Je propose au groupe de Madame SURPLY de proposer son amendement et la parole est à Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : L'amendement est le suivant : une baisse du taux de la taxe foncière, pour être très clair, dans tous les cas pour la part communale.

La Commune de Saint-Chamond, avec ses 35 000 habitants, fait face à un contexte économique marqué par une inflation persistante et la hausse des charges énergétiques, qui accentuent une pression désormais assez insupportable sur les contribuables.

Une diminution ciblée de la part communale de la taxe foncière s'inscrirait dans une démarche de soutien au pouvoir d'achat des ménages, tout en maintenant l'équilibre budgétaire communal. Le budget de fonctionnement s'établit autour de 50 millions d'euros annuels, dont une part substantielle provient de la taxe foncière et d'autres recettes de fiscalité locale, comme on l'a vu tout à l'heure.

Une réduction de cette part représenterait un allègement pour les contribuables, sans compromettre les missions régaliennes : éducation, voirie et action sociale, car les recettes d'impôt ne représentent pas, à elles seules. Cette mesure, applicable via délibération du conseil municipal avant l'établissement des taux pour l'exercice 2027, alignerait Saint-Chamond sur les bonnes pratiques d'optimisation fiscale des collectivités similaires.

Je voudrais rappeler que les bases de l'État ayant augmenté, notre proposition, c'est justement pour que, très concrètement parlant, les Couramiaux, sur leur taxe foncière, s'aperçoivent que, pour une fois, alors que la mairie n'augmente pas ses taux, malgré tout la taxe foncière augmente délibérément en raison des bases du gouvernement. Si le taux était réduit, l'augmentation de la base du gouvernement serait, en tous les cas d'autant, cela permettrait, pour une fois, d'avoir une stagnation complète, d'une année sur l'autre, de la taxe foncière.

Vous allez me dire : c'est démagogique, etc. Ce n'est pas vrai, puisque vous tenez souvent à parler de mon origine sur La Terrasse-sur-Dorlay. Sachez que, lors du dernier mandat, nous l'avons baissée deux fois d'affilée. Oui, c'est possible, et non, cela n'est pas démagogique. Merci.

M. le Maire : Vos origines, non, vous y habitez clairement. Par contre, peut-être rectifier quelque chose. Vous parlez de la voirie. Vous savez quand même, Monsieur PARRIN, j'ose espérer que

la voirie n'est pas prise sur le budget communal, mais sur le budget métropolitain, parce que c'est une compétence de Saint-Étienne Métropole. En effet, si nous enlevions une part du budget voirie, qui doit être équivalente à zéro euro sur le budget de la Ville de Saint-Chamond, en effet, cela ne se sentirait pas au niveau de la taxe foncière.

Juste avant que Benoît FABRE vous réponde, vous la baisseriez de combien, la taxe foncière et cela ferait à peu près combien de perte à la ville ?

M. PARRIN : 0,5, d'autant que les bases du gouvernement augmentent.

M. le Maire : Vous avez calculé combien cela ferait perdre à la ville ou pas ?

M. PARRIN : Non, puisque la ville ne perdrait rien, puisque les bases augmentant, c'est de l'argent qui rentre au profit de la ville.

M. le Maire : La ville perdra, forcément, puisque c'est de l'argent qui ne rentrerait pas.

M. PARRIN : Si, les bases du gouvernement font logiquement rentrer de l'argent dans la trésorerie de la ville.

M. le Maire : Par conséquent, si nous baissions de 0,5, c'est 0,5 qui ne rentre pas.

M. PARRIN : Ce serait le même budget que l'année dernière, aussi simple que cela. Nous sommes d'accord.

M. le Maire : Nous perdrons combien et nous les prendrons où ? Sur nos recettes, nous baissions 0,5 en moins, nous sommes d'accord, Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Tout à fait.

M. le Maire : C'est 0,5 % qui doivent être approximativement équivalents à 250 000 €, à peu près 240 000 €. Vous les prenez où ?

M. PARRIN : Nous pouvons trouver 250 000 € assez facilement.

M. le Maire : Sur quoi ?

M. PARRIN : J'allais vous dire, nous pouvons trouver à peu près sur du fonctionnement, par exemple.

M. le Maire : C'est-à-dire ? Sur quel pourcentage ?

M. PARRIN : Ce n'est pas nous qui sommes à la tête. Nous proposons pour que les contribuables se disent à chaque fois : « En fait, je me fais avoir, parce que quoi qu'il arrive, mes taxes foncières augmentent ».

M. le Maire : C'est démagogique, Monsieur PARRIN, parce que vous proposez de baisser la taxe foncière, mais vous ne dites pas où cette perte de 0,5, qui correspondrait à 220-230-240 000 €, vous ne dites pas où vous prendriez cette somme. En tout cas, quelles dépenses vous ne feriez pas pour votre budget. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je complète, parce que vous êtes toujours dans du turbomépris. À ce niveau-là, c'est du turbomépris. C'est toujours la même chose, c'est-à-dire que vous trouvez toujours la pirouette. Nous vous proposons le principe même. Vous n'avez pas lu. Nous vous proposons de vous engager.

M. le Maire : J'ai bien vu, rassurez-vous, j'ai lu vos amendements, je travaille.

Mme SURPLY : Comme c'est votre budget, qu'à chaque fois que nous vous proposons une modification budgétaire, vous la refusez pour des raisons parfois extrêmement fallacieuses. Vous ne voulez pas réduire votre train de vie d'élus.

Non, je ne vais pas parler de l'investissement, puisque vous allez me dire que ce n'est pas pareil, mais sur le fonctionnement, vous ne voulez réduire sur rien.

Nous avons toujours une grosse somme dans les charges de personnel, dont nous ne savons pas trop ce qu'il va en devenir. Nous verrons au CFU de l'année prochaine. Mais quoi que nous proposons, vous ne voudrez pas réduire votre train de vie, parce que c'est cela le fonctionnement : le train de vie. Vous l'avez déjà réduit, me dit Monsieur CADEGROS. Comment ?

M. le Maire : Sur le fonctionnement, mais vous n'avez pas écouté le budget prévisionnel. C'est triste.

Mme SURPLY : Votre train de vie d'élus, vous l'avez réduit ? Vous ne l'avez pas réduit, c'est faux. Sinon, vous baisseriez les frais des cérémonies, vous baisseriez vos indemnités, vous baisseriez tout un tas de choses que vous n'avez pas voulu baisser. Ce n'est pas à nous, sur cet amendement qui est très précis et que vous n'avez pas lu, nous vous proposons de vous engager à réfléchir. C'est si dur que cela, Monsieur le Maire, à cette heure-ci tardive, de vous engager à réfléchir ? La question, c'est : oui ou non ?

M. le Maire : La question : vous ne demandez pas de réfléchir, vous demandez d'envisager, c'est quand même différent.

Mme SURPLY : D'envisager, oui, très bien.

M. le Maire : Entre envisager et réfléchir, c'est quand même un petit peu différent. Benoît FABRE vous répondra après, c'est démagogique. Finalement, cela ne change rien pour vous, vous n'habitez pas à Saint-Chamond. Nous sommes plusieurs à être propriétaires ici, bien évidemment, si nous pouvions, nous baisserions la taxe foncière.

Bien évidemment, si nous pouvions même la mettre à zéro, nous ferions pour les propriétaires. Ce n'est pas démagogique, Madame SURPLY, je vous dis juste qu'à un moment donné ce n'est pas possible financièrement aujourd'hui, c'est juste une réalité. Si vous étiez à notre place, vous feriez pareil ou peut-être que vous augmenterez la taxe foncière ici à Saint-Chamond.

Je vous dis, ce sont des pertes. Vous dites que vous êtes précis, vous ne l'êtes pas. Je vous ai parlé de pourcentage et de chiffres. Vous n'en parlez pas justement, c'est au doigt mouillé. Nous pouvons le dire réellement, c'est au doigt mouillé.

Monsieur MINNAERT, peut-être laisser répondre Monsieur FABRE et après je vous donne la parole si cela vous convient.

Monsieur FABRE va parler avant vous, il va répondre à l'amendement de Madame SURPLY puis après Monsieur MINNAERT pourra parler. La parole est à Monsieur FABRE.

M. FABRE : Pour les débats, parce qu'il faut replacer les chiffres. Je rappelle que le calcul se fait sur une estimation de base de valeurs faite par l'État et que la base de valeurs pour la Commune de Saint-Chamond est de 47 millions d'euros.

Quand l'État décide d'augmenter la base, c'est lui-même qui décide d'augmenter une part d'impôt qui se répercute sur nos concitoyens et sur lequel nous n'avons absolument aucune capacité d'aller contre cela. Ce qui veut dire que 1 % coûte 500 000 € à la Mairie. C'est vite vu, c'est facile à retenir, 1 % c'est 500 000 €.

Si je fais le total de tout ce que vous nous avez demandé depuis le début du Conseil, certains tout à l'heure me disaient que l'épargne n'était pas bonne et qu'à 4 millions, nous n'y arriverions jamais. Là, je vous garantis que nous ne risquons pas d'y arriver, parce que les recettes sont bien gentilles, mais la vraie question est : comment pouvons-nous réussir le miracle l'an prochain de baisser les coûts directs que nous vous avons présentés à l'heure de 350 000 € en maintenant le niveau d'impôt raisonnable et de ne pas augmenter les taux qui n'ont pas été augmentés depuis des années.

Le taux moyen de taxes foncières des communes de 20 000 à 50 000 habitants, ce qui est notre strate, s'élève pour la taxe foncière à 40,27 % pour le bâti, 54,83 % pour le non-bâti et 22,98 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Je vous laisse voir l'écart entre les chiffres que je viens de vous donner, nos 39,09 % sur le bâti, les 43,33 % sur le non-bâti et les 12,78 % sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Pour nous, baisser la taxe foncière n'a pas de sens en matière de gestion du budget, n'a pas de sens par rapport aux investissements et aux plans de continuité d'embellissement de la commune. Nous préférons très sérieusement, au lieu de travailler sur cela, qui est de dire comment pouvons-nous augmenter l'effet volume en espérant qu'en maintenant ce niveau d'impôt et en baissant nos dépenses, nous aurons une ville attractive sur laquelle nous devons continuer d'investir sans augmenter les charges des concitoyens.

M. le Maire : Très bien. Merci à Benoît FABRE, c'était clair. Monsieur MINNAERT, c'est à vous.

M. MINNAERT : C'est très gentil de me donner la parole après m'avoir demandé de dire que je ne vous la donne pas. C'est votre attitude constante que vous mettez au grand jour.

Nous ne sommes pas opposés à une révision de la part communale de la taxe foncière. Toutefois, nous ne sommes pas favorables à cet amendement tel qu'il est présenté. En effet, il instaure un tarif uniforme pour l'ensemble des propriétaires sans tenir compte des inégalités de situation. Or, nous défendons une approche de la taxe foncière qui intègre une dimension sociale en prenant davantage en compte les ménages les plus défavorisés et en faisant jouer pleinement les mécanismes de solidarité. Cet amendement ne répond pas aux objectifs d'équité et de justice sociale, raison pour laquelle nous nous abstenons.

M. le Maire : Très bien, merci pour votre prise de parole.

Je propose de mettre aux voix cet amendement. Y a-t-il des votes pour ? Quatre votes pour, le groupe de Madame SURPLY.

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions, le groupe de Monsieur MINNAERT.

Je vous remercie. Cet amendement est rejeté.

Résultat du vote : L'amendement est rejeté (4 pour : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 32 contre : la majorité, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe maintenant au vote de la fiscalité.

Y a-t-il des votes contre ? Pas de vote contre.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions pour le groupe de Madame SURPLY et trois abstentions pour le groupe de Monsieur MINNAERT. Ce qui fait sept abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (32 pour ; 7 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Pour les délibérations suivantes, je vous propose que l'on examine à la fois la délibération n° 6 et la délibération n° 7 qui seront mises aux voix séparément.

La parole est à Benoît FABRE. Garantie d'emprunt, c'est cela.

DL20260063. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLE POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINÉ AU FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE 24 LOGEMENTS RUE ALSACE LORRAINE À SAINT-CHAMOND

DL20260064. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLE POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINÉ AU FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE 19 LOGEMENTS RUE ALSACE LORRAINE À SAINT-CHAMOND

M. FABRE : Nous sommes sollicités par l'Office public de HLM Habitat et Métropole pour une garantie d'emprunt pour des travaux qui vont être réalisés en matière de rénovation énergétique, deux programmes :

- Un programme qui est – je vous cherche l'adresse – 24 logements rue Alsace-Lorraine à Saint-Chamond pour un montant principal de 1 297 891 € ;
- Le deuxième, c'est toujours pour Métropole et Habitat, cette fois pour 19 logements qui sont sis au même endroit et pour un montant global des travaux de 994 744 €.

Pour ceux qui auraient des questions, puisque nous en avons parlé lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons vérifié les conventions à la métropole et les usages.

Je rappelle qu'en échange de cette garantie que nous donnons à Habitat et Métropole, nous avons en réserve un certain nombre d'appartements, de logements, que nous disposons pour les attributions. Nous gérons cette réserve avec Métropole et Habitat.

C'est une habitude que les tiers sur lesquels les travaux ont lieu, portent les garanties pour Métropole et Habitat qui dépendent de Saint-Etienne Métropole, c'est le cas de toutes les communes de la Métropole.

M. le Maire : Très bien. Merci à Benoît FABRE.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je vous remercie.

Sur la délibération n° 6, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition, des abstentions ? Quatre abstentions, Madame SURPLY.

Monsieur MINNAERT, vous ne levez pas la main. Quatre abstentions, le groupe de Madame SURPLY.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour la majorité, M Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : La délibération n° 7, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions, le groupe de Madame SURPLY.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour la majorité, M Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Je vous propose maintenant de passer la parole à Djamila SAIDANI qui va vous présenter les délibérations 8, 9, 10 et 11. Elles seront bien évidemment mises au vote séparément. Madame SAIDANI, c'est à vous.

DL20260065. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA REQUALIFICATION DE L'ÉCOLE CHAVANNE DE SAINT-CHAMOND

DL20260066. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA NEF DE L'ÉGLISE SAINT-ENNEMOND DE SAINT-CHAMOND

DL20260067. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA REFONTE DU SITE INTERNET DE SAINT-CHAMOND

DL20260068. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE SAINT-CHAMOND

Mme SAIDANI : M. le Maire, chers collègues, elle concerne la requalification de l'école de Chavanne, essentielle pour améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage de nos enfants :

- La réfection de la toiture de la nef de l'église de Saint-Ennemond, qui est nécessaire aussi pour préserver le patrimoine ;
- La refonte de notre site Internet, qui est notre vitrine aujourd'hui et qui doit être accessible à tous ;
- La réhabilitation du Centre technique municipal, qui nous permet d'avoir un meilleur confort pour nos agents, mais aussi pour notre environnement grâce aux travaux d'économie d'énergie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les demandes de subventions sollicitées dans le cadre des financements externes et les plans de financement correspondants qui vous ont été transmis.

Vous avez pu en prendre connaissance. Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci à Djamila SAIDANI.

Avant de passer à l'amendement sur la délibération n° 8, y a-t-il des questions ? Madame LARCA.

Mme LARCA : Justement, c'était pour l'amendement.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions avant l'amendement ? Pas de questions. Allez-y pour l'amendement.

Mme LARCA : Nous partageons, bien entendu, l'objectif de requalification de l'école de Chavanne, qui répond bien sûr aux besoins pour les élèves, les équipes éducatives et les familles.

Ce projet est un projet important pour notre commune et nous n'en remettons bien sûr pas en cause le principe. Cependant, au regard des éléments présents, plusieurs points appellent selon nous à davantage de vigilance et de clarification.

Tout d'abord, le plan de financement repose sur un équilibre qui suppose l'obtention de plusieurs subventions significatives. À ce stade, ces financements restent prévisionnels. Il nous semble

essentiel de sécuriser davantage ces montants afin d'éviter tout rapport de charges imprévues sur des finances communales.

Nous garderons en tête l'exemple du coup de l'Aréna, où la Région était censée s'engager à verser 10 millions d'euros pour financer la salle, et finalement, il en manque toujours deux à l'appel.

Ensuite, le montant des fonds propres mobilisés par la commune est conséquent. Dans un contexte budgétaire contraint, il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que ce niveau d'engagement reste maîtrisé et n'évolue pas à la hausse.

Par ailleurs, nous regrettons que les élus ne disposent pas d'une vision plus complète des différentes options possibles, notamment en matière de phases de travaux ou d'alternatives techniques financières afin de nous éclairer davantage sur ces décisions.

Enfin, compte tenu de l'ampleur de ce projet, il nous paraît indispensable de mettre en place un suivi régulier et transparent permettant au Conseil municipal d'être informé sur l'avancement des coûts réels et des éventuels ajustements du coût de cette réalisation. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous proposons :

- de prévoir un point d'étape avant le lancement effectif des travaux, précisant surtout l'obtention de ces subventions ;
- d'instaurer un suivi régulier du projet ;
- d'encadrer l'évolution de la part financière portée par la commune ;
- de renforcer l'attention portée à la performance énergétique et aux coûts du fonctionnement futur.

Cet amendement ne remet, je le redis, pas en cause le projet, mais vise au contraire à garantir une solidité financière transparente et une bonne gestion dans la durée. Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame LARCA. Gilles GRÉCO va vous répondre pour la majorité municipale.

M. GRÉCO : Merci, Monsieur le Maire.

Madame LARCA, je tiens à rappeler que le projet de l'école de Chavanne s'inscrit dans la promesse de supprimer les préfabriqués utilisés comme salle de cours. Comme vous le rappelez, les besoins sont bien identifiés et ce en raison de beaucoup d'échanges. En effet, tout d'abord, ce projet d'école a fait l'objet d'une étude programmatique afin de s'assurer de la faisabilité technique et réglementaire en corrélation avec nos capacités financières.

Ensuite, nous avons retenu une maîtrise d'œuvre dont le marché a été notifié le 30 avril 2025, représentée par le cabinet Atelier des Vergers, architecte mandataire avec un groupement conjoint constitué de CM Économistes de Saint-Étienne, Bost ingénierie Structure de La Talaudière, Clematis Fluide Thermique de Saint-Étienne et eEgénie BET Environnement de Lyon.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé plusieurs esquisses avec des chiffrages précis. L'esquisse validée après concertation a été traduite en phase d'avant-projet sommaire, dont plusieurs versions ont été nécessaires. À chaque étape de travail, une présentation avec des échanges et

prise en compte des remarques a été organisée avec les enseignants, les parents d'élèves, le CCQ et le personnel mairie intervenant sur le site.

Actuellement, nous venons de valider la phase de l'APD, l'avant-projet définitif. La maîtrise d'œuvre doit maintenant produire le DCE (dossier de consultation des entreprises).

Afin de répondre à vos interrogations, ce projet fera l'objet d'une présentation lors de la commission travaux. Bien entendu, pour encadrer l'évolution du financement porté par la commune, nous sommes comme d'habitude attentifs à la moindre dépense.

Cependant, sauf évolution exorbitante des coûts, ce projet ne sera pas remis en cause. La performance énergétique et les coûts de fonctionnement futur sont partie intégrante de ce projet, comme d'autres d'ailleurs. C'est pourquoi sur ce projet, Monsieur MINNAERT, nous envisageons de retenir la géothermie, voire une installation photovoltaïque.

Comme tout projet d'investissement, un plan de financement doit être construit et indiquer le montant des subventions sollicitées. Les services tiennent à jour chaque évolution budgétaire. Il est bien entendu mis à jour en fonction des réponses obtenues.

L'état d'avancement du projet ? La consultation des entreprises pour la démolition des préfabriqués est en cours. L'ouverture des plis est prévue ce lundi 4 mai prochain. La consultation des entreprises pour la construction et la rénovation est prévue d'être lancée prochainement. En effet, les vacances scolaires estivales sont les points névralgiques d'un tel projet. Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci à Gilles GRÉCO pour cette réponse. Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Nous nous opposons à cet amendement qui ajoute des contraintes administratives inutiles et risque de ralentir la réalisation du projet de requalification de l'école Chavanne, pourtant important pour les élèves, les équipes éducatives et les familles.

En rigidifiant excessivement sa mise en œuvre, il limite la souplesse nécessaire à l'adaptation du projet. Les dispositifs actuels de suivi et de contrôle du Conseil municipal nous semblent suffisants sans qu'il soit nécessaire d'ajouter de nouvelles contraintes et surtout pour des travaux qui s'inscrivent dans des travaux normaux que toute municipalité doit entreprendre.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame CHAMPALLE. Nous allons mettre l'amendement aux voix. Y a-t-il sur cet amendement des votes pour ? Le groupe de Madame SURPLY.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie. Cet amendement est donc rejeté.

Résultat du vote : L'amendement est rejeté (4 pour : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 35 contre : la majorité, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe au vote. Si vous le permettez, je mettrai toutes les délibérations dans le même packaging. : 8, 9, 10 et 11. Sur ces quatre délibérations y a-t-il des oppositions ?

Brouhaha

M. le Maire : Vous voulez les faire les uns après les autres ? Vous avez des votes changeants à ces demandes de subventions, cela revient au même. Allez, très bien.

Sur la 8, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention, je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Sur la 9, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention, je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Sur la 10, y a-t-il des oppositions ? J'ai dit que nous pouvions échanger sur toutes les délibérations 8, 9, 10, 11. Je ne peux pas faire mieux. Sinon, c'est qu'on ne m'écoute pas quand je parle, c'est dommage.

Nous avons fait la 8, la 9, vous êtes sur la 10. Très bien.

Hors micro

Mme CHAMPALLE : Dans cette délibération, sur la refonte du site Internet, vous nous demandez d'approuver le plan de financement de la refonte de ce site, sans que les contours précis du projet ne soient clairement exposés. En effet plusieurs éléments essentiels à la bonne compréhension de cette opération semblent manquer. Quel est l'objectif exact de cette refonte ? S'agit-il uniquement d'une modernisation visuelle, d'une amélioration de l'accessibilité ou d'une refonte plus globale des services numériques proposés aux usagers ? Par ailleurs, selon quels critères la société chargée du projet a-t-elle été choisie ? Une procédure de mise en concurrence a-t-elle été menée ? De plus, ce plan de financement inclut-il des prestations de maintenance, d'hébergement et de mise à jour du site sur le long terme, ou s'agit-il uniquement du coût initial de refonte ? Si oui, sur quelle durée et selon quelles modalités ?

Au regard de ces interrogations, il nous semble nécessaire de disposer d'informations complémentaires afin de pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause sur ce dossier.

M. le Maire : Très bien. Merci. Pierre-Mary DESHAYES vous répondra. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Monsieur le Maire, vous demandez un plan de financement pour la refonte du site Internet de Saint-Chamond, avec deux demandes de subventions à hauteur de 16 000 € et un fonds propre à 8 000 €, ce qui nous mène à un total hors-taxe pour la refonte d'un site Internet d'une commune à 40 470 €.

Il m'a été fait une réponse, produit une réponse, là, par le secrétariat général. Vous seriez passé par la centrale d'achat Resah. Ma première question, et c'est un peu mon étonnement, c'est que c'est une centrale d'achat plutôt dédiée au domaine médical et à l'hospitalisation et au milieu hospitalier. Pourquoi être passé par la centrale d'achat à Resah ?

La deuxième question : pourquoi n'avoir pas préféré faire travailler si le prestataire n'était pas dans ce cas-là un prestataire local ?

Ma troisième question, suite à ce marché passé avec la centrale d'achat, je voulais savoir quelles étaient les particularités du site Internet, parce que c'était un peu mon métier avant, même si j'ai un peu vieilli. Ce qui peut justifier une telle somme, c'est-à-dire avoir un prix de revient à 40 000 € serait une usine à site, ce qu'on appelle une usine à site, dans le jargon, je ne rentrerai pas dans les détails, ou du multihébergement, ou des sous-catégories. Ce qui pourrait générer aussi des surcoûts, c'est ce qu'on appelle les KPI (Key Performance Indicators), qui sont en fait les montants qui vous sont facturés pour les envois. Vulgairement, cela va être les envois de mail, etc., le traitement des mails, et le traitement des demandes, et le traitement des appels, etc., les frais d'affranchissement ou pas.

Ce qui peut aussi être coûteux et atypique, c'est qu'une fois sur trois, à peu près, la commune demande également un intranet. Cela veut dire que vous aurez cette plateforme externe pour le grand public, mais également pour l'ensemble des agents, un intranet. Ma question pour savoir si, à l'intérieur de ce dispositif, il y aurait tout cela – je dis bien – ce qui pourrait justifier le montant de 40 000 €. Parce que c'est vrai qu'en général, pour une commune égale à la nôtre, s'il n'y a pas toutes ces caractéristiques-là, nous pourrions en tout cas diviser le budget de moitié.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire : Merci, Madame SURPLY. Pierre-Mary DESHAYES va vous répondre sur l'aspect plus technique. Pour votre information, nous avons délibéré le 22 juin 2022 à l'unanimité des conseillers municipaux de la Ville de Saint-Chamond pour adhérer justement à la centrale d'achat Resah et tout était expliqué sur le groupement d'intérêt public qu'ils appelaient GIP à l'époque dont les solutions, des offres dédiées à des fournitures et d'intégration de solutions et infrastructures de téléphones et un marché de fourniture et d'intégration de solutions de sécurité numérique, confidentialité et intégrité des données. C'est quelque chose que vous aviez voté le 22 juin 2022. Pierre-Mary DESHAYES.

M. DESHAYES : Bonjour à tous. Je vais essayer de vous faire une réponse globale à la fois à Madame Nathalie CHAMPALLE et à Madame SURPLY. Il y a eu un travail qui a été fait et le souci aujourd'hui du site Internet, c'est qu'il a un gros défaut d'accessibilité. Quand on parle d'accessibilité, c'est une accessibilité à tous les publics, c'est-à-dire du public qui peut être malvoyant, qui peut être daltonien, du public qui peut avoir des difficultés cognitives, qui n'est pas en mesure d'utiliser une souris et/ou un clavier.

L'accessibilité, c'est aussi le fait que le site soit identique sur un téléphone, sur une tablette ou sur un ordinateur, ça, c'est un gros travail qui est nécessaire. La refonte du site, c'est un petit peu un serpent de mer ça fait quelques années qu'on le repousse parce que cela coûte de l'argent et qu'il a fallu faire des économies et le site est passé une paire de fois à la trappe.

Nous avons eu quelques exigences au moment où la réflexion a été menée pour le choix du site. Il y a des choses qui vont vous intéresser, notamment, c'est qu'on a souhaité qu'il soit hébergé en France. Nous avons souhaité qu'en cas de crash, parce que ça peut arriver, nous ayons une obligation de rétablissement. Nous avons souhaité qu'il y ait de la récupération des données. Nous avons fait tout ce travail et via le Resah, c'est Orange Business qui sera le prestataire.

Si vous voulez, il y a un nombre de contraintes techniques. Évidemment, c'est l'image de la ville. C'est un site qui est complet. Ce n'est pas juste pour mettre les photos d'un poney. Ce n'est pas le Jo le rigolo qui va le faire. Nous avons besoin d'avoir un petit peu de sérieux et cela explique ce montant qui peut paraître d'un premier abord élevé, mais quand nous voyons ce que nous avons en face comme prestations, je pense que nous sommes dans les prix du marché.

M. le Maire : Très bien, c'est très clair. Merci à Pierre-Mary DESHAYES. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Il y a une question que j'ai oublié de vous poser parce que j'ai été très étonnée dans la réponse du secrétariat général, c'est qu'il n'y a pas de cahier des charges. Vous avez un cahier des charges quand même ? Rassurez-moi.

M. le Maire : Pierre-Mary DESHAYES, rassurez Madame SURPLY.

M. DESHAYES : Il y a eu un montage conjoint qui a été fait avec le prestataire sur la base de nos préconisations et de nos idées. J'ai oublié aussi de préciser juste avant que dans le tarif, il y a la première année d'hébergement et de maintenance qui est comprise. Après, c'est annuel.

M. le Maire : Après, c'est du fonctionnement, tout à fait. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je ne sais pas si vous voulez bien, mais je voudrais la copie du cahier des charges, s'il vous plaît, pour notre groupe, pour que nous ayons un peu connaissance de ce qui a été demandé. Je trouve cela vraiment dommage que nous fassions travailler Orange Business, qui, je pense, n'a pas vraiment besoin de nous. Il y a des prestataires locaux qui ont ces compétences-là, à savoir l'usine multi site. J'ai demandé des devis parce que même sans cahier des charges, en fait, les villes, elles demandent un peu toutes la même chose. Il y a plusieurs spécificités. Je vous les ai énoncées. En réalité, je me demande si nous nous trouvons ici devant une dépense d'images ou vraiment un outil qui va servir à tout le monde. Parce que faire travailler un énorme groupe, pour le coup, ce n'est pas l'anticapitaliste qui parle, mais presque, mais pour faire travailler un énorme groupe, franchement, je pense que nous aurions pu dépenser moins, je le pense et j'en suis sûre, auprès d'un prestataire local.

C'est vraiment dommage. Je demande vraiment à avoir le cahier des charges parce que je vous dis, hormis une usine à sites, les KPI ou l'intranet supplémentaire et l'hébergement, j'aimerais bien savoir combien il vous coûte par an ? Je sais que chez Orange Business, vous avez tous vos abonnements de téléphone fixe et de ligne fixe. Mais franchement, je trouve que c'est exorbitant.

M. le Maire : Pourtant, le but de la centrale d'achat, c'est d'avoir les meilleurs tarifs possibles. Vous êtes une experte en site Internet, par contre.

Hors micro

M. le Maire : Je me tais si je le souhaite. Un petit peu de respect. Ne craquez pas, 23h09. Un petit peu de respect, soyez respectueux. Vous sortirez grandie, Madame SURPLY.

M. DESHAYES : Pour compléter, Orange Business a développé un petit peu ce système de site avec des modules pour les collectivités qui sont un petit peu à la carte. Chaque collectivité choisit ce dont elle a besoin et ce qu'elle veut mettre. Cela permet aussi une mise à jour par les équipes qui est simplifiée par rapport à ce qu'on a aujourd'hui sur le site actuel.

Qu'est-ce que je pourrais dire de plus ? Je crois que nous avons fait le tour.

M. le Maire : Nous avons fait le tour et puis, comme vous l'avez dit tout à l'heure, il y a les obligations légales aussi.

M. DESHAYES : Oui, c'est la base de tout, ça.

M. le Maire : Très bien. Je pense que cela a été assez clair. Merci au service. On a de nombreuses centrales d'achat, je le rappelle : Econocom, la CANUT, la CAIH, l'UGAP, les véhicules, l'UGAP. Ce n'est pas Monsieur BERNOU qui me dira le contraire. Nous passons par ces centrales d'achat, justement, pour obtenir les meilleurs tarifs possibles. Vous savez, vous pouvez vous appeler Orange, Madame SURPLY ou Bouygues ou SFR ou Free et avoir quand même des gens qui habitent Saint-Chamond, Saint-Étienne, Lyon, par exemple, et qui travaillent pour ces groupes-là et qui sont des acteurs locaux.

M. DESHAYES : J'ajoute une toute dernière chose sur le fait de prendre une boîte comme Orange Business et pas une startup. Nous avons eu sur des petits applicatifs, nous avons pris des logiciels faits par des startups locales. Le jour où elles mettent la clé sous la porte, on est très embêté. Je ne le souhaite pas, mais cela nous est arrivé et derrière, on a ramé. Nous osons croire qu'Orange Business devrait avoir l'air suffisamment solide pour nous permettre de travailler avec lui quelque temps...

M. le Maire : Très bien, tout est dit. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions sur cette délibération n° 10 ? Quatre oppositions. Le groupe de Madame SURPLY.

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions. Attendez, relevez la main parce que Monsieur MINNAERT, c'est des abstentions. D'accord, le groupe de Monsieur DEGRAIX et de Monsieur MINNAERT. Très bien, je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 4 contre : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 7 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : La délibération n° 11, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions aux ressources humaines.

Hors micro

M. le Maire : C'est juste 23h11, donc il faut peut-être suivre. Allez, rapidement.

M. MINNAERT : Nous voterons la réhabilitation du Centre technique municipal de Saint-Chamond, car il nous semble important que le personnel au service de l'ensemble des citoyens travaille dans de bonnes conditions. Cette délibération appelle toutefois une question. En effet, nous avons constaté depuis plusieurs années la présence de nombreux déchets et gravats qui s'accumulent dans le talus nord-ouest, en contrebas du Centre technique municipal. Cette situation s'apparente à une décharge sauvage. Ces déchets s'accumulent dans un espace naturel, dont la partie inférieure est traversée par une rivière, Le Ricolin. Il est essentiel d'agir rapidement lorsqu'un espace devient une zone de déchet. Il est regrettable de constater de tels agissements à plusieurs endroits de la ville, ainsi qu'une inaction de la part de votre majorité.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du centre, est-il prévu une dépollution de cet espace naturel ? Quelles solutions seront mises en place pour que cette situation ne se reproduise plus ?

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT. Vous avez un peu dérogé de la délibération. Sur l'endroit au nord-ouest, au nord-est, nous reprendrons le PV, le directeur général des services se l'est noté pour qu'on soit vigilant. Bien évidemment, les décharges sauvages dans la ville. Philippe QUOY, élu à la propreté, a déjà trouvé une personne qui a fait une décharge sauvage et bien évidemment, il a été verbalisé. D'ailleurs, le directeur des services techniques m'informe que ce talus a déjà été nettoyé. Information en direct dans l'oreillette. Là, vous allez me dire non, ce n'est pas vrai, vous ne l'avez pas nettoyé. Je vous dis ce que me disent les services. On ne va pas en parler pendant 15 jours.

M. MINNAERT : Les photos de cette semaine, ils n'étaient pas nettoyés. Je peux vous les présenter.

M. le Maire : OK, nous referons si ce n'est pas propre. Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT. Nous allons créer une brigade verte. Nous pourrions peut-être vous embaucher à l'intérieur. Je vous propose, parce que le vote avait eu lieu pour la délibération n° 11, vu que vous votez pour, je propose que l'on ne la remette pas aux voix, essentiellement parce que les votes sont clairs.

La délibération n° 12, nous passons aux ressources humaines et la parole est à Andonella FLECHET.

***DL20260069. COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ET
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE LA VILLE DE SAINT-
CHAMOND***

***DL20260070. COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA
FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE
CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND***

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire. En effet, les délibérations 12 et 13 vous sont présentées en perspective des élections professionnelles qui sont programmées le 10 décembre prochain. Ces deux délibérations doivent être soumises au vote du Conseil municipal avant le 10 juin.

Elles correspondent conformément au Code général de la fonction publique qui nous impose la mise en place d'une commission administrative paritaire, plus communément appelée CAP doit être mise en place dans chaque collectivité pour les différentes catégories de fonctionnaires territoriaux. Par ailleurs, une autre commission conformément au même code doit être mise en place. La commission consultative paritaire, plus communément appelée la CCP, concerne celle-ci : les agents contractuels de la collectivité.

Le nombre de représentants doit être en adéquation avec le nombre d'agents. Le nombre d'agents, l'effectif au 1^{er} janvier 2026 est de 499 agents pour les agents titulaires, soit :

- 45 agents pour la catégorie A ;
- 101 agents pour la catégorie B ;
- 353 agents pour la catégorie C.

Concernant la commission consultative paritaire qui concerne, elle, les agents contractuels, nous comptons pour au 1^{er} janvier 2026, 194 agents. Ces effectifs nous permettent de déterminer le nombre de représentants des organisations syndicales pour chacune de ces catégories. Pour la

catégorie A, pour la CAP. Il vous est proposé quatre représentants du personnel et quatre représentants de la collectivité, puisque ce sont des commissions paritaires. Pour la catégorie B, quatre représentants du personnel et quatre représentants de la collectivité. Pour la catégorie C, cinq représentants du personnel et cinq représentants de la collectivité.

Concernant la commission consultative paritaire, il vous est proposé également le même nombre de quatre représentants pour la catégorie A et la catégorie B et cinq représentants pour la catégorie C.

Il est proposé :

- d'autoriser l'autorité territoriale à mettre en place ces commissions.

Je présente la deuxième délibération également. Comme je vous l'ai dit, toujours en perspective de ces élections, nous devons mettre en place un CST et une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions du travail. Là aussi les effectifs entrent en considération.

Nous comptons 518 agents titulaires et 212 agents contractuels, ce qui nous amène à avoir pour chacune de ces représentations. Il a été arbitré avec les organisations syndicales d'avoir quatre représentants titulaires de la collectivité et quatre représentants du personnel.

M. le Maire : Très bien. Merci, Andonella FLECHET.

Tout d'abord, sur la délibération n° 12, y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions sur le nombre. Quatre oppositions, Y a-t-il des abstentions ? Madame SURPLY ? Trois abstentions du groupe de Monsieur MINNAERT.

Très bien, je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (32 pour la majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 4 contre : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : La délibération n° 13, pareil, il faut fixer le nombre. Sur cette fixation, y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions, le groupe de Madame SURPLY.

Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (32 pour : la majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 4 contre : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération n° 14 sur la modification du tableau des effectifs.

DL20260071. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme FLECHET : La présente délibération, comme vous en avez l'habitude, porte sur l'ajustement du tableau des effectifs pour prendre en compte les différents mouvements de personnel, que ce soit des recrutements, des mobilités ou des retraites.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions, le groupe de Madame SURPLY.

Y a-t-il des abstentions ? Europe Écologie les Verts.

Nous allons recommencer, je comprends qu'il est tard, mais il faut quand même que nous avançons.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Le groupe de Madame SURPLY. Complètement.

Y a-t-il des abstentions ? Le groupe de Monsieur DEGRAIX et de Monsieur MINNAERT. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 4 contre : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 7 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : La délibération n° 15 et la parole est à nouveau à Andonella FLECHET.

DL20260072. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE (CDG42) POUR L'ORGANISATION DU FORUM DE L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL ET DE L'APPRENTISSAGE

Mme FLECHET : Ce rapport concerne une convention de partenariat avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, le CDG 42, pour l'organisation du forum de l'emploi public territorial et de l'apprentissage. En effet, depuis deux ans, le CDG organise ce forum pour répondre au manque d'attractivité des métiers de la fonction publique et aux difficultés qu'on peut rencontrer en matière de recrutement.

Dans le cadre de cette convention, deux partenariats étaient possibles, un partenariat avec la mise à disposition de locaux et un partenariat financier auquel souhaite adhérer la commune à hauteur de 1 700 €.

Il vous est proposé :

- d'autoriser la signature de cette convention avec le CDG 42.

M. le Maire : Très bien. Merci, Andonella FLECHET.

Y a-t-il des questions ? Nous prendrons beaucoup de plaisir, Madame FLECHET, demain matin à 9h00, à lancer le salon au stade Geoffroy Guichard. Comme quoi on travaille, Monsieur MINNAERT.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions, le groupe de Madame SURPLY. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour : la majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Andonella FLECHET, la délibération n° 16.

DL20260073. CRÉATION D'EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET ET DÉTERMINATION DU PLAFOND DES CRÉDITS AFFECTÉS À CES EMPLOIS

Mme FLECHET : Ce rapport concerne la création des emplois de collaborateurs de cabinet et la détermination du plafond de crédit affecté à ces emplois. L'effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un maire est fixé en rapport avec la population de la commune et en fonction de l'article 10 du code général de la fonction publique.

Au regard de la strate de la Ville de Saint-Chamond, le nombre de collaborateurs s'élève à deux postes. Conformément au Code général de la fonction publique et au décret que vous retrouvez dans la délibération, la rémunération individuelle de chaque collaborateur de cabinet est fixée par l'autorité parentale.

Ce taux de rémunération est encadré par l'article défini dans le cadre du Code général de la collectivité publique.

Il vous est proposé :

- de fixer à deux le nombre de collaborateurs de cabinet ;
- d'inscrire les crédits au budget dans la limite du montant pouvant être attribué à ces deux emplois.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame FLECHET.

Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Nous ne remettons évidemment pas en cause l'embauche de ces deux personnes au cabinet du Maire et des élus qui sont en général essentiels à l'accompagnement des élus dans leur travail. En revanche, nous souhaiterions en savoir un peu plus. Qui sont ces personnes ? Sont-elles déjà recrutées ? Si oui, nous souhaiterions savoir qui sont-elles. Bénéficient-elles également dans le cadre de leur mission d'avantages en nature, tels que des véhicules de fonction et/ou autres avantages ?

M. le Maire : Très bien, je répondrai sur les collaborateurs. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci. Concernant l'embauche de deux collaborateurs de cabinet, j'avais posé une question, je n'ai pas eu la réponse. Vous voyez, c'est toujours un peu laborieux avec vous. Je voulais savoir quel était le montant de l'enveloppe parce qu'il y a marqué « maximal », mais ce que je cherche à obtenir comme réponse, c'est un montant. Quel est le montant que vous allez attribuer dans cette enveloppe pour embaucher deux collaborateurs de cabinet ? Nous ne

remettons pas en question le fait d'embaucher les collaborateurs de cabinet, mais nous aimerions bien connaître le montant, puisque cela reste quand même des dépenses publiques, contractuelles, mais des dépenses.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SURPLY. Comme c'est inscrit dans la délibération, c'est 90 % du plus haut salaire de la collectivité de la Ville de Saint-Chamond.

Hors micro

M. le Maire : Ne soufflez pas, je suis en train de vous répondre, vous ne m'écoutez pas.

Mme SURPLY : D'accord. Je vous ai demandé un montant.

M. le Maire : Mais je vais vous le donner.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, restez zen. Je comprends, vous êtes un peu excité ce soir.

Je vais continuer ce que je disais à Madame SURPLY.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je ne suis pas étonné que vous ayez fait 14 % aux élections. Vraiment. Quand je vous vois, je ne suis pas étonné du tout.

90 % du plus haut salaire de la collectivité, ce qui fait une enveloppe totale maximum, je le précise, de 195 000 €. Pour répondre à Madame CHAMPALLE, en effet, j'ai recruté un collaborateur de cabinet qui arrivera le lundi 4 mai. Son nom, c'est Frédéric LOPEZ. Il était jusqu'à présent directeur du développement sportif et il va me rejoindre au cabinet à partir du lundi 4 mai. J'embaucherai un deuxième collaborateur, mais je ne peux pas vous en parler pour l'instant. Il devrait arriver soit juste avant l'été, soit à la rentrée du mois de septembre. Je n'ai pas encore choisi la personne, je le dis clairement, mais il y aura un deuxième collaborateur, ou collaboratrice d'ailleurs, on ne sait pas, un peu de suspense, qui sera à mes côtés soit avant l'été, soit à la rentrée du mois de septembre.

Pour les avantages, c'est la même chose que les précédents collaborateurs de cabinet, ils ont un véhicule de service, pas de fonction, de service. C'est le seul avantage qu'ils ont. Et après, un numéro de téléphone, bien évidemment, une adresse mail, comme tout le monde, un PC pour pouvoir répondre aux mails de la majorité et de l'opposition. Bien évidemment, mon directeur de cabinet, demain, sera à la disposition de tous les élus de la majorité. Puis si l'opposition a des questions, il ne faudra pas hésiter à s'adresser au secrétariat général, mais il participera aussi aux réponses avec la direction générale.

Je suis très heureux d'accueillir à mes côtés Frédéric LOPEZ le lundi 4 mai.

J'ai répondu à toutes les questions ? C'est bon ? Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Vous êtes tous d'accord pour que j'aie deux collaborateurs, mais vous abstenez tous. Très bien. Mais l'enveloppe globale, c'est la loi, Madame SURPLY.

Vous qui appelez toujours à respecter la loi, vous devriez être heureuse. Il y a 11 abstentions. Restez zen, Madame SURPLY, 11 abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Très bien, nous passons à la délibération n° 17, et même passer la 18. Régis CADEGROS va présenter les délibérations 17 et 18.

***DL20260074. ÉLUS MUNICIPAUX - ACTES RELATIFS AUX MANDATS SPÉCIAUX ET
FRAIS DE REPRÉSENTATION DES ÉLUS REMBOURSEMENT DES FRAIS DE
MISSION ET DE DÉPLACEMENT***

DL20260075. FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. CADEGROS : Je vais présenter les deux. Le Code général des collectivités territoriales, la CGCT, permet l'indemnisation de certains frais des élus. C'est le cas lors de l'exécution d'un mandat spécial, c'est un cas exceptionnel, qui nécessite une délibération de l'Assemblée délibérante. C'est le cas lors de la participation des élus à des réunions d'organismes où ils représentent la Commune. C'est le cas lors de la participation à des formations dont l'organisme est agréé par le ministère de l'Intérieur.

Dans ces trois cas, le remboursement des frais de séjour et de transport se fait selon les modalités suivantes :

- établissement d'un ordre de mission préalable avec motif du déplacement, date de départ et de retour et moyens de transport ;
- les frais de transport sont pris en charge sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées ;
- les frais de séjour, restauration et hébergement, sont remboursés forfaitairement. Indemnité de repas à 20 €, nuitée à 90 €, 120 € dans les villes de plus de 200 000 habitants et 140 € à Paris.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter ces prises en charge.

Ça, c'est la première délibération et la seconde. Toujours la CGCT, elle reconnaît le droit à la formation des élus municipaux dans certaines conditions. Cette formation doit permettre l'acquisition de connaissances et compétences qui sont directement liées à l'exercice du mandat d'élu. Cette formation doit être dispensée par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur et les voyages d'études ne sont pas concernés et nécessitent une délibération spécifique.

Dans ce cas très précis, les frais d'enseignement, les remboursements de frais de déplacement et de séjour sont pris en charge dans les conditions que l'on vient d'exposer dans la délibération précédente et une ligne budgétaire est prévue à cet effet.

Je rappelle que pour le budget que l'on vient de voter, il y avait 8 000 € d'inscrits.

Il est demandé :

- d'approuver les modalités d'exercice du droit à la formation des élus dans notre ville.

C'était la deuxième délibération que je devais présenter.

Très bien, merci Régis CADEGROS. Sur la délibération 17, y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions, le groupe du Bon Sens pour Saint-Chamond.

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions, le groupe Europe Écologie les Verts.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (32 pour : la majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 4 contre : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : La délibération n° 18, y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions. Madame SURPLY ne s'abstient pas. Restez un peu concentré au lieu d'être sur votre téléphone, Madame SURPLY, au moins pendant les votes, s'il vous plaît.

Quatre abstentions du groupe de Madame SURPLY.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour : la majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY et M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Très bien, on passe à la délibération n° 19. C'est Michèle FREDIÈRE qui va nous parler de l'aérodrome.

***DL20260076. AÉRODROME DE SAINT-CHAMOND - L'HORME - DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION ET
LANCEMENT DE LA PROCÉDURE***

Mme FREDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Donc, cette délibération concerne l'aérodrome de Saint-Chamond - L'Horme.

Pourquoi Aérodrome de Saint-Chamond - L'Horme ? Parce qu'il s'avère que les parcelles de terrain sont sur la commune de Lorme et que pour autant, ces terrains appartiennent à la Ville de Saint-Chamond. Il y a tout un historique concernant cet aérodrome. Il faut savoir qu'en 1948, ce n'est pas d'aujourd'hui, il était géré par le Syndicat intercommunal qui a été dissous en avril 2026 et qui regroupait, me semble-t-il, 15 communes. La gestion était assurée, comme je l'indiquais tout à l'heure, par ce syndicat.

Elle a été contractualisée en 2002, permettant aux termes de ce contrat la possibilité d'une sous-traitance. Dans le cadre de cette sous-traitance, la gestion de l'aérodrome a été confiée au travers de plusieurs conventions à l'association Aéroclub de Saint-Chamond et de la Vallée du Gier. La dernière convention est en date du 31 décembre 2025 et elle a été conclue pour une durée relativement limitée, à savoir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, parce que la commune s'interrogeait sur le choix du mode de gestion qui était le plus approprié.

Il y a une étude juridique qui a été faite, qui est en annexe à la délibération. Cette analyse est contenue dans un rapport de principe où, de façon très exhaustive, l'intérêt du choix du mode de gestion est analysé, mais également les avantages des modes de gestion sont repris.

L'analyse juridique conduit à considérer que nous devons opter pour une délégation de services publics qui permettra ainsi de confier aux concessionnaires la responsabilité de l'exploitation de l'aérodrome, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des installations. Les tarifs de ce service seront également approuvés par l'autorité concédante, c'est-à-dire la Ville de Saint-Chamond et le concessionnaire devra exploiter ce service à ses risques et périls.

Cette analyse juridique a été également doublée d'un contrôle de la légalité et il est indiqué de façon très claire que – je cite, parce que ce sont les articles qui régissent ces dispositions qui sont repris – les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, ce qui est le cas puisqu'il y a un arrêté qui a été pris par le ministère des Transports le 5 juillet 1957, qui a ouvert cette circulation aérienne publique.

Dès lors que ces aérodromes appartiennent à une collectivité, ils font partie du domaine public. Lorsque la collectivité entend confier l'exploitation de cet équipement, en l'occurrence l'aérodrome, la seule possibilité qui existe, c'est la signature d'une convention de délégation de services publics.

Il y a des avis également qui sont nécessaires, qui ont été sollicités :

- l'avis de la commission consultative des services publics locaux qui a émis un avis favorable le 23 février 2026 ;
- il y a également l'avis du comité social territorial qui a été interrogé et qui a également émis un avis favorable le 24 février 2026.

L'objet de la délibération est aujourd'hui d'approuver le recours à la délégation de service public et de pouvoir lancer et mettre en œuvre cette procédure de consultation pour que nous puissions sélectionner les futurs titulaires de la délégation de service public concernant l'aérodrome de Saint-Chamond - L'Horme.

M. le Maire : Très bien. Merci à Michèle FREDIÈRE qui a aussi dans sa délégation les affaires juridiques et qui nous a présenté cette délibération. Merci à elle. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Enfin, vous nous donnez raison. Après plusieurs interventions, lors du mandat précédent de votre majorité, nous constatons que votre rapport de principe est en réalité un copier-coller de celui concernant l'aéroport de Mans-Arnage en date du 14 février 2024. Vous ne vous êtes pas beaucoup fatigué. Cela prouve que vous n'avez rien inventé et que la meilleure solution est bien la délégation de services publics comme nous vous le disons, depuis des années.

L'aérodrome de Planèze, qui n'est pas un aéroport, bien qu'il soit monopolisé par l'aéroclub Avion depuis plusieurs années, est normalement un bien communal. Êtes-vous d'accord avec ce

constat, sachant que vous avez laissé depuis des années l'aéroclub Avion l'utiliser en situation de monopole ? Plusieurs autres questions se posent désormais. Pourquoi ce revirement de situation si tardif alors que jusqu'à maintenant vous avez eu recours à différentes autorisations d'occupation temporaire, un AOT, et convention potentiellement illégale depuis 2017 ? Est-ce sous la pression de la Préfecture ou du Tribunal administratif de Lyon ? Pourquoi dans ce rapport de principe paragraphe préambule de l'article 1 contexte ? Omettez-vous votre recours à une délégation de services publics en 2024, dont le bénéficiaire était une fois encore l'aéroclub Avion ? Tentez-vous de faire oublier que vous êtes actuellement en procédure devant le tribunal administratif de Lyon concernant l'annulation de ce marché public ?

Cette fois, y aura-t-il une véritable commission d'attribution réellement indépendante ou aurons-nous encore droit, à partir de 2027 ou pour cinq ans, au même monopole de l'aéroclub Avion, déjà condamné deux fois définitivement par le tribunal administratif de Lyon, même si en appel celui-ci a été dispensé du paiement des 32 000 € de dédommagement, le club ULM de Saint-Chamond n'a toujours pas accès aux installations aéronautiques, ce qui crée une injustice entre les différents clubs ?

Le cahier des charges prendra-t-il en compte l'importance de confier une telle délégation à une entreprise professionnelle compétente dans le domaine aéronautique ? Là, nous pouvons dire que toutes les réponses que vous nous avez données, quand on vous disait : « Vous dites n'importe quoi », vous nous en donnez la confirmation.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT. Madame FREDIÈRE.

Mme FREDIÈRE : Franchement, une réponse très rapide. Je trouve un petit peu regrettable, Monsieur MINNAERT, que vous relanciez encore cet éternel débat. Je suis un peu surprise d'ailleurs de votre implication aussi virulente, même si dans les termes aujourd'hui, vous restez modérée. Les choses sont claires, vous êtes un légaliste.

Aujourd'hui, on ne peut que se satisfaire de voir que la Ville de Saint-Chamond a pris les choses en main de façon à pouvoir agir désormais dans le respect d'une légalité stricte. Les conditions de cette délégation de services publics, les demandes qui seront formulées, on les retrouve dans le contrat qui est annexé. C'est très clair. Nous avons des règles qui existent, qui seront respectées et les choses seront faites en toute transparence.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame FRÉDIÈRE. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous avons le droit de revenir parce que c'est six ans de procédure qu'il y a derrière, où la ville a dépensé de l'argent au lieu d'écouter directement ce que nous vous disions. Nous vous avons dit dès le départ qu'il fallait une délégation de services publics. Vous ne l'avez pas écouté. Maintenant, parce qu'effectivement vous avez vu que le tribunal administratif a donné deux fois tort, que certainement la préfecture vous a tapé sur les doigts, la dernière fois quand nous vous avons posé une question en questions diverses, vous nous avez fait une réponse. Nous vous avons dit : « Mais vous dites n'importe quoi, vous dites un mensonge ». On n'a pas pu répondre parce que dans les questions, quand nous vous posons une question, vous ne donnez pas la possibilité de répondre aux mensonges que vous exprimez.

Nous l'avons maintenant par rapport à nos délibérations. Dans les questions, c'est dans le règlement. Dans les délibérations, maintenant, nous avons un maire qui coupe, qui ne sait pas mener à un débat. Mais c'est cela le problème que nous avons aujourd'hui. C'est des sommes qui ont été dépensées pour rien. Vous avez fait appel à des avocats.

Depuis plus de cinq ans, il y a tout un club qui n'est pas à la même enseigne que d'autres clubs. Qu'est-ce qui explique que vous avez systématiquement favorisé l'aéroclub d'avion ? Vous aviez des amis à l'intérieur ? Nous aimerions bien savoir. C'est une question.

Hors micro

M. le Maire : Votre nez est en train de pousser, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Parce que je suis dans un système legaliste, c'est-à-dire que je fais le même traitement pour chaque club. Je ne regarde pas si je connais une personne ou pas dans un club. Ce que je regarde, c'est que les clubs soient traités sur la même enseigne, ce que vous n'avez pas fait.

Mme FREDIÈRE : Ceci étant, nous n'allons pas débattre pendant des heures.

Hors micro

M. le Maire : Un peu d'écoute, Monsieur MINNAERT.

Mme FREDIÈRE : Nous n'allons pas débattre pendant des heures, ce n'est absolument pas constructif.

Aujourd'hui, la situation est ce qu'elle est. Nous avons entrepris les démarches pour aboutir à une délégation de services publics et lancer la procédure. Vous devriez être satisfait de la situation.

M le Maire : Attendez, Monsieur MINNAERT, je vais vous donner la parole, deux secondes.

M. MINNAERT : Effectivement, je suis satisfait parce que pour une fois, on nous donne raison. Mais je ne suis pas satisfait de la méthode, du temps que cela a pris. Maintenant, vous avez l'air de dire : « Non, nous n'en parlons plus ». Venez vous excuser publiquement et dire : « Oui, nous n'avons pas écouté. Oui, nous avons dépensé de l'argent pour les Saint-Chamonais. Oui, nous avons fait perdre du temps à des personnes, à des procédures ». Vous êtes allés encombrer les tribunaux inutilement. C'est cela la réalité.

M. le Maire : Allez, Monsieur MINNAERT, nous sommes legalistes comme vous et jusqu'à présent, nous avons toujours respecté la loi et rien que la loi, ne vous en déplaise, Monsieur MINNAERT.

Sur ce dossier, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions. Madame MAURY, je vous remercie.

Attendez, si vous pouvez juste suivre, s'il vous plaît.

Y a-t-il des abstentions ? Les groupes de Monsieur DEGRAIX et de Monsieur MINNAERT.

Très bien, je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (32 pour : la majorité, et M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 7 abstentions : M. Jean-

Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Nous allons parler sport maintenant et la parole est à Bruno CHANGEAT pour des subventions exceptionnelles. Nous commençons par le badminton.

DL20260077. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND PAYS DU GIER BADMINTON

DL20260078. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND GYM

DL20260079. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SPELEO CLUB DES OREILTARDS »

DL20260080. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CYCLOS RANDONNEURS SAINT CHAMOND »

M. CHANGEAT : Merci, Monsieur le Maire. Si vous le voulez bien, je vais faire les trois premières et puis je laisserai la parole pour la quatrième à ma collègue Flo BERSOT.

M. le Maire : Très bien, c'est accordé, merci.

M. CHANGEAT : Déjà, vous dire que Saint-Chamond est riche d'une multitude de clubs sportifs dynamiques qui font vivre notre territoire en proposant de nombreuses activités à la population et en animant notre ville par de nombreuses manifestations. La majorité municipale que nous sommes a choisi d'accompagner ces associations par des subventions de fonctionnement, comme nous l'avons vu, annuelles, mais aussi ponctuellement, valorisant des actions particulières et le versement de subventions exceptionnelles.

Dans ce cadre, je vais vous présenter les trois premières.

La première : il s'agit de l'association Saint-Chamond - Pays du Gier Badminton, qui est en plein développement et qui est forte de 280 adhérents et qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat et la création d'un costume de mascotte et de peluche géante à l'effigie du faucon. Le projet présenté est à la fois original et structurant.

Derrière cet aspect ludique, il y a en réalité un véritable outil au service du développement du club et de son rayonnement sur l'ensemble de la Vallée du Gier. Cette mascotte permettra d'animer les événements sportifs, de renforcer l'attractivité auprès des jeunes, mais aussi de valoriser l'image de la commune lors des compétitions à l'extérieur, notamment à l'échelle régionale. C'est aussi un projet fédérateur qui pourra bénéficier à d'autres événements municipaux et contribuer à renforcer le lien avec les habitants.

Enfin, il s'inscrit pleinement dans notre volonté de soutenir les initiatives innovantes du tissu associatif local.

Excusez-moi, je ne vous ai pas dit le montant. C'est une subvention exceptionnelle de 650 €.

Je vous présente la deuxième, il s'agit du club de gymnastique, une subvention pour le club de gymnastique de Saint-Chamond qui est une association sportive locale qui est forte de 360 adhérents qui assure la formation et l'encadrement des jeunes gymnastes sur le territoire communal et à compter de la saison prochaine.

La fédération, c'est une histoire de normes et d'agrès. La FFG (Fédération Française de Gym) impose l'utilisation de nouveaux poignets d'arçons adaptée aux jeunes gymnastes pour les compétitions officielles. Ainsi, le gymnaste bouloche est équipé de trois chevaux d'arçons qui accueillent régulièrement des entraînements des gymnastes masculins. Par conséquent, il va falloir changer ces poignets. C'est pour l'acquisition de trois lots de poignets d'arçons au tarif unitaire de 296,40 €.

Compte tenu du caractère obligatoire pour les compétitions masculines, la commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Enfin, l'association Spéléo Club des Oreillards sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur camp d'exploration de la Pierre Saint-Martin du 8 au 15 août 2026 avec l'association pour la recherche spéléologique internationale. L'objectif de l'association est d'œuvrer à la découverte et la compréhension de formation karstique de l'un des massifs les plus réputés du monde.

Compte tenu de l'organisation du camp avec d'autres clubs du caractère sportif de cette activité, la commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 400 €.

Ainsi, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution des subventions exceptionnelles, des trois ;
- d'autoriser le versement de cette somme à la tribunaire et d'appliquer la dépense correspondant au budget général de la commune.

Merci.

M. le Maire : Très bien, Monsieur CHANGEAT. Y a-t-il sur la subvention de la délibération n° 20 des questions ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nathalie CHAMPALLE ne participera pas parce qu'elle a un lien directement avec cette association.

M. le Maire : C'est noté. C'est tout ? Madame CHAMPALLE ne prend pas part au vote.

Nous sommes ravis d'accompagner, comme l'a dit Bruno CHANGEAT, les clubs sportifs qui sont dynamiques et qui valorisent le territoire et le terroir saint-chamonais. Cette idée de mascotte est une belle et bonne idée.

Y a-t-il des oppositions sur la 20 ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour : 27 la majorité et M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA et M. Jean MINNAERT, M. Julien GIRAUDO, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 2 sans participation : Mme Andonella FLECHET, Mme Nathalie CHAMPALLE).

M. le Maire : Sur la 21, Monsieur MINNAERT.

Très bien. Saint-Chamond Gym, il y a peut-être des personnes de la majorité municipale qui ne prendront pas part au vote. Nous avons le tableau, nous vérifierons.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (38 pour : 27 la majorité et M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA et M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 1 sans participation : Mme Gaëlle DESORME).

M. le Maire : Sur la 22, les Oreillards. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il, des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (38 pour : 27 la majorité et M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA et M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 1 sans participation : Mme Catherine CHAPARD).

M. le Maire : Nous passons à la n° 23 et la parole est à Florence BERSOT.

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Merci, Monsieur le Maire. C'est une attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Cyclo-Randonneurs de Saint-Chamond.

L'association organise deux grands prix cyclistes, deux événements : le Grand Prix adulte cycliste et l'École des jeunes.

La demande porte sur une participation de la ville aux frais liés à la sécurité, à l'achat de coupes et de récompenses, ainsi qu'à la restauration de la cinquantaine de bénévoles qui contribuent à organiser l'événement.

Il est proposé :

- d'approuver un montant de 1 500 € pour promouvoir le cyclisme et progresser dans la pratique de ce sport.

M. le Maire : Très bien. Merci à Florence BERSOT.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. C'est le traditionnel Grand Prix de Saint-Chamond qui, chaque année, fait la part belle au vélo ici dans notre commune. Je rappelle que nous aurons la chance d'avoir le 11 juin prochain le tour Auvergne-Rhône-Alpes, un départ du tour Auvergne-Rhône-Alpes ici à Saint-Chamond, place de la Liberté, à 12h35. C'est une manifestation qui est gratuite pour toutes et pour tous, qui est offerte par la Ville de Saint-Chamond et c'est une bonne chose.

Dire aussi que Bruno CHANGEAT, Michèle FREDIÈRE et Luc CHEVALLIER ne prendront pas part au vote sur cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour : 25 la majorité et M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA et M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 sans participation : M. Bruno CHANGEAT, Mme Michèle FRÉDIÈRE, M. Luc CHEVALLIER).

M. le Maire : Nous continuons avec l'avis associatif et la parole est à Flo BERSOT.

DL20260081. CENTRE SOCIAL DE SAINT-JULIEN – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ARISTIDE BRIAND

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : C'est la délibération n° 24, elle concerne le Centre social de Saint Julien pour une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Aristide Briand.

Pour rappeler un petit peu l'événement, le Centre social de Saint-Julien-en-Jarez, en partenariat d'ailleurs avec la MJC de Saint-Chamond, organise depuis de nombreuses années une soirée baptisée Arts Mators. Ce sont des scènes ouvertes qui permettent à de jeunes artistes, à de nouveaux talents, de se produire dans des conditions professionnelles. Cette soirée est gratuite. Elle est ouverte à tous les jeunes de Saint-Chamond et le Centre social de Saint-Julien-en-Jarez sollicite la ville pour la mise à disposition à titre gracieux d'Aristide Briand.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la conclusion de cette convention entre la commune de Saint-Chamond et le Centre social de Saint-Julien-en-Jarez.

M. le Maire : Très bien. Pour les Arts Mators qui ont lieu le 6 mai prochain.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous continuons avec la délibération n° 25.

**DL20260082. ASSOCIATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉLÈVES
CONDUCTEURS ROUTIERS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION À TITRE
GRATUIT DE LA SALLE ROGER PLANCHON**

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Cette fois-ci, c'est une association qui s'appelle L'Association du Championnat de France des Élèves Conducteurs.

Cette association a été créée à la suite de la victoire du Championnat de France des Élèves Conducteurs routiers en 2024. L'établissement Claude Lebois a été désigné organisateur pour l'édition 2026.

L'association sollicite la Ville de Saint-Chamond pour organiser cet événement qui aura lieu notamment à proximité de la Médiathèque, du conservatoire ou encore de la petite enfance et ainsi qu'une mise à disposition gratuite de la salle Roger Planchon qui sera utilisée du 24 mai jusqu'au dimanche 14h00 pour réaliser des examens QCM et une remise de prix.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la conclusion de la convention entre la Commune de Saint-Chamond et l'association du Championnat de France des Élèves Conducteurs routiers.

M. le Maire : Très bien. Merci à Flo BERSOT. En effet, ils ont été champions de France de la conduite routière et en étant champions de France, ils accueillent l'année d'après ici à Saint-Chamond, même si je ne dis pas de bêtises, Raphaël BERNOU, deux années de suite, champions de France, ce qui est super et ce qui montre le niveau de Saint-Chamond et du lycée professionnel. Bravo à eux et nous sommes ravis de les accueillir sur notre commune durant tout le week-end.

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : D'ailleurs, cet événement mobilise 200 participants hors public. C'est vraiment un événement conséquent qui mérite l'approbation, je pense.

M. le Maire : Tout à fait, c'est ce qui va être le cas. Bravo à eux.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Florence BERSOT, la délibération n° 26.

**DL20260083. CONVENTION RELATIVE À LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS NON
IDENTIFIÉS EN PARTENARIAT AVEC L'ADA – ASSOCIATION DE DÉFENSE DES
ANIMAUX**

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : La délibération 26 est une convention avec l'association ADA (Association de défense des animaux).

C'est une convention relative à la capture des chats errants non identifiés. Le petit rappel, c'est que Saint-Chamond a déjà fait en amont une convention avec 30 Millions d'amis qui prend en charge à 100 % cette année la stérilisation et le puçage des chats, de 250 chats pour la ville.

Compte tenu de l'expérience de l'association ADA, la Ville de Saint-Chamond la missionne avec cette convention pour assurer le trappage, le transport vers les vétérinaires et la convalescence, avec en finalité la relâche des chats dans leur milieu.

Pour cette action spécifique, la Ville de Saint-Chamond apporte son soutien à l'association avec une subvention d'un montant de 2 000 €, une subvention en action spécifique.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la conclusion de la Convention et l'octroi d'une subvention en action spécifique d'un montant de 2 000 € à l'Association de défense des animaux.

M. le Maire : Très bien, merci à Flo BERSOT. Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Merci. Nous tenons à réagir à cette délibération qui consacre une convention avec 30 Millions d'amis et l'Association de défense des animaux (ADA), pour la stérilisation des chats.

Il y a de nombreux préjugés sur les chats et nous voudrions les démonter, car ils sont la cause de multiples souffrances. Un chat sauvage n'existe pas, ou d'ailleurs n'existe plus, car cette race est aujourd'hui disparue en France. En revanche, le chat errant, le chat sans-abri, est une espèce qui se porte bien et se trouve en expansion continue. D'où viennent-ils, ces chats errants ? Ce sont des animaux domestiques, c'est-à-dire qui vivent au contact de l'homme et dont la génétique s'est modifiée à son contact.

Ces chats proviennent de foyers humains qui n'ont pas tenu leurs engagements envers eux et les ont abandonnés à leur triste sort. Ils proviennent également de naissances de ces mêmes animaux qui, en l'absence de l'homme, se reproduisent anarchiquement. C'est un des critères qui le différencie de l'animal sauvage, une incapacité à réguler ses populations. Il s'ensuit alors une vie de misère qui oscille entre blessures par bagarre, chocs avec des voitures, famines, maladies. Cette misère se démultiplie.

Pour mesurer l'ampleur du phénomène de démultiplication, il suffit de considérer qu'en l'espace d'un mandat d'élu de six ans, un simple couple de chats peut, en l'absence d'intervention, engendrer jusqu'à 30 000 descendants. Ce chiffre est issu d'associations spécialisées et de vétérinaires.

La stérilisation des chats sans abri constitue à la fois un acte de protection animale et une mesure essentielle de salubrité publique. Il revient à préciser que la stérilisation, pour être efficace, doit s'inscrire dans la durée.

En effet, une interruption du processus de stérilisation réduit à néant les efforts précédemment fournis. Nous nous appuyons encore sur des données d'experts.

Pour qu'une campagne de stérilisation soit efficace et ne se résume pas à un vain soubresaut, elle doit être pérenne, sous peine d'occasionner des souffrances et des dépenses évitables. En outre, depuis 2026, les obligations des communes envers les chats errants sont renforcées. Les

communes ont désormais l'obligation, et non pas la recommandation, de stériliser les chats sans propriétaire.

Le Maire est responsable des animaux errants sur sa commune. S'ils sont blessés, il doit organiser leurs soins. Ainsi, nous avons plusieurs questions à vous poser. La convention en annexe de ce dossier est prévue pour une durée d'une année pour 250 chats. Qu'en sera-t-il les années suivantes ? Le Code pénal définit l'abandon d'un animal sur la voie publique en tant qu'acte de cruauté envers celui-ci. Envisagez-vous de déposer plainte au nom de la Mairie dès lors qu'un animal sera abandonné sur la voie publique ? Des campagnes de sensibilisation pour lutter contre l'abandon des chats et encourager à leur stérilisation sont-elles d'actualité ?

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame CHAMPALLE.

En effet, nous invitons tous les propriétaires de chats à stériliser leurs chats. Vous avez complètement raison sur les chiffres, la multiplication des chats. D'ailleurs, l'Association de défense des animaux a un tableau assez criant, en tout cas quand nous organisons la fête des animaux. D'ailleurs, à la fois Florence BERSOT pour la vie associative, mais aussi Patricia VIALON qui est en charge des animaux, se sont rendues aux portes ouvertes. Cette année, 30 Millions d'amis va prendre 100 % de la stérilisation des chats. À partir de l'année prochaine, ça sera 50 % par la ville, 50 % par 30 Millions d'amis. C'est-à-dire que dès l'année prochaine, d'ailleurs dès cette année même, l'ADA ne payera plus sur son budget à elle la stérilisation des chats qui était une partie – mais vous le savez certainement autant que moi en tout cas j'ose espérer qui était – importante de son budget.

Bien évidemment, c'est la responsabilité de chacun, vous avez raison, je suis responsable des animaux et des chats mais je ne peux pas être derrière chaque propriétaire de chats de la commune de Saint-Chamond pour déposer plainte à chaque fois que je trouve un chat errant dans la commune de Saint-Chamond ou contacter la fourrière et je pense qu'il faut prendre un tout petit peu de hauteur.

Brouhaha

M. le Maire : Chers collègues, s'il vous plaît, un petit peu d'attention.

Sur la stérilisation, bien évidemment, vous avez raison. Pourquoi pas ? En tout cas, on y est favorable et travaille avec Patricia VIALON sur une campagne de communication. Bien évidemment, nous sommes tout à fait ouverts, parce que le but, en effet, c'est de réduire la population des chats en les stérilisant. Parce que sinon, il y a des problèmes derrière aussi de santé publique, un peu comme les pigeons. Je l'ai déjà évoqué. Là-dessus, nous sommes bien évidemment attentifs. Mais là, l'objectif, c'est de trapper, parce que l'ADA fait cela remarquablement bien, de trapper les chats pour que derrière, ils soient stérilisés et financés par cette année 100 % par 30 Millions d'amis.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUGHZALA.

M. BOUGHZALA : Nous voterons en faveur de cette délibération, mais nous aurions juste une petite question. Est-ce que nous avons connaissance de l'existence d'un éventuel suivi sanitaire pour les chats après la relâche ou pas ?

M. le Maire : Alors, c'est-à-dire un suivi sanitaire après la relâche ?

M. BOUGHZALA : Dans la délibération, il y a une espèce d'étape par étape et la dernière étape dans la délibération, c'est la relâche. Est-ce que nous prenons une part des chats que nous relâchons ? Est-ce que nous faisons un suivi sanitaire ou pas du tout ? C'est juste une question comme cela.

M. le Maire : Non, l'ADA les trappe et les relâche à l'endroit où ils les ont trappés. Par contre, ils sont stérilisés. Derrière, normalement, il n'y a pas de problème sanitaire pour pouvoir se reproduire. Ils sont bien remis dans leur milieu naturel. Je ne sais pas si on peut appeler ça comme ça, mais en tout cas, l'endroit où ils ont été prélevés.

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : En effet, quand ils sont remis, ils sont surveillés avant d'être relâchés. Il y a des conditions qui sont optimales. Ils font un travail remarquable et en plus, ils sont relâchés exactement où ils ont été trappés. Ils reprennent leurs habitudes et comme ça, ils sont pucés, repérés, soignés. Il y a un partenariat avec des vétérinaires qui rentrent justement dans le budget qui a été conclu.

Par conséquent, cela fonctionne relativement bien et le fait d'avoir 30 Millions d'amis de la ville, cela donne à l'association la possibilité de se remettre sur pied et de continuer son travail qui est remarquable.

M. le Maire : Très bien. Merci à Flo BERSOT. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Excusez-moi, vous avez dit en gros ce que je voulais dire, c'est que l'ADA fait un suivi sanitaire quand ils sont relâchés et ils connaissent relativement très bien les chats qui sont sur la commune. Ce n'est pas simplement une stérilisation, c'est un suivi et un comptage. D'ailleurs, si nous sommes capables de savoir le nombre de chats sur la commune, c'est parce qu'ils les suivent de manière régulière.

M. le Maire : Très bien. Nous sommes d'accord, Monsieur MINNAERT. La presse pourra noter que nous sommes d'accord sur l'ADA avec Monsieur MINNAERT.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Je propose que nous enchaînions avec la délibération n° 27 et nous passons à la culture. Si Sandrine FRANÇON le veut bien, elle va peut-être nous parler de la convention 27 et 28.

DL20260084. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ET LE MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE À L'OCCASION DU PROJET « MERVEILLES DU MUSÉE »

DL20260085. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SPECTACLE « LOVE » DANS LE CADRE DU MATIÈRES VIVES FESTIVAL

Mme FRANÇON : Oui, tout à fait. Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

L'objet de cette délibération concerne une convention de partenariat entre Saint-Chamond et le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne Métropole. Le projet qui nous intéresse, c'est « Merveilles du musée ».

Depuis 2024, le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne Métropole déploie une initiative visant à partager des pièces majeures de ses collections à certaines communes. Ce dispositif s'intitule « Merveilles du musée » et permet de rendre accessible des œuvres emblématiques à un public élargi.

Il s'avère que la Commune de Saint-Chamond a été sélectionnée pour accueillir, entre le 12 mai et le 21 juillet, trois œuvres en verre de l'artiste Maurice MARINOT qui seront accueillies à la médiathèque Louise Labé.

Ces œuvres vont être rendues visibles au public. On pourra avoir un accès libre sans réservation. On pourra bénéficier de médiation également. On pourra venir en groupe, profiter de ces trois œuvres qui seront sur notre territoire pendant quelques mois.

Cette convention encadre ce partenariat. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion de cette convention.

La convention suivante qui nous intéresse concerne le partenariat pour le spectacle « Love » dans le cadre du festival qui s'intitule « Matières Vives », un festival tout récent.

Vous connaissez peut-être le réseau « Loire en scène » dont la Commune de Saint-Chamond est membre. Cette association fédère des professionnels du spectacle vivant implantés sur le département de la Loire. Ces acteurs partagent une ambition commune, celle de renforcer l'accès à la culture pour tous, affirmer le rôle du service public dans ce domaine et soutenir la création.

Il s'avère que le réseau a organisé une première édition d'un festival qui s'appelle « Matières Vives Festival » dédié aux arts chorégraphiques et au mouvement. Ce festival s'est déroulé à l'échelle départementale et métropolitaine du 5 au 21 mars. La Commune de Saint-Chamond et Loire en scène ont proposé donc d'établir une convention de partenariat qui leur a permis d'encadrer l'accueil du spectacle « Love », intégré à la programmation du festival, qui s'est joué à la salle Aristide Briand.

M. le Maire : Très bien. Merci à Sandrine FRANÇON.

Sur la délibération n° 27, y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Sur la délibération n° 28, y a-t-il des questions ? Pas de questions. Très bien.

Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : La parole est à Sandrine FRANÇON pour la délibération n° 29.

**DL20260086. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU
« FESTIVAL DES CANNES » – ÉDITION 2027**

Mme FRANÇON : La délibération suivante concerne une subvention exceptionnelle qui a été acceptée dans le cadre du Festival des Cannes pour leur édition 2027. Vous connaissez peut-être cette association qui a pour volonté d'organiser un festival fédérateur qui met en compétition des courts-métrages un peu à la façon du Festival de Cannes, mais là, c'est un peu différent. Ces courts-métrages sont réalisés dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Cette action culturelle permet de porter un regard un peu différent sur la vie collective au sein des établissements et de mettre vraiment en valeur ces structures comme des lieux de vie.

En s'inscrivant dans cette démarche, Saint-Chamond travaille aussi à viser à l'amélioration du bien-être de nos aînés. Ce projet fédérateur a été soutenu par une subvention exceptionnelle de 1 000 €, qui a contribué et qui contribue donc à la préparation de l'édition 2027 du Festival des Cannes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la conclusion de la convention de ce partenariat entre Saint-Chamond et le Festival des Cannes.

Saint-Chamond est sensible à cette initiative, sachant qu'elle cherche également à développer des passerelles entre politique, culture et santé.

M. le Maire : Très bien. Merci à Sandrine FRANÇON.

Y a-t-il des questions sur le Festival des Cannes ?

Qui sait, il y aura peut-être un EHPAD saint-chamonais sélectionné à la prochaine édition. Le suspense est total. Il ne manque que les palmiers. Très bien.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 30 et la parole toujours à Sandrine FRANÇON.

**DL20260087. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ATOUT MONDE
DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2026 – PROGRAMMATION
COMMUNE AVEC LE FESTIVAL « LA RUE DES ARTISTES »**

Mme FRANÇON : Cette délibération concerne une convention de partenariat avec l'association « Atout Monde » dans le cadre de la Fête de la musique 2026 et d'une programmation commune avec le festival de « La rue des artistes ».

Chaque année, le 21 juin, c'est un rendez-vous vraiment populaire, à l'occasion duquel un grand concert est organisé à Novaciéries ainsi que des petites scènes qui s'animent dans les quartiers. C'est une manifestation à laquelle notre maire est très attaché et les habitants également. C'est

vraiment un temps fort de la vie locale, qui permet un accès à la culture pour tous, qui valorise des talents artistiques du territoire.

Cette année, il s'avère que cette édition coïncidait tout à fait avec le festival de « La rue des artistes ». Compte tenu de ce fait-là, la Ville de Saint-Chamond et l'association Atout Monde se sont mises d'accord pour organiser, en partenariat, un événement « Fête de la musique » le 21 juin, afin d'éviter que deux manifestations d'envergure se percutent le même jour.

Saint-Chamond propose aux Saint-Chamonais une programmation musicale cohérente et enrichie. Par ce biais-là, nous optimisons aussi des moyens humains et financiers et nous mutualisons les ressources pour que cet événement puisse prendre forme sur notre territoire.

Cette convention de partenariat fixe les modalités de notre collaboration et elle permet d'encadrer la programmation, la logistique, la communication et la responsabilité.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la conclusion de cette convention.

M. le Maire : Très bien. Merci à Sandrine FRANÇON.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Nous sommes ravis d'avoir porté avec Sandrine FRANÇON cette initiative avec la Ville pour coorganiser la fête de la musique dans le parc Nelson Mandela cette année exceptionnellement, et après, nous reprendrons nos quartiers à Novaciéries.

Nous sommes ravis de cette initiative et cela va être un beau week-end à la fois pour « La rue des artistes », nous espérons qu'il y aura du monde et puis pour la fête de la musique, nous vous attendons nombreux. Nous avons une jauge à 80 000 personnes, il me semble, de mémoire. Donc, cela laisse un peu de marge. Non, je rigole. Je dis cela pour les services. Nous sommes à plus de 5 000, donc c'est largement bon. N'hésitez pas à venir en famille ou entre amis. Ce sont des moments populaires qui sont offerts par la Ville de Saint-Chamond à tous les concitoyens de Saint-Chamond, de la Vallée du Gier et du Département de la Loire, finalement, de France et de Navarre. N'hésitez pas à vous y rendre.

Mme FRANÇON : Il y a un très beau programme qui commencera dès 16h00 avec plusieurs propositions. Nous n'oublions pas le quartier de Chavanne et le quartier de La Valette qui vont s'animer à partir de 17h30-18h00 jusqu'à 22h30, avec des associations musicales locales, des groupes locaux, le Conservatoire, j'en passe.

M. le Maire : Très bien. Il y en aura pour tous les goûts.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? Quatre abstentions, le groupe du « Bon sens pour Saint-Chamond ». Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (32 pour : 25 majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 3 non-participation : Mme Michèle FREDIÈRE, M. Luc CHEVALLIER, Mme Gaëlle DESORME)

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 31 et la parole est à Michèle FREDIÈRE.

DL20260088. SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE ET PROGRAMME « VILLE VIE VACANCES » – SOUTIEN DES PROJETS

Mme FREDIÈRE : Oui, merci.

Il s'agit de délibérer sur les subventions Politique de la Ville accordées chaque année aux structures du territoire qui portent les projets qui répondent aux objectifs fixés par la politique de la Ville.

Il y a deux enveloppes différentes :

Une enveloppe de subventions « Politique de la Ville ». Cette année, l'appel à projets a été lancé en octobre 2025. Il y a eu 38 projets dont 32 ont été retenus. Il y a des critères d'attribution qui sont repris dans la délibération. Ces structures doivent répondre :

- aux attentes du contrat de Ville qui a été adopté par le Conseil municipal le 13 mai 2024, contrat signé avec la Préfecture, Saint-Étienne Métropole et le maire de Saint-Chamond ;
- aux orientations prioritaires qui ont été définies par la Municipalité pour 2026, à savoir : la sécurité, la santé, l'emploi, l'éducation et la laïcité.

Ces actions doivent également porter sur les quartiers prioritaires de la Ville, à savoir le centre-ville et Saint-Julien/Crêt de l'Œillet, ou sur les territoires vulnérables.

L'enveloppe est de 50 000 €.

Vous avez dans la délibération la répartition qui a été proposée pour l'année 2026 concernant les structures porteuses de projets.

La deuxième enveloppe correspond aux subventions « Ville Vie Vacances ». Il s'agit des actions mises en place par les structures du territoire sous forme d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs. Il y a également une prise en charge éducative pendant la période des vacances scolaires. Nous ciblons un public de 11 à 18 ans et ce public doit résider dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Sachant que l'État ne finance pas les quartiers vulnérables, la collectivité a fait le choix de subventionner ces structures également. L'enveloppe est de 30 000 €.

Vous retrouvez également dans la délibération les partenaires qui ont été retenus pour l'année 2026.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver cette répartition des subventions politique de la Ville.

M. le Maire : Très bien. Merci, Michèle FREDIÈRE.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Comme d'habitude, nous sommes heureux d'accompagner ces associations.

Michèle FREDIÈRE, Luc CHEVALLIER et Gaëlle DESORME ne prendront pas part au vote sur la subvention d'Atout Monde et n'ont pas pris part au vote sur la convention entre la Ville et Atout Monde sur la délibération d'avant, je le précise.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Monsieur PARRIN est parti, le Conseil n'est pas terminé. Quatre abstentions. C'est dommage, quand on est élu, il faut aller au bout. Très bien. Nous allons continuer Madame SURPLY, je vous remercie.

Je vous remercie.

Atout Monde

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (32 pour : 25 majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 3 non-participation : Mme Michèle FREDIÈRE, M. Luc CHEVALLIER, Mme Gaëlle DESORME).

Pour toutes les autres associations

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour : 28 la majorité et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA)

DL20260089. PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT VALLÉES EN PARTAGE – (PPA GOSE) – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 32 sur le PPA et la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Dans cette convention, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de requalification de la RM288. C'est un projet dont nous avons déjà parlé, la fameuse transformation de 2x2voies en 2x1voie plus une piste cyclable. Comme je l'ai annoncé pendant la campagne, je proposerai aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais un référendum local sur ce projet. Aujourd'hui, nous lançons les études pour voir ce qui est faisable ou pas faisable.

Je rappelle que c'est un projet qui serait financé en grande partie – à 93 % – par Saint-Étienne Métropole, mais qui dépasserait les 16,5 millions – voire 17 millions – d'euros TTC, du fait qu'aujourd'hui, nous avons 15,43 millions d'euros hors taxes et hors foncier. Donc, il y aura une vraie question d'intérêt général sur ce projet à la fois pour Saint-Étienne Métropole, à la fois pour les habitants de Saint-Chamond, et dans ce cas de prendre ainsi leur avis.

Aujourd'hui, ce que nous proposons, c'est de mener ces études. Une fois que les études sont menées, nous présenterons ce projet à la présentation aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais. Je rappelle que la Commune de l'Homme est aussi associée à ce projet.

Y a-t-il des questions sur le transfert de la commission de maîtrise d'ouvrage à Saint-Étienne Métropole ? Pas de questions. Très bien.

Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération n° 33, la parole est à Gilles GRÉCO. Il va nous faire la 33, la 34 et la 35 à la suite et puis nous les voterons séparément. Merci à lui.

DL20260090. ACQUISITION DE L'ÎLOT SIS 10 RUE DE SAINT-ÉTIENNE À EPORA DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DES ABORDS NORD DE NOVACIÉRIES

DL20260091. CESSION D'UN TERRAIN SIS RUE MAURICE BONNEVIALLE À LA SOCIÉTÉ KNDS CBRN

DL20260092. ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS 8 ROUTE DE LA CHABURE

M. GRÉCO : Oui. Merci, Monsieur le Maire.

La première concerne les abords nord de Novaciéries et concerne l'îlot DERAIL, parce que nous avons passé au précédent Conseil municipal le tènement GIRIN, et là, c'est l'îlot DERAIL. Les travaux sur cet îlot sont terminés. Cette convention se terminera à la session de cet îlot à la Ville de Saint-Chamond.

Il convient de procéder donc à l'acquisition de l'îlot Derail à l'EPORA conformément aux modalités de la convention.

Le coût de revient de la requalification foncière de l'îlot est de 1 207 646 € hors-tax.

La participation financière de l'EPORA au déficit de l'opération représente 529 000 €.

Le reste à charge pour la Commune, correspondant au prix de vente du tènement, est de 530 858 € soit 637 029 TTC.

Une avance de 500 000 € a déjà été versée par la Commune. Ce montant vient en déduction du reste à charge. Après déduction, le montant restant dû s'élève à 137 029 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de l'îlot DERAIL à l'EPORA.

Ensuite, nous passons du côté de l'entreprise KNDS.

L'entreprise KNDS entreprend des travaux sur son site de Saint-Chamond afin de pouvoir accueillir de nouvelles activités dans son domaine d'activité de l'armement. Elle a remporté de nouveaux marchés nécessitant un agrandissement des locaux. L'entreprise a notamment acquis une partie de parcelle à INDUSTRIEL au sud du tènement, afin d'agrandir et réorganiser son site.

Ce projet fait l'objet d'un permis de construire. Le bâtiment prochainement construit représente une surface totale d'environ 400 m².

Pour accroître la sécurité de ce site sensible, la société KNDS souhaite également retravailler l'entrée de son site et ainsi positionner le contrôle des accès à l'extérieur de l'enceinte de l'entreprise. Aujourd'hui, le contrôle des accès se fait à l'intérieur de l'enceinte, ce qui constitue une faiblesse dans la sécurité du site.

Cette modification nécessite l'acquisition d'une parcelle de 93 m² à la Commune de Saint-Chamond. Cette cession par la Commune n'impacte pas le fonctionnement de la rue Maurice Bonnevalle ni de la contre-allée concernant le stationnement.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver cette cession au profit de la société KNDS CBRN de cette parcelle cadastrée CD 13.

Là, c'est l'acquisition d'une parcelle 8 route de la Chabure pour l'élargissement d'un chemin rural.

Lors de la création du lotissement de seulement en deux lots du lotissement de la Chabure au niveau du n° 8 de la route, l'arrêté préfectoral du 19 février 1976, autorisant ledit lotissement, indiquait que la parcelle 111 AM 94 serait rétrocédée gratuitement à la Commune pour l'élargissement du chemin rural n° 51 et que la parcelle 111 AM 95 serait rétrocédée gratuitement au Département de la Loire pour l'élargissement de la départementale 36.

L'élargissement du chemin rural n° 51 a été réalisé, mais l'acquisition du foncier correspondant n'a pas été actée dans le cadre d'une mutation en cours sur le secteur. La Commune de Saint-Chamond est sollicitée par le Maître SATER de l'Étude notariale des Portes du Pilat pour procéder à la régularisation de cette rétrocession.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver cette acquisition d'une superficie de 100 m².

M. le Maire : Très bien. Merci à Gilles GRÉCO.

Je propose que nous repassions à la délibération n° 33. Sur la 33, y a-t-il des questions ?

Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Merci.

Cette opération d'acquisition de l'îlot DERAIL a commencé dès 2012 sous la mandature de Philippe KIZIRIAN, qui a initié le projet de Novaciéries. La plupart de ce qui est existant ou en cours d'aménagement provient de ce qui a été décidé à cette époque sous la majorité de gauche dont j'étais membre en tant qu'élue.

L'urbanisme, c'est certes du temps long, mais force est de constater que depuis plus de 12 ans, la droite n'a rien fait pour faire avancer la requalification des abords de Novaciéries et du centre-ville. Vous l'avez vous-même reconnu tout à l'heure.

Cette délibération nous emmène donc à vous poser la question suivante : quelle initiative avez-vous prévue sur l'ensemble de cet espace qui s'inscrit dans le projet de Novaciéries ?

M. le Maire : Très bien. Vous répondre rapidement, Gilles GRÉCO aura l'occasion en commission urbanisme quand cela aura avancé. Je vous ai parlé des démolitions. Nous n'avons pas rien fait, il y a eu une DUP (Déclaration d'utilité publique), je vous le rappelle, Madame CHAMPALLE, qui, à l'époque, a été menée par Monsieur DEGRAIX. Aujourd'hui, les curages ont attaqué. Les démolitions, je vous ai dit qu'elles seraient terminées normalement d'ici la fin de l'année. Derrière, il y a un projet, que j'ai présenté durant la campagne électorale, à la fois de parking sur l'îlot DERAIL, sur l'îlot 2, en face de La Bracerie, du commerce au rez-de-chaussée, puis aux étages de la copropriété pour ramener des primo-accédants et aussi des personnes âgées qui voudraient revenir dans le centre-ville à proximité des commodités. Et puis, à la place de l'îlot COLOMB, il y a le projet d'une sorte de brasserie au rez-de-chaussée, puis de pôle médical en hauteur.

Aujourd'hui, c'est le projet qui tient la corde. Est-ce que c'est le projet qui aboutira ? Je ne peux pas vous le promettre, parce que vous le dire, ce serait vous mentir aujourd'hui, mais c'est sur le projet sur lequel les cabinets d'études aujourd'hui travaillent. Une fois que le projet sera avancé, nous le présenterons à la population. Ce sera l'objectif d'une continuité parce que quand vous dites que rien n'a été fait, je pense que vous vous mettez un petit peu le doigt dans l'œil, Madame CHAMPALLE. En effet, revenir à 2012, c'est vrai, pareil, en 2012, je n'étais pas majeur, alors je ne peux pas vous dire si c'était la gauche ou pas qui l'a mis en place. Par contre, il y a ce fameux triangle alors que j'appelle le « triangle des Bermudes » sans disparition, mais où il y a Novaciéries, le centre-ville et Lavieu qui sont à la fois deux entrées de ville, Lavieu et Novaciéries, et puis le centre-ville qui est le cœur battant du centre de Saint-Chamond, parce que je rappelle qu'il y a plusieurs centres-villes dans notre commune.

Le projet avance et sera présenté en temps et en heure. Le but, c'est d'en faire quelque chose de qualité de cette rentrée de ville. Que nous puissions aussi accueillir de la nouvelle population. Qui dit de la copropriété dit de la taxe foncière ; qui dit de la taxe foncière, ce sont des recettes supplémentaires pour la collectivité de Saint-Chamond. Qui dit accueillir des primo-accédants, c'est-à-dire des jeunes parents, c'est les écoles qui se remplissent, c'est les crèches qui se remplissent. Derrière, cela fait vivre aussi le monde associatif. Avoir des personnes âgées qui se rapprochent du centre-ville, c'est éviter qu'elles partent des coteaux saint-chamondais pour aller dans d'autres communes du Département de la Loire ou de la Vallée du Gier. L'objectif, c'est que tout le monde y trouve son compte.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Trois abstentions, le groupe de Monsieur MINNAERT. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour :28 la majorité, et M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

M. le Maire : Sur la délibération n° 34 KNDS, y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Nous sommes ravis, Monsieur GRÉCO, d'avoir des fleurons de l'industrie de l'armement française qui fabrique le masque à gaz de l'armée française et d'autres armées européennes. C'est une chance de les avoir sur notre territoire. Nous avons visité déjà la société. Nous aurons l'occasion avec Benoît FABRE dans les prochains jours de nous y rendre à nouveau, d'aller visiter. Ils s'agrandissent en plus. Ils vont embaucher des salariés supplémentaires, c'est de l'emploi. Et puis, l'armement est aussi un peu l'histoire de Saint-Chamond avec le textile, mais l'armement,

c'est aussi cela. Il y a une zone économique intéressante à Novaciéries qui a pu être conservée grâce aux efforts de la collectivité depuis de nombreuses années.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Trois abstentions, Monsieur MINNAERT et son groupe. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour : 28 la majorité, et M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Sur le 35, l'acquisition d'un terrain, route de la Chabure, y a-t-il des questions ? Pas de question. Très bien.

Des oppositions ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? Trois abstentions, le groupe de Monsieur MINNAERT. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour : 28 la majorité, et M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : La parole est à nouveau à Monsieur GRÉCO pour un terrain agricole.

DL20260092. BAIL RURAL PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AGRICOLE AU PROFIT DE MONSIEUR STEVE COMPIGNE

M. GRÉCO : Oui. C'est Monsieur Steve COMPIGNE qui est accompagné par la Chambre d'agriculture de la Loire pour son parcours d'installation de jeune agriculteur. Il porte le projet d'une pépinière fruitière en agriculture biologique sur le secteur. Il est à la recherche active de foncier lui permettant d'obtenir une surface minimum de 5 ha de terres agricoles pour démarrer son activité.

Il a approché la Commune de Saint-Chamond pour la location d'un foncier de 1 ha environ sur le secteur de Bonzieux. Cette parcelle est un bien de section de Bonzieux aussi, il convient de délibérer sur ce bail rural.

Le bail rural a été travaillé avec la Chambre d'agriculture et le service juridique de la Commune. Sur le prix de la location, il prend en compte l'arrêté préfectoral indiquant les barèmes par secteur géographique de la Loire de 100 €/ha par an. La durée est de 9 ans.

Cette parcelle est actuellement libre d'occupation. La commune propose d'établir un bail rural de 9 ans pour un montant annuel de 100 €/ha conformément à l'arrêté préfectoral des loyers des terres agricoles.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce bail agricole pour cette parcelle.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur GRÉCO.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Nous sommes ravis d'accueillir un jeune agriculteur sur la commune de Saint-Chamond – je rappelle – qui est la ville la plus agricole du Département de la Loire avec plus de 50 exploitations agricoles sur notre territoire. Nous sommes plus grand que la ville de Lyon, il faut se le dire, en termes de surface, donc c'est aussi important. Préservons nos agriculteurs.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 37, 38, 39 et 40 à la suite. Gilles GRÉCO va nous faire cela rapidement.

DL20260094. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT DES SOURCES LES PLUS ÉNERGIVORES – TRANCHE 3

DL20260095. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RENOUVELLEMENT LED A LA CHABURE – TRONÇON BOIS JARRET A OCHARRA

DL20260096. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) – PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – 3^{EME} TRIMESTRE 2026

DL20260097. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) – PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – 4^{EME} TRIMESTRE 2026

M. GRÉCO : Oui. Cela concerne, pour la n° 37, des travaux d'éclairage public. La Ville de Saint-Chamond continue l'investissement dans son programme de modernisation de son éclairage public et son action en faveur de la pollution lumineuse. Initié par la Municipalité, ce plan ambitieux vise à remplacer des luminaires de 150 W par des modèles à LED de 56 W.

Cette délibération concerne deux chantiers.

Le boulevard du Gier puis l'avenue Sadi Carnot et la rue William Neyrand, en remplaçant ces 63 points lumineux, l'économie financière annuelle générée est estimée à 4 732 € par an.

Il est donc proposé :

- d'approuver cette proposition du SIEL.

Idem, pour un deuxième chantier qui se passe sur la route de la Chabure, le tronçon de Bois Jarret à Ocharra. Là, c'est pareil, 62 points lumineux et l'économie également 4 732 € par an.

Pareil, nous accepterons cette proposition du SIEL THD42.

Et puis, les deux autres délibérations – 39 et 40 – ce sont celles que nous passons chaque année pour les petits travaux et les emplacements sécuritaires de matériel vétuste qui concernent le troisième et le quatrième trimestre, pour un montant estimé pour chaque trimestre à 15 300 €.

Pareil, nous allons approuver cette proposition de SIEL THD42.

M. le Maire : Très bien. Merci, Gilles GRÉCO.

Nous passons sur la 37. Y a-t-il des questions ? Cela rentre complètement dans l'engagement que nous avons pris auprès des Saint-Chamonais pendant la campagne électorale, d'arriver à 80 % de points lumineux sur la ville de Saint-Chamond en LED d'ici 2032 ou 2033.

Sur la 37, des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Sur la 38, y a-t-il des questions ?

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Les travaux en cours – ou projetés – d'éclairage public incluant le renouvellement en LED sur le secteur de la Chabure, notamment sur le tronçon Bois Jarret, lieu-dit Ocharra, tel que vous nous le présentez se situent dans un espace relevant d'une trame noire, essentielle à la protection de la biodiversité et des espaces nocturnes.

Pour rappel, pour ceux qui ne le savent pas, une trame noire est un espace dit « indispensable à préserver et à restaurer pour la vie nocturne du monde végétal et animal ». Or, même si les nouveaux dispositifs LED sont orientés vers le sol et donc supposés moins impactants, il est aujourd'hui largement établi que la simple présence de lumière artificielle nocturne perturbe les équilibres écologiques.

La faune locale, qu'il s'agisse des insectes, des mammifères, des oiseaux ou de toute autre espèce nocturne, dépend du cycle naturel, jour-nuit, pour se nourrir, se déplacer, se reproduire et se protéger. L'éclairage nocturne, même partiel, modifie ses comportements et contribue à un dérèglement progressif des écosystèmes.

Il est important de rappeler que les espaces naturels ne sont pas exclusivement des lieux de vie humaine. Nous partageons ces territoires avec de nombreuses espèces et nous avons une responsabilité collective de préserver cette cohabitation. La nature n'est pas un décor, mais un milieu vivant dont nous faisons partie.

Dans ce contexte, il est nécessaire de reconsidérer ces travaux à la lumière des enjeux environnementaux actuels et de privilégier les solutions réellement compatibles avec la protection de la biodiversité telles que l'extinction totale en période nocturne ou des dispositifs strictement limités aux besoins essentiels de sécurité.

La transition écologique ne peut pas se limiter à moderniser l'éclairage, elle doit aussi intégrer une réduction réelle des impacts sur le vivant.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT.

Monsieur GRÉCO.

M. GRÉCO : Oui. Au-delà des bénéfices économiques et sécuritaires, ce programme de modernisation s'inscrit dans une démarche de préservation de notre environnement nocturne. En effet, il s'appuie sur le plan de la trame noire de Saint-Étienne Métropole.

Ce concept vise à réduire la pollution lumineuse et à créer des corridors écologiques pour la faune nocturne. En ajustant la puissance et la direction de l'éclairage, la Ville de Saint-Chamond contribue directement à la protection de la biodiversité tout en garantissant un éclairage de qualité pour les citoyens.

Cette initiative est un exemple concret de notre engagement pour une ville qui allie harmonieusement développement urbain et respect de la nature. Ainsi, il sera remplacé sur ce tronçon-là 62 points lumineux de 150 W par des luminaires de 56 W. De plus, les luminaires seront programmés avec une gradation à 50 % de leur puissance de 22h00 à 5h00, soit pendant sept heures chaque nuit sur l'ensemble de l'année.

Hors micro

M. le Maire : Attendez, Monsieur MINNAERT, je vous donne la parole.

M. MINNAERT : Vous êtes comme Monsieur CHANGEAT, quand vous parlez d'environnement, vous n'écoutez pas. Nous vous disons justement que l'éclairage nocturne, même partiel, modifie ses comportements, en contribution de dérèglement progressif des écosystèmes. Vous venez de me dire : « Nous allons mettre des lumières, mais elles sont basses ». Non, une trame noire, elle doit rester noire. Vous ne faites pas de l'écologie. Vous vous faites une adaptation au moindre mal. Mais la véritable solution, c'est de ne pas mettre de luminaires à cet endroit-là. Vous êtes dans une trame noire, elle doit rester noire. Donc, relisez et écoutez ce que l'on vous dit.

M. le Maire : Noir, c'est noir quand il n'y a plus d'espoir. Monsieur MINNAERT, vous n'avez pas la science infuse. Nous vous écoutons bien évidemment. Je ne vous redonnerai pas la parole sans demander le micro.

Hors micro

M. le Maire : Si.

Hors micro

M. le Maire : Non, mais nous allons clôturer.

Hors micro

M. le Maire : Pour le règlement intérieur, je refuse, Monsieur MINNAERT, la suspension de séance parce que sur l'article 17, « il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance et en cas d'abus, d'en limiter le nombre ». J'estime, ce soir, que vous avez abusé, Monsieur MINNAERT, des suspensions de séance, en tout cas, pour votre groupe.

L'essentiel, c'est de conserver aussi de la sécurité sur cette route qui est quand même dangereuse, donc il y aura de la sécurité.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous vous ridiculisez. Je comprends mieux votre score aux dernières municipales. J'ai l'impression que même vos colistiers sont mal à l'aise, Monsieur MINNAERT. Arrêtez de vous ridiculiser.

Hors micro

M. le Maire : Malheureusement, cela relève de la psychiatrie. Étant simplement maire de Saint-Chamond, Monsieur MINNAERT, je ne peux rien faire pour vous.

Chers collègues, restons calmes.

Du coup, je propose que nous mettions aux voix la délibération n° 38.

Chers collègues, laissez Monsieur MINNAERT s'égosiller, il le sentira passer demain quand il se lèvera.

Sur la délibération n° 38, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 39. Y a-t-il des questions sur la délibération n° 39 ? Pas de questions. Très bien. Je vous remercie.

Vos pauvres colistiers, je les plains. J'ai de la peine pour vous.

S'il vous plaît, chers collègues. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Délibération n° 40, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

DL20260098. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 41, la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Je propose, en tant que déontologue, la candidature de Gérard MANET – c'est une obligation légale – qui accepte aujourd'hui d'être notre référent déontologue.

Y a-t-il, sur cette délibération, des questions ?

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Quand il faut prendre du temps, nous allons prendre du temps. Nous nous abstenons. Cette abstention n'est en rien dirigée contre la personne désignée que certains ici

ne peuvent connaître comme ancien maire de Tartaras. Elle porte plutôt sur l'absence d'appel à candidatures et sur le manque de travail conjoint entre les élus de la majorité et de l'opposition pour désigner la personne qui nous semblerait la plus pertinente et impartiale pour une telle responsabilité.

Nous aurons certainement choisi la même personne, mais le principe d'appel à la candidature et le consensus sont aussi importants que la personne désignée. Cette responsabilité est déjà exercée depuis au moins un mandat sans que nous disposions d'un bilan nous permettant d'en apprécier l'utilité réelle.

Savons-nous combien le référent a traité de dossiers depuis sa nomination ? Cela fera certainement une nouvelle méthode d'élire au Conseil municipal, nous passerons certainement plus de temps, vu que c'est comme cela que vous voulez que l'on agisse à ce Conseil.

M. le Maire : Très bien. Vous me rappelez un peu les personnes lors de la royauté qu'ils amenaient pour amuser la galerie, ce soir. Nous allons du coup garder. Vous auriez choisi la même personne que nous, mais vous n'êtes pas d'accord. Même en parlant doucement, vous pouvez raconter des sottises.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition. Si. Madame SURPLY ? Vous voulez la parole, Madame SURPLY ?

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Non.

M. le Maire : Vous avez le bon rythme de parole en plus.

Mme SURPLY : Nous allons nous abstenir sur cette délibération comme nous l'avions fait précédemment, il y a plusieurs années. Simplement, je fais un tout petit pas de côté. Vous parlez de déontologie. Déontologie veut dire ce qui doit être fait. Ce qui doit être fait dans cet hémicycle en tant qu'élu, ce n'est certainement pas ce à quoi nous sommes en train d'assister depuis de très longues minutes et je suis de votre côté quant à la lourdeur et la pesanteur des débats que cela prend.

Juste, Monsieur le Maire, vous avez l'opposition que vous méritez. À vouloir un peu trop nous malmenier – en tout cas, pas moi, mais mon collègue Monsieur MINNAERT –, attention, parce que quand Stéphane PARRIN part pour une urgence personnelle et que vous l'affichez devant tout le monde, vous créez un climat qui n'est pas très déontologique, franchement. Donc, si l'on pouvait redescendre. C'est une assemblée délibérante où je voudrais que nous allions sur le champ des débats politiques et que nous fassions avancer les idées politiques et pas les attaques personnelles, et c'est souvent des attaques personnelles. Vous tapotez sur votre téléphone, vous aussi. Vous avez un collègue qui n'habite pas la commune. Stop, en fait. Sinon nous savons que vous n'avez que cela.

Encore une fois, nous allons passer sept ans ensemble. Cela fait six heures, moi non plus, je m'en fiche, je peux me coucher tard, mais il faut que nous relevions le niveau absolument.

M. le Maire : Très bien. En effet, je n'ai pas l'opposition que je mérite, je n'ai pas choisi les élus d'opposition. C'est les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais qui ont choisi la représentation de ce Conseil municipal. C'est le choix du peuple. C'est ce que l'on appelle en France,

Madame SURPLY, la démocratie, et c'est très bien comme cela. Il faut qu'elle vive encore très longtemps.

Je vous rassure, je ne malmène pas l'opposition. Je m'interroge juste, je pose des questions. Je fais un petit peu comme vous, je fais mon boulot de maire, de vous poser des questions quand vous interrogez sur des choses. Les questions ne doivent pas être que d'un côté, mais elles peuvent être des deux.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Personne ne s'abstient ?

Madame SURPLY, vous avez dit que vous allez vous abstenir. Quatre abstentions, Madame SURPLY. Très bien.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour : 28 la majorité et M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO et M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA)

DL20260099. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – LISTE DE PRÉSENTATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 42.

S'il vous plaît, chers collègues, un peu de calme. Restez zen. Vous êtes un vrai enfant, Monsieur MINNAERT. Je comprends mieux pourquoi vous avez fait 14 % aux élections.

Hors micro

M. le Maire : Mais je ne voudrais pas que vous soyez mon père, je vous rassure.

Sur la délibération 42, la commission communale des impôts directs, la liste de présentation des commissaires.

Sur la délibération d'avant, je le rappelle, parce que vous vous égosillez, Monsieur MINNAERT, il y a eu seulement une abstention de la part du groupe de Madame SURPLY.

Nous devons proposer, ce soir, à la commission communale des impôts directs, une liste de 32 noms.

Je vous propose de proposer 26 noms de la majorité et je vous laisserai à chaque groupe un titulaire et un suppléant. Je le dis sur ces 32 noms, il y aura 8 noms titulaires et 8 noms suppléants qui seront tirés au sort. Les services vont pouvoir prendre note.

En membres titulaires, je propose la candidature de :

- Régis CADEGROS ;
- Benoît FABRE ;
- Andonella FLECHET ;
- Yves ALAMERCERY ;

- Erick SCHAEFFER ;
- Michèle FREDIÈRE ;
- Francis NGOH NGANDO ;
- Florence VILLEDIEU ;
- Fabrice FRANÇON ;
- Julie GAIROARD ;
- Joseph GRANO ;
- Patrick DESCOMBRIS ;
- Evelyne FIORELLO.

Il me faut un membre titulaire, si vous le souhaitez, de chaque groupe pour intégrer cette commission et après nous passerons aux membres suppléants.

Madame SURPLY.

Hors micro

M. le Maire : En titulaire, Isabelle SURPLY. Très bien. Je vous remercie.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : En titulaire, Julien GIRAUDO.

M. le Maire : En titulaire, Julien GIRAUDO. Je rappelle qu'après, il y a un tirage au sort.

M. DEGRAIX.

Hors micro

M. le Maire : Jean-Marc LAVAL. Très bien. Je vous remercie.

Madame SURPLY, posez votre question.

Mme SURPLY : Ce n'est pas censé être tout sauf des élus ou alors je n'ai pas compris ce qui a été dit à la Métropole ?

M. le Maire : Il peut y avoir des élus et des personnes désignées par les groupes, qui ne sont pas forcément élus, comme c'était le cas en 2020.

Mme SURPLY : D'accord.

M. le Maire : Très bien. Je propose de passer aux membres suppléants.

Je vous propose la candidature de :

- Catherine MOIROUD ;
- Djamila SAIDANI ;
- Catherine CHAPARD ;
- Philippe QUOY ;
- Pierre Mary DESHAYES ;
- Abla CIPRIANI ;
- François MORANGE ;

- Olivier BOUILHOL ;
- Antoine COTTE ;
- Bernard TRIOLLIER ;
- Christian ROURE ;
- Jean-Pierre TARDY ;
- Michèle FAURE.

Je vous propose un candidat pour le groupe d'opposition.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : En suppléant, ce sera moi-même.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT..

Pour le groupe de Madame SURPLY. Madame LARCA ? Madame LARCA. Et pour le groupe de Monsieur DEGRAIX, Jean Luc DEGRAIX. Très bien. Je vous remercie.

Je le rappelle, 32 noms sont désignés, 16 titulaires et 16 suppléants, et c'est les impôts qui font le tirage au sort. Derrière, il y aura 8 membres titulaires et 8 membres suppléants. Donc, il y a des gens qui ne seront pas tirés au sort. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 43 et la parole est à Pierre-Mary DESHAYES.

DL20260100. CHARTE INFORMATIQUE DE LA VILLE

M. DESHAYES : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne la mise à jour que l'on va appeler « V2 » de la charte informatique qui avait été approuvée en Conseil municipal du 5 novembre 2019 et qui avait été élaborée à l'époque entre les services et les organisations syndicales.

Elle s'adresse à tous les utilisateurs des systèmes d'information et de communication de la Ville. Elle vient cadrer l'utilisation du matériel informatique et de téléphonie et les réseaux mis à disposition par la Commune.

Il est devenu nécessaire, au regard de l'évolution des pratiques, notamment en matière d'intelligence artificielle et de nouvelles exigences particulièrement en matière de sécurité informatique, de se mettre en conformité notamment avec la législation européenne et particulièrement le règlement NIS2.

Il y a eu, d'abord, des groupes de travail « cybersécurité et intelligence artificielle » au SITIV et un groupe de travail avec les organisations syndicales qui sont venus enrichir cette charte, qui a fait l'objet d'une présentation au comité de direction et en réunion des directeurs fin 2025.

Le comité social territorial en date du 27 novembre 2025 a donné un avis favorable sur les évolutions nécessaires et attendues de la charte. Comme vous avez pu le voir, elle concerne notamment :

- la bonne utilisation du matériel et des réseaux ;
- l'utilisation raisonnable et raisonnée de l'intelligence artificielle ;
- le renforcement des exigences en matière de sécurité informatique, notamment les mots de passe, l'utilisation des logiciels et des applications sécurisées ;
- et la protection des données personnelles.

M. le Maire : Très bien. Merci à Pierre-Mary DESHAYES.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions.

Des oppositions ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Enfin, la dernière délibération de ce Conseil municipal, je vais laisser la parole à Catherine CHAPARD.

***DL20260101. APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION RELATIVE À LA
CRÉATION ET AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE FRANCOPHONE DE KAJARAN
(ARMÉNIE)***

Mme CHAPARD : Merci, Monsieur le Maire.

Dans un premier temps, avant de présenter cette délibération, je souhaite remercier Florence VILLEDIEU qui, de par sa délégation dans la précédente mandature, a participé aux premières réunions de mise en place de notre coopération avec la Ville de Kajaran.

Suite aux différents engagements pris entre les villes Kajaran et Saint-Chamond approuvés par des conventions mémorandum et délibérations en 2024 et 2025 tels que rappelés dans l'introduction de cette présentation, il est proposé au Conseil municipal d'apporter son approbation à la création et au fonctionnement du centre francophone de Kajaran.

Cette décision entérinée par la signature de la convention jointe à la présente délibération vise à :

- promouvoir la langue française ;
- renforcer les échanges culturels et éducatifs entre les territoires partenaires ;
- et structurer un réseau de centres francophones dans la région du Syunik, et ceci, dans le cadre du réseau de coopération Auvergne-Rhône-Alpes Syunik.

La convention et le plan financier annexés à la délibération précisent les engagements des parties, les modalités de gouvernance et la participation financière de la Commune.

Enfin, suite au renouvellement du Conseil municipal, il est proposé de nommer trois de ses membres, Monsieur le Maire et deux élus référents, au comité de pilotage pour assurer le suivi stratégique et représenter la Commune.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- d'approuver le plan de financement tel que présenté dans l'annexe ;
- de prendre acte de la participation financière de la Commune de Vienne à hauteur de 5 000 € ;
- de décider la participation de la Commune de Saint-Chamond à hauteur de 5 000 € ;
- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Solidarité Protestante France-Arménie en sa qualité d'opérateur du centre francophone de Kajaran ;
- de préciser que cette subvention est constituée :
 - o pour partie de crédits reversés par Vienne,
 - o pour partie de la contribution propre de Saint-Chamond ;
- d'inscrire les crédits correspondants en dépenses et en recettes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches à l'exécution de la présente délibération ;
- de procéder à la nomination des trois représentants de la Commune de Saint-Chamond au sein de cette coopération et représentant dans le comité de pilotage.

M. le Maire : Très bien. Merci à Catherine CHAPARD.

En effet, le Centre de francophonie va ouvrir à Kajaran. Malheureusement, étant retenu par des obligations, je ne pourrais pas partir en Arménie au mois de juin, mais Catherine CHAPARD, élue en charge des jumelages, sera accompagnée de notre deuxième adjointe, Andonella FLECHET, et du Père Rafaël pour aller à Kajaran rencontrer le maire. Toutes les villes jumelées avec le Syunik se rendront en Arménie en juin prochain. Et nous aurons certainement l'occasion soit d'y aller au mois d'octobre ou novembre, soit de recevoir nos camarades arméniens de Kajaran sur cette deuxième partie d'année pour continuer cette coopération qui va se développer aussi sur la culture avec Sandrine FRANÇON. Après, nous essayerons d'aller aussi sur l'agriculture, mais c'est un partenariat qui prend bien, qui est porté aussi par la Région, et qui a détaché une personne qui s'occupe exclusivement de ces jumelages des sept communes d'Auvergne-Rhône-Alpes avec les sept villes du Syunik. Nous sommes plutôt très heureux de pouvoir continuer tout cela.

En tant que membres qui vous sont proposés pour les désignations d'élus pour siéger au sein du comité de pilotage, nous vous proposons la candidature de Catherine CHAPARD, la mienne, en tant que maire, et puis celle de Sandrine FRANÇON. Parce que comme j'ai pu vous le dire, nous allons développer après ce partenariat sur la francophonie un partenariat sur la culture, elle aura toute sa place à nos côtés lors de ces réunions de préparation, et surtout, du plan stratégique qui sera mis en place.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Notre groupe votera en faveur de la convention de coopération relative à la création et au fonctionnement du centre francophone de Kajaran en Arménie. Nous sommes un peu déçus que vous n'associez pas plus l'opposition au comité de pilotage. Cela aurait pu être très intéressant parce qu'on est pour le coup dans une délibération totalement transpartisane. J'avais une question, même une demande.

En 2023, la Ville avait parrainé un soldat prisonnier aux mains des Azéris, qui s'appelait Hrayr TADEVOSYAN. Nous savons que c'est plus qu'un vœu, c'est une action politique puisque c'est un vrai effet levier que l'on fait bénéficier à ces prisonniers politiques, parce qu'il y a pas mal de dirigeants, aujourd'hui, on a appris après la commémoration du 24 avril qu'il y avait encore 19 prisonniers. Je voulais vous demander puisque c'est quelque chose qui fonctionne de pouvoir

renouveler un parrainage puisqu'au-delà des mots, encore une fois, c'est une mise à disposition des moyens juridiques de l'Occident au service de ces gens qui sont injustement prisonniers.

Je n'ai pas voulu alourdir la délibération. En plus, cela n'avait pas un lien totalement cohérent avec le centre francophone, mais je voulais vous formuler cette demande que dans les mois à venir, pour ne pas que l'on oublie, comme nous l'avons tous dit le 24 avril, que nous puissions parrainer à nouveau un soldat arménien prisonnier à Bakou.

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien, Madame SURPLY. Il me semble que le soldat détenu de l'Artsakh avait été libéré, pas grâce à la ville de Saint-Chamond, il ne faut pas se voiler la face non plus, mais cela participe.

Là, nous sommes sur quelque chose de complètement différent parce que nous ne sommes pas sur la guerre en Artsakh, mais par contre, nous sommes quand même dans le Syunik, qui est la région proche de l'Iran et dont l'Azerbaïdjan aimerait récupérer les terres. C'est impressionnant, Catherine CHAPARD et Andonella FLECHET s'en rendront compte dans un mois et demi. C'est vraiment la frontière avec l'Iran et l'Azerbaïdjan. C'est assez impressionnant parce que la frontière azerbaïdjanaise, c'est un peu la concurrence de celui qui aura le plus gros drapeau à la limite et à la zone. Donc, il faut être très ferme, aux côtés de nos amis arméniens du Syunik, pour ne pas laisser se faire récupérer pour eux du territoire par l'Azerbaïdjan.

Je rappelle que techniquement, on atterrit à Erevan. Derrière, on fait à peu près cinq heures de bus pour aller à Kajaran dans le Syunik. Je rappelle qu'il y a un aéroport à Kapan qui faciliterait un petit peu les choses, sauf que derrière la clôture de l'aéroport de Kapan, c'est l'Azerbaïdjan. Aujourd'hui, les avions sont interdits à atterrir à Kapan en termes de risque sécurité. Les Casques bleus sont aussi sur place et vous aurez certainement, chères collègues, l'occasion de les croiser, certes, à l'hôtel ou peut-être à Kapan.

En effet, il faut être à leurs côtés et nous ne fermons pas la porte, Madame SURPLY, à la possibilité de parrainer un soldat arménien qui, aujourd'hui, est un prisonnier politique. Après, il faut voir vraiment si c'est une vraie utilité derrière, si cela sert vraiment. Là, l'avantage, c'est que ce sont des moyens qui sont mis et sur lesquels nous pouvons contrôler. Par exemple, le centre de francophonie, les collègues le verront de leurs propres yeux.

Et puis, derrière, il y a peut-être, sur la commission Culture ou autre, un petit retour à faire d'expérience de ce que l'on peut vivre là-bas. Ce n'est pas un autre monde parce qu'ils sont sur terre, mais on ne vit pas complètement de la même façon chez nous ici. Nous avons quand même la chance de vivre en paix et en sécurité par rapport à ce qu'il se passe là-bas. Donc, nous avons une pensée forte pour nos amis arméniens.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

**DL20260103. VŒU DU GROUPE « DU BON SENS POUR SAINT-CHAMOND » – POUR
LE GEL DES TARIFS MUNICIPAUX**

M. le Maire : Je vous propose que nous passions rapidement, parce qu'il est 12h56, aux vœux qui ont été déposés par le groupe de Madame SURPLY.

Souhaitez-vous maintenir vos deux vœux ou pas, vu qu'il y en a un qui est sur les tarifs et qu'ils ont été votés tout à l'heure ? À vous de voir. Je vous laisse cette possibilité-là.

Nous commençons sur le premier sur le gel des tarifs municipaux.

Mme LARCA : Ce soir, nous vous demandons le gel des tarifs municipaux pour l'année à venir.

Augmenter automatiquement tous les tarifs au seul prétexte de l'inflation n'est pas une politique de bon sens, c'est une hausse mécanique qui tombe toujours sur les mêmes : les familles, les actifs, les retraités, les associations et tous ceux qui utilisent les services publics municipaux.

La réalité est pourtant simple : les salaires ne le suivent pas, le pouvoir d'achat reste fragile et la population n'augmente pas suffisamment pour compenser. Dans ces conditions, faire porter chaque année l'effort sur les habitants n'est pas acceptable.

Une commune ne doit pas fonctionner comme une entreprise qui cherche à protéger sa marge. Elle doit d'abord garantir un accès juste et raisonnable aux services publics. Et quand tout augmente déjà autour de nous – les caddies de course, les pleins de carburant – la Mairie ne devrait pas en rajouter une couche supplémentaire. C'est la double, voire la triple peine.

Nous défendons une autre logique, celle du bon sens. Avant d'augmenter les tarifs, il faut chercher des économies, rationaliser les dépenses, mutualiser quand c'est possible, et montrer l'exemple dans la gestion des finances publiques.

Geler les tarifs, ce n'est pas faire preuve de laxisme, c'est faire preuve de responsabilité. C'est refuser que la Commune devienne une machine à renchérir la vie quotidienne des Couramiaux.

Je vous demande, au nom de notre groupe et des habitants, de renoncer à la hausse automatique et prendre l'engagement de geler les tarifs municipaux pour 2026.

Si votre majorité estime qu'une hausse est vraiment nécessaire sur certains services, alors, qu'elles viennent l'expliquer clairement, service par service, avec une justification concrète.

L'inflation systématique n'est pas une fatalité ; le bon sens, lui, est un choix.

Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SURPLY. Nous n'allons peut-être pas revenir sur les explications qu'a données Benoît FABRE tout à l'heure lors de la présentation du catalogue tarifaire.

Je ne sais pas si Monsieur GIRAUDO veut intervenir.

M. GIRAUDO : Juste pour réagir à ce vœu. C'est marrant de voir ce vœu porté par l'extrême droite quand on voit ce qu'elle vote à l'Assemblée nationale contre la hausse du SMIC ou l'instauration de la taxe Zucman. Donc, nous allons nous abstenir sur ce vœu parce que nous

considérons que si l'idée peut être séduisante, ce n'est pas la solution la plus efficace. Nous en avons débattu tout à l'heure, nous sommes sur le modèle de la tarification sociale, donc c'est pour cela que nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur GIRAUDO.

D'autres prises de parole ? Non ? Pas d'autre prise de parole. Je mets le vœu aux voix.

Qui est pour ? Le groupe de Madame SURPLY. Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions. Ce vœu est donc rejeté.

Résultat du vote : rejeté (4 pour : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 32 contre : M. Axel DUGUA, M. Régis CADEGROS, Mme Andonella FLECHET, M. Gilles GRECO, Mme Sandrine FRANÇON, M. Benoit FABRE, Mme Catherine CHAPARD, M. Bruno CHANGEAT, Mme Abila CIPRIANI, M. Jérôme JULVE, Mme Michèle FREDIERE, M. Victor PEREIRA, Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, M. Yves ALAMERCERY, M. Philippe QUOY, Mme Catherine MOIROUD, M. Erick SCHAEFFER, M. Luc CHEVALLIER, Mme Sylvie REBAUD, Mme Florence VANELLE, Mme Patricia VIALON, M. Mathieu VIALLATTE, Mme Ayse CALYAKA, M. Raphaël BERNOU, Mme Djamila SAIDANI, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose de présenter votre deuxième vœu, Madame SURPLY.

***DL20260102. VŒU DU GROUPE « DU BON SENS POUR SAINT-CHAMOND » – MAUSA
OU LE DEVENIR DE LA HALLE 07***

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Le MAUSA, le Musée d'art urbain et de Streets art, qui avait été implanté au sein de la halle 07, a cessé son activité début 2026 suite à la défaillance de son gestionnaire, Monsieur Stanislas BELHOMME. Ce Monsieur laisse derrière lui une ardoise, une dette estimée à 62 000 €. Je ne sais pas si c'est le montant réel puisque c'était juste la source du *Progrès*, mais les créanciers ne sont à ce jour pas clairement identifiés.

Cette situation, nous en avons parlé au débat d'orientations budgétaires. Elle soulève de nombreuses interrogations quant à sa gestion, à son suivi ainsi qu'aux responsabilités engagées. Elle intervient alors même que près de 10 millions d'euros d'argent public ont été investis par la société publique locale Cap Métropole dans la réhabilitation et le développement de ce site.

Je rappelle à tous quand même que même si l'on essaye de se contorsionner en disant que ce n'est pas de l'argent public, Cap Métropole est composée d'actionnaires et ses actionnaires sont des collectivités publiques. Donc, l'investissement de 10 millions d'euros dans le MAUSA, vous avez beau tourner cela comme vous voulez, mais c'est de l'argent public quand même.

Au regard de cet engagement financier conséquent et de l'échec cuisant constaté du projet, je vous rappelle que vous nous aviez annoncé très fièrement, avec une partie de l'opposition sur

ses rangs, une attente estimée de 150 000 entrées par an, qui n'est ni plus ni moins la même chose que les autres – Saint-Martin-la-Plaine, ce qui est sacrément ambitieux – et qu'au bout de neuf mois on a eu peu ou prou plus de 6 000 entrées. Donc, quand je parle d'un échec cuisant, je pèse mes mots.

Maintenant que la campagne est passée, vous ne vouliez pas en parler, mais il faut faire toute la transparence sur les conditions ayant conduit à cette situation ainsi que sur les perspectives d'avenir du site.

La halle 07 constitue un équipement structurant – cela, nous sommes bien d'accord – dont l'avenir ne peut rester incertain. Et je n'ai pas envie que vous dédouaniez en disant que ce n'est pas vous qui en êtes responsable. Cela reste quand même une structure qui est sur le territoire, donc forcément vous avez votre mot à dire.

Les orientations de Cap Métropole qui est donc le gestionnaire du site ainsi que les éventuels scénarios de reprise doivent être portés à la connaissance du public.

Mon vœu est ainsi rédigé. Notre vœu demande à ce que le Conseil municipal demande aux protagonistes du dossier de communiquer publiquement concernant le devenir de la halle 07.

Je pense que maintenant – d'après ce que j'ai entendu, non pas à Cap métropole, mais à Saint-Étienne Métropole –, il y a déjà des idées, des orientations envisagées par Cap Métropole, en tant que maître d'ouvrage et porteur du projet, des éléments d'explication relatifs à l'échec du projet MAUSA et la situation financière et judiciaire laissée par son gestionnaire, c'est-à-dire : qui va payer la facture ?

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Il est amusant de rappeler qu'avant la débâcle de ce musée, celui-ci était l'une des actions majeures de votre majorité. Dans un rapport présenté par le Maire de Saint-Chamond, on pouvait lire : « les actions majeures en cours en 2024 et finalisées en 2025 sont la réhabilitation patrimoniale de la halle 07, avec l'expérimentation d'un musée privé des arts urbains ».

Toujours dans le registre du comique, le maire adjoint de l'époque, chargé du développement durable, toujours soucieux de montrer l'engagement écologique de la majorité de droite, présentait le musée comme un modèle de démarche écologique dans son dossier « Actions réalisées et nouvelles pratiques depuis 2019 ». Nous connaissons la suite, c'était : « Courage, fuyons face aux responsabilités, ce n'est pas nous, ce sont les autres ».

Il est donc légitime de demander des éléments d'explication relatifs à l'échec de ce projet et nous voterons pour ce vœu.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT. Je pense que finalement, dans votre propos, vous avez déjà répondu à pas mal de questions.

Tout d'abord, vous avez dit que nous n'avons pas investi dans le MAUSA. Nous avons investi 10 millions d'euros dans la halle 7, dans la rénovation de cette halle, qui, si elle n'avait pas été rénovée, derrière, aurait été démolie, et demain, elle pourra servir pour de l'industrie ou pour

d'autres projets de loisirs. Cela veut dire que nous avons rénové la halle 7 et nous n'avons pas investi 10 millions d'euros dans le MAUSA.

Et puis, dans le complément d'information – et je vous ai trouvé encore une fois très bon, Monsieur MINNAERT, vous avez dit clairement que le MAUSA – vous avez repris mes propos – était une expérimentation. Quand on dit « expérimentation », c'est-à-dire qu'on expérimente quelque chose, parfois cela marche, parfois cela ne marche pas et puis il faut savoir rebondir pour avoir d'autres projets. Donc, c'était, comme vous l'avez si bien dit, Monsieur MINNAERT – et je reprends vos propos – une expérimentation.

Tout d'abord, vous donner quelques points d'information. Parce qu'aujourd'hui, vous avez parlé, Madame SURPLY, de cessation d'activité, ce n'est pas le cas. Je rappelle qu'au tribunal de commerce, aujourd'hui, il n'y a aucune procédure qui a été lancée par le propriétaire du MAUSA H07. Par contre, Cap Métropole a mandaté un huissier parce que dans le bail qu'il a signé – je rappelle que c'était un bail précaire parce que qui dit expérimentation dit bail précaire de trois ans et pas un 3/6/9, comme on peut avoir chez certains commerces saint-chamonais ou certains logements –, il avait l'obligation d'occuper le bien, de payer son loyer et d'être responsable du bien. Cap Métropole et son directeur général, je salue tout leur travail et toute l'énergie qu'ils y mettent, qui ont fait vérifier tout cela par un huissier, avec un constat d'huissier qui permettra derrière de demander réparation auprès du tribunal.

Je rappelle qu'aujourd'hui, les instances sont en train d'être renouvelées. Même si Luc FRANÇOIS est toujours président et moi, premier vice-président de Cap Métropole, il y aura des élections dans les prochains jours et les prochaines semaines, et peut-être, une nouvelle gouvernance, mais à terme, Cap Métropole dénoncera le bail du MAUSA H07. Voilà où nous en sommes aujourd'hui de cette histoire.

Les porteurs de projets se ruent devant nos portes pour nous proposer des projets, je le répète, économiques pour certaines entreprises, des projets de loisirs pour certains porteurs de projets. Aujourd'hui, nous ne promettons rien à personne parce que Cap Métropole doit continuer à gérer cette affaire juridiquement. En tout cas, nous souhaitons qu'il le fasse dans les règles de l'art et c'est ce qui est déjà le cas. Donc, bien évidemment que les 10 millions d'euros investis par Cap Métropole permettront derrière d'accueillir une nouvelle activité, soit économique, soit de loisirs dans la halle 7.

Finalement, ce vœu, aujourd'hui, aurait pu être une question orale que vous auriez pu poser. Proposer un vœu alors que l'affaire, aujourd'hui, est suivie et maîtrisée par Cap Métropole, qui nous tient au courant régulièrement, avec la Direction générale, des avancées de ce dossier. S'il y a des questions orales en fin de Conseil, à chaque fois, je serai prêt à y répondre et à échanger là-dessus. Mais la majorité municipale votera contre ce vœu.

Pour ce vœu, qui est pour ? Le groupe de Madame SURPLY et Monsieur GIRAUDO. Monsieur MINNAERT et Madame CHAMPALLE se sont réveillés. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Ce vœu est donc rejeté.

Résultat du vote : rejeté (7 pour : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA et M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 32 contre : M. Axel DUGUA, M. Régis CADEGROS, Mme Andonella FLECHET, M. Gilles GRECO, Mme Sandrine FRANÇON, M. Benoit FABRE, Mme Catherine CHAPARD, M. Bruno CHANGEAT, Mme Abba CIPRIANI, M. Jérôme JULVE, Mme Michèle FREDIERE, M. Victor PEREIRA, Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, M. Yves ALAMERCERY, M. Philippe QUOY, Mme Catherine MOIROUD, M. Erick SCHAEFFER, M. Luc CHEVALLIER, Mme Sylvie REBAUD,

Mme Florence VANELLE, Mme Patricia VIALON, M. Mathieu VIALLATTE, Mme Ayse CALYAKA, M. Raphaël BERNOU, Mme Djamila SAIDANI, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY).

M. le Maire : Je vous remercie pour votre présence ce soir au Conseil municipal.

Avant de partir et avant d'entendre grincer les chaises, vous donner la date du prochain Conseil municipal qui aura lieu le mardi 23 juin à 18h30. Nous aurons l'occasion à nouveau avec l'adjoint aux finances d'évoquer le compte financier unique, le CFU, anciennement le compte administratif.

Merci à toutes et à tous. Bon retour à votre domicile, plus ou moins loin, et bonne nuit. Nous nous retrouvons le 23 juin.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance publique est levée à une heure et sept minutes (1h07).

Date de mise en ligne :

Saint-Chamond, le 9 avril 2026

Le Maire,

25 JUIN 2026

Axel DUGUA



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. Chapard', is written over the text 'La secrétaire de séance,'.

Catherine CHAPARD